



SCHÉMA RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION DE GUYANE

SRDEII 2022-2028

SCHÉMA RÉGIONAL DE
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
D'INNOVATION ET
D'INTERNATIONALISATION

LES AMBITIONS

- 1** TRANSFORMATION ÉCONOMIQUE
- 2** CROISSANCE DURABLE
- 3** EMPLOYABILITÉ
- 4** ANCORAGE TERRITORIAL
- 5** GOUVERNANCE PARTENARIALE



www.ctguyane.fr

Editeur de la publication : Collectivité Territoriale de Guyane (CTG), www.ctguyane.fr

Directeur de la publication : Monsieur Gabriel SERVILLE, Président de la Collectivité Territoriale de Guyane

Conception de la maquette : Amandine BAGOLE, www.wichiwichi.fr; Sophie MAZET

Crédits photos : Couverture : Voltalia - chantier centrale biomasse (petit saut),

Jacques Martin (DR), 97px.fr (DR), SMazet (DR).

EDITORIAL

La présente édition du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), de la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) met l'accent sur les processus de transformation en cours et à venir de la Guyane.

Sous la direction de Jean Luk Le West, Vice-Président en charge du Développement économique et du Tourisme, les travaux d'élaboration du SRDEII avaient démarré en décembre 2021. En s'appuyant à la fois sur des techniciens du Pôle Economie, Développement Numérique, Innovation (PEDNI) de la CTG et un consortium de consultants, une large concertation auprès des acteurs institutionnels et économiques avait été engagée dans le cadre des ateliers territorialisés. Il s'agit notamment des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), des chambres consulaires et des organisations socio-professionnelles.

C'est dans un contexte économique pour le moins contrasté que le présent schéma a été construit. Après un certain regain d'optimisme observé à la fin 2021, un second choc externe est venu affecter l'économie internationale, en raison du conflit armé déclenché en Ukraine par la Russie. Toutefois, nous constatons une amélioration de la situation économique. Selon l'Insee, entre 2021 et 2022, notre territoire a connu de nouvelles créations d'entreprises, une augmentation de l'emploi salarié (+3,3%) avec, à la clé, une baisse du taux de chômage (10,7%). Ces résultats procèdent en partie de notre croissance démographique qui se situe autour de 5000 personnes par an. L'atout démographique constitue, sur le long terme, un moteur de croissance économique. Notre balance commerciale demeure en revanche structurellement déficitaire à cause de fortes importations, que nous effectuons pour satisfaire notre demande interne. Ces dernières sont largement supérieures à nos exportations ; respectivement 2 milliards d'euros et 155 millions d'euros entre 2021 et 2022.



Jean Luk LE WEST

The background of the page features a high-angle aerial photograph of a vast, dense tropical forest. The forest is composed of numerous small, rounded trees and shrubs, creating a textured, dark green pattern across the landscape. A thin white diagonal line runs from the top left towards the bottom right, partially obscuring the forest.

L'autre inquiétude porte sur les tensions inflationnistes qui influent sur la consommation de nos ménages. A un rythme annuel de 3,4%, certes, l'inflation en Guyane reste inférieure à celle de l'Hexagone (5,2%). Elle concerne en particulier les postes de l'énergie (produits pétroliers notamment) et l'alimentation.

En matière de coopération régionale, nous ne pouvons éluder le potentiel de développement que représentent les pays du Plateau des Guyanes. En l'occurrence, le Guyana dont l'exploitation de gisements d'hydrocarbures, dans ses eaux territoriales, est en train de transformer son horizon économique. Cette situation requiert une hausse des investissements dans les infrastructures et l'embauche de cadres techniques, administratifs et financiers. Ainsi, le Guyana trace des perspectives de croissance économique auxquelles notre stratégie inhérente à l'internationalisation, définie dans le SRDEII, pourrait répondre.

Pour le reste, le SRDEII a vocation à être un schéma intégrateur des schémas sectoriels. C'est le cas par exemple du Schéma de Développement du Tourisme et des Loisirs de la Guyane (SDTLG), le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI), la Stratégie Régionale d'Innovation et de Spécialisation Intelligente (SRI-SI) etc.

Appelé à être déployé au cours de cette période de concertation engagée sur l'évolution statutaire de notre territoire, le SRDEII incarnera le document stratégique de référence par excellence. Il sera modulé au fur et à mesure des exigences de cette évolution. Celle-ci nous offrira l'occasion de donner une vigoureuse impulsion pour la valorisation durable de nos ressources naturelles. Un modèle de croissance endogène fondé sur les bioressources en résultera. Il produira de la valeur ajoutée, de l'emploi et créera un processus pour aller vers une autonomie alimentaire.



Le présent schéma définit 9 orientations, en vue du développement économique, axées sur une politique de l'offre, sur la base des régimes d'aides aux entreprises et leur accompagnement. Validé en assemblée plénière le 12 juillet 2022, le SRDEII 2022-2028 met en évidence un certain nombre d'enjeux parmi lesquels, nous relevons :

- Le renforcement de la compétitivité des entreprises (compétitivité prix et hors prix, export)
- Le développement et la diversification du système productif local prenant appui notamment sur les ressources locales du territoire
- Le positionnement de la Guyane au cœur de la dynamique sud-américaine et la nécessité de jouer proactivement toutes les opportunités qui y sont liées.

Outre les actions destinées à augmenter la taille des entreprises et leurs compétences, le SRDEII met en place un dispositif d'accompagnement de celles-ci. Il se déploie au moyen du Plan territorial de l'accompagnement des entreprises (PTAE), avec Guyane Développement Innovation (GDI) comme coordonnateur, en partenariat avec les chambres consulaires. Ainsi, en plus des régimes d'aides en faveur des entreprises, le PTAE constitue un outil d'objectivation du soutien aux entreprises.

Par ailleurs, au rang d'autres sujets primordiaux à résoudre par la CTG sur le territoire, il y a la formalisation des activités économiques. L'économie sociale et solidaire (ESS), par son tropisme d'innovation sociale, constitue un solide outil pour contribuer à l'atteinte de cet objectif. Ceci implique une évaluation du poids de l'informalité sur notre économie avant d'envisager des pistes de normalisation.

Enfin, pour la mise en œuvre du SRDEII, nous proposons l'instauration d'une gouvernance concertée entre la CTG, les EPCI et d'autres partenaires institutionnels. C'est l'occasion d'optimiser chaque niveau de responsabilité, pour une plus grande efficacité de l'action publique, aux fins de créer un développement équilibré de notre territoire.

Gabriel SERVILLE, Président de la CTG

Jean Luk LE WEST, Vice-président délégué au Développement, Economie et Tourisme

SOMMAIRE

INTRODUCTION	p. 10
1. CONTEXTE D'INTERVENTION	p. 11
Le cadre réglementaire entourant le SRDEII	p. 12
Les thématiques abordées dans le SRDEII	p. 14
La logique d'intervention de la CTG, des EPCI et des chambres consulaires	p. 15
La cohérence avec les autres schémas et documents-cadres	p. 17
Un schéma partagé : la démarche de concertation	p. 19
Un schéma stratégique évolutif : une « clause de revoyure »	p. 21



3. AMBITION POUR LA CTG en matière de développement économique, innovation et internationalisation

Déclinaison des 5 enjeux identifiés en 9 orientations stratégiques	p. 42
Orientation 1 : Organiser la gouvernance pour renforcer l'efficacité et la proximité de l'action publique	p. 46
Orientation 2 : En complément du développement de l'activité privée, organiser la commande et l'investissement publics, comme leviers efficaces de développement	p. 50
Orientation 3 : Mettre en place les conditions favorables à la formalisation des activités, à la création, à la transmission / reprise et au développement des entreprises guyanaises	p. 54
Orientation 4 : Développer une économie reposante notamment sur la valorisation durable des ressources locales du territoire	p. 57
Orientation 5 : Faire de la Guyane un territoire digital, d'innovation et d'excellence amazonienne	p. 62
Orientation 6 : Saisir les opportunités de développement à l'international et accroître l'attractivité de la Guyane	p. 67
Orientation 7 : Développer un tourisme durable et bleu (maritime et fluvial) amazonien véritable atout au service du développement du territoire	p. 72
Orientation 8 : Valoriser le gisement d'emplois que constitue le potentiel de développement de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) / Economie responsable	p. 74
Orientation 9 : Valoriser les spécificités territoriales pour y développer l'activité économique et l'emploi	p. 78



2. ENJEUX MAJEURS À RELEVER

ENJEUX MAJEURS À RELEVER	p. 22
Photographie quantitative et synthétique de la Guyane	p. 24
Chiffres-clés de la Guyane	p. 26
Les prérequis au développement économique du territoire	p. 30
Les grands enjeux à relever pour la Guyane en matière de développement économique, d'innovation et d'internationalisation	p. 36



4. PRINCIPES DE GOUVERNANCE, SUIVI, ÉVALUATION

Principes de gouvernance	p. 81
Instances de suivi et de pilotage du schéma	p. 82
Dispositif de suivi et d'évaluation sur la période 2022- 2028	p. 83
	p. 84

SOMMAIRE (suite)

5. ANNEXES

p. 87

DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

- Traits dominants du diagnostic territorial (atouts) p. 88
Traits dominants du diagnostic territorial (freins) p. 88
Synthèse du diagnostic sous forme de matrice AFOM (atouts-faiblesses-opportunités-menaces) p. 94
p. 102

DIAGNOSTIC DES TERRITOIRES (EPCI)

- Fractures territoriales et développement inégal p. 104
Implantation des activités par territoire intercommunal p. 104
Répartition des investissements publics et privés par EPCI p. 107
p. 109

DIAGNOSTIC FILIÈRES

- Filières historiques p. 116
Filières d'avenir p. 116
L'ESS, un mode d'entreprendre existant dans un cadre légal p. 124
Les chiffres clés de l'ESS en Guyane p. 129
p. 130

ACRONYMES ET SIGLES

p. 136



Programme d'aménagement de Copaya (Matoury)



INTRODUCTION

Le Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) de la Collectivité Territoriale de la Guyane pour la période 2022-2028 se structure autour de 4 grandes sections hors annexes.



1. CONTEXTE D'INTERVENTION

Le cadre réglementaire entourant le SRDEII



Conformément à la loi du 7 août 2015 relative à la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), les Régions ont la compétence quasi exclusive en matière de développement économique. Dans ce cadre-là, elles sont chargées d'élaborer le Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). **Le SRDEII est un document stratégique qui définit la politique économique régionale pour 5 à 6 ans au cours d'une mandature, voire au-delà. Il doit être élaboré en s'appuyant sur une démarche partenariale et participative. Ensuite, le SRDEII doit être validé en Assemblée plénière. Cette validation doit intervenir l'année suivant le renouvellement de l'exécutif régional.** Enfin, le SRDEII doit être **approuvé par arrêté du représentant de l'État dans la région, qui s'assure de la préservation des intérêts nationaux selon l'article L 4251-16du code des collectivités.**

Les orientations du schéma favorisent un développement économique innovant, durable et équilibré du territoire de la région ainsi que le maintien des activités économiques exercées en son sein.

Selon l'article L 4251-13¹, le SRDEII définit, à l'échelle régionale, les orientations en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation et

d'aides à l'investissement immobilier et à l'innovation des entreprises, ainsi que les orientations relatives à l'attractivité du territoire régional.

Le SRDEII fixe les orientations en matière de **développement de l'économie circulaire**, notamment en matière d'écologie industrielle et territoriale. Il doit identifier les secteurs et bassins d'emploi impactés par la transition écologique et déterminer des objectifs de soutien à la reconversion professionnelle.

Le schéma détermine également les orientations en matière de **développement de l'économie sociale et solidaire**. Ces dernières doivent notamment s'appuyer sur les propositions formulées au cours des conférences régionales de l'économie sociale et solidaire.

En outre, le SRDEII définit également les actions menées par la région en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Le schéma doit également s'assurer de la complémentarité des différentes actions menées en matière d'aides aux entreprises dans la Région, avec les actions menées par les autres collectivités territoriales.



Au-delà du facteur de la complémentarité, les aides mises en place par les autres collectivités territoriales doivent être compatibles avec les orientations du SRDEII. Selon l'article L4251-18², il est précisé que **la mise en œuvre du SRDEII doit faire l'objet de conventions, d'une part, entre la Région et la Chambre de Commerce et d'Industrie de région compétente et,**

d'autre part, entre la région et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de niveau régional compétent.

¹ Loi NOTRe modifiée par la Loi n°2021-1104 du 22 août 2021 - art. 42

² Modifié par LOI n°2019-486 du 22 mai 2019 - art. 53

TABLEAU 1 Extrait du code des collectivités concernant le SRDEII

Art. L. 4251-12. : « La Région est la collectivité territoriale responsable, sur son territoire, de la définition des orientations en matière de développement économique. »

Art. L. 4251-13. : « La Région élabore un Schéma Régional de Développement Économique, d’Innovation et d’Internationalisation. »

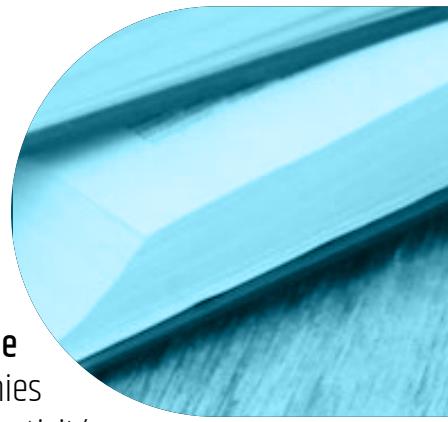
« Le schéma organise, sur le territoire régional, la complémentarité des actions menées par la Région en matière d'aides aux entreprises avec les actions menées par les collectivités territoriales et leurs groupements, en application des articles L. 1511-3, L. 1511-7 et L. 1511-8, du titre V du livre II de la deuxième partie et du titre III du livre II de la troisième partie. »

« Article L4251-14 : Le projet de schéma est élaboré par la Région en concertation avec les métropoles, la métropole de Lyon et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Il fait l'objet d'une présentation et d'une discussion au sein de la Conférence Territoriale de l'Action Publique mentionnée à l'article L. 1111-9-1, avec les chambres consulaires et avec la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire. Il est communiqué pour information aux régions limitrophes (...). »

Article L4251-19 : « Le Schéma Régional de Développement Economique, d’Innovation et d’Internationalisation peut être révisé, partiellement ou totalement, selon les modalités prévues pour son élaboration aux articles L. 4251-13 à L. 4251-16. »

Les thématiques abordées dans le SRDEII



La loi NOTRe précise les champs obligatoires et optionnels que doit couvrir le SRDEII. Ces obligations sont en premier lieu à destination des entreprises définies comme « toute entité, indépendamment de sa forme juridique, exerçant une activité économique »³

Parmi les champs obligatoires devant être couverts par le SRDEII, on trouve :

- Les aides aux **entreprises** (création, extension, difficulté) ;
- Les aides à l'**investissement immobilier** des entreprises ;
- Les aides à l'**innovation des entreprises** ;
- Le soutien à l'**internationalisation des entreprises** ;
- Le soutien à l'**attractivité du territoire** ;
- Le soutien au **développement de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)** ;
- Les actions en matière d'**égalité professionnelle** entre les hommes et les femmes.

La Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) a également décidé que son SRDEII couvrirait les thématiques optionnelles suivantes : un volet transfrontalier, ainsi que les aides au développement des activités agricoles, artisanales, industrielles et forestières.

³ Règlement UE N°651/ 2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité (TFUE)





La logique d'intervention de la CTG, des EPCI et des chambres consulaires

La loi du 7 août 2015 relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) modifiée par la Loi n°2021-1104 du 22 août 2021, prévoit que la Région élabore, **en concertation avec les acteurs et collectivités du territoire**, le Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). Au-delà du fait qu'il doit donner lieu à une large concertation auprès de ses partenaires, le SRDEII doit également être présenté et discuté en Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP).

La concertation entre la CTG et les différents acteurs appelés à jouer un rôle en matière de développement économique sur le territoire régional constitue une des clés de voûte de la réussite de la mise en œuvre du SRDEII. Les partenaires tels que les Établissements Publics de Coopération Intercommunale

(EPCI), les 5 chambres consulaires dont la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA), la Chambre d'agriculture, le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM) et la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) ; les autres institutionnels du développement économique ainsi que les parties prenantes, telles que les organisations socioprofessionnelles et les entreprises du territoire, doivent s'approprier le schéma pour nourrir la concertation et coconstruire le document.

La coordination des différents acteurs est d'autant plus importante que le contexte budgétaire actuel est difficile. Une coordination efficace des efforts financiers permet d'accroître l'efficience des aides économiques sur le territoire de la Guyane.



Parc Lakou Mang
(Rémire Montjoly)

La cohérence avec les autres schémas et documents-cadres

Le SRDEII doit être établi en cohérence avec les autres schémas et documents d'orientations régionaux et partenariaux existants. La loi prévoit d'ailleurs des articulations obligatoires entre ces schémas.

Développement économique notamment lié au tourisme, recherche, innovation et formation sont ainsi fortement liés et interdépendants. On ne saurait développer l'économie et accompagner les entreprises sans accroître les compétences humaines ; on ne saurait développer la performance du territoire sans affirmer l'excellence de la recherche et de l'innovation ; on ne saurait renforcer cette dernière sans un continuum de formations initiales, continues et tout au long de la vie.

La CTG, au titre de ses compétences de Région, est chef de file ou partenaire sur plusieurs contrats/schémas régionaux :

- **Le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI)** définit les modalités d'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour l'exercice des compétences relatives au soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche. La CTG coordonne ainsi, sous réserve des missions de l'État et dans le cadre de la stratégie nationale de recherche, les initiatives territoriales visant à développer et diffuser la culture scientifique, technique et industrielle, notamment auprès des jeunes publics, et participe à leur financement.

- **Le Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs de la Guyane (SRDTL)**, vise à mettre en œuvre une politique touristique performante pour ses entreprises et ses territoires, concourant à sa compétitivité, la qualité de vie de ses habitants, et à la valorisation de ses atouts et de son patrimoine naturel et culturel.
- **La Stratégie Régionale d'Innovation et de Spécialisation Intelligente (SRI-SI)**, par ailleurs, identifie en particulier les domaines d'activités stratégiques dans lesquels l'ensemble des actions menées par les acteurs du territoire sont coordonnées autour d'un plan d'action, en cohérence avec les autres démarches locales, nationales et européennes. L'ambition est de rendre l'écosystème innovation et recherche performant, et de disposer d'un instrument guidant les choix des investissements en recherche et développement (R&D), pour faire face aux enjeux de transformation des connaissances en produits, services, emplois et richesses, et améliorer la compétitivité de la Guyane, en évitant le saupoudrage des investissements des pouvoirs publics.



Au travers de ces différents schémas et des autres documents stratégiques susmentionnés présentés dans la figure ci-dessous, il s'agit pour la CTG d'agir de manière cohérente et intégrée autour d'un dénominateur commun. Lequel consiste à impulser un développement dynamique dans la durée, intégrant à la fois les questions de développement des entreprises, les questions sociales et l'épanouissement individuel.

Figure 1 : Mise en cohérence des autres documents stratégiques en présence avec le SRDEII



La cohérence avec les autres schémas et documents-cadres

(suite)



Enfin, le **Contrat de plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP)** signé le 2 octobre en 2018 est un document liant la CTG, l'État et les partenaires sociaux. C'est l'instrument central de définition, de planification et de coordination des politiques régionales en matière d'emploi, d'orientation et de formation professionnelle (initiale et continue). Il vise à adapter l'ensemble des dispositifs de formation (voie scolaire, apprentissage, formation des demandeurs d'emploi et des salariés...) aux réalités économiques et sociales :

- Favoriser l'accès, le maintien et le retour à l'emploi des femmes et des hommes sur le territoire régional ;
- Apporter aux entreprises et aux territoires les

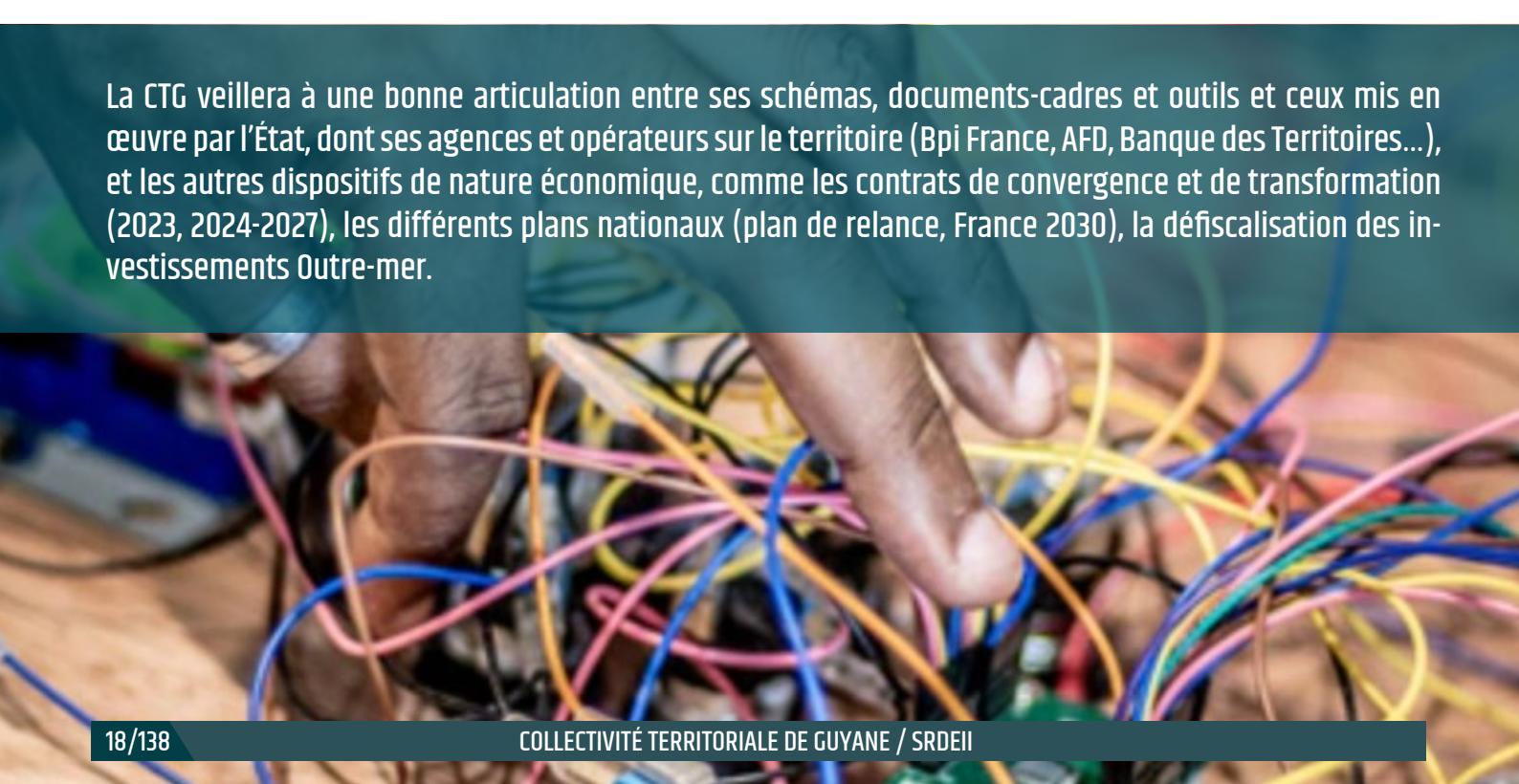
compétences nécessaires à leur développement ;

- Accompagner les dynamiques territoriales en développant une offre de formation sur l'ensemble du territoire régional.

Les principaux objectifs du CPRDFOP de Guyane élaboré en concertation avec différents acteurs, parmi lesquels l'État, le Rectorat, le RSMA (Régiment du Service Militaire Adapté), le Pôle Emploi, la DIECCTE Guyane, notamment, sont les suivants :

- L'analyse des besoins du territoire en matière d'emploi, de compétences et de qualifications ;
- La programmation des actions de formation professionnelle des jeunes et des adultes.

La CTG veillera à une bonne articulation entre ses schémas, documents-cadres et outils et ceux mis en œuvre par l'État, dont ses agences et opérateurs sur le territoire (Bpi France, AFD, Banque des Territoires...), et les autres dispositifs de nature économique, comme les contrats de convergence et de transformation (2023, 2024-2027), les différents plans nationaux (plan de relance, France 2030), la défiscalisation des investissements Outre-mer.





Un schéma partagé : la démarche de concertation

Comme rappelé supra, la loi NOTRe prévoit que la Région élabore **le SRDEII en concertation avec les autres collectivités et acteurs du territoire**.

En l'espèce, la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) a mis en place une importante démarche de concertation avec l'**ensemble des acteurs de l'économie guyanaise**. Cette démarche de concertation a reposé sur plusieurs exercices tels que des entretiens, une grande conférence de lancement, une concertation écrite, une réunion spécifique avec les organisations socioprofessionnelles ainsi que des ateliers de concertation territorialisés.

Pour assurer cette démarche, la CTG s'est appuyée sur la création d'une identité visuelle dédiée à l'élaboration du nouveau SRDEII.



UNE CONFÉRENCE DE LANCEMENT DE LA CONCERTATION ET UNE DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU SRDEII

Une conférence de lancement a eu lieu à l'hôtel de la CTG à Cayenne le 10 mars 2022. Cette conférence a réuni plus de 45 participants parmi lesquels des services de l'État, des présidents ou leurs représentants des EPCI et des chambres consulaires ainsi que leurs collaborateurs et techniciens.

Celle-ci a permis de présenter les raisons d'être de ce schéma, la méthodologie d'élaboration du schéma, la démarche de concertation, ainsi que de partager

l'état des réflexions quant aux prérequis au développement économique de la Guyane, les grands enjeux à relever, la stratégie, et les premières orientations et dispositifs envisagés dans le cadre de ce SRDEII 2022-2028. Cette conférence a ainsi permis d'échanger quant aux grands défis en matière de développement économique, innovation et internationalisation de la Guyane, et de recueillir les premières perceptions, besoins et ambitions des participants en la matière.

UNE RÉUNION SPÉCIFIQUE AVEC LES ORGANISATIONS SOCIOPROFESSIONNELLES

Si la loi NOTRe n'impose pas de concertation avec les organisations socioprofessionnelles, la CTG a malgré tout décidé d'organiser une réunion spécifique avec ces acteurs indispensables au développement économique guyanais. Cette réunion a eu lieu le **11 mars 2022 à Cayenne** et a regroupé une **trentaine de**

participants parmi lesquels se trouvaient entre autres la **FRBTP**, le **MPI**, **INTERVIG**, **Syndicat des Restaurateurs de Guyane**, Union Syndicale des Opérateurs Touristiques de Guyane (**USOTG**), **Club des Hôteliers de Guyane**, **MEDEF Guyane**, **CPME Guyane**, **Interprobois Guyane**...

Un schéma partagé : la démarche de concertation (suite)

4 ATELIERS TERRITORIAUX DANS CHACUN DES EPCI QUI COMPOSE LE TERRITOIRE

4 ateliers territoriaux ont également été organisés la semaine du 21 mars 2022 dans chacun des EPCI qui compose le territoire (Saint-Georges de l'Oyapock le 21 mars, Saint-Laurent de Maroni le 22 mars, Kourou le 25 mars et Matoury le 25 mars également). Ces

ateliers ont réuni au total plus de 70 personnes dans les différentes intercommunalités guyanaises afin d'identifier les besoins spécifiques à chacun de ces territoires.

UNE CONCERTATION ÉCRITE

Parallèlement à ces ateliers de concertation, une consultation écrite a été mise en place auprès des EPCI et chambres consulaires du début du mois de mars (3 mars 2022) au début du mois d'avril (10 avril 2022). Cette concertation était organisée autour de 4 questions structurantes liées aux enjeux du territoire, aux actions qui devraient être inscrites dans

le schéma, au rôle de chacun des acteurs de l'économie guyanaise dans ce schéma etc. Cette concertation écrite a été réalisée via des contributions envoyées à l'adresse électronique concertationsrdeii-guyane2022@ctguyane.fr créée pour l'occasion. Une quinzaine de contributions ont ainsi été recueillies et ont permis, pour partie d'alimenter ce schéma.

DES ENTRETIENS INDIVIDUELS OU COLLECTIFS COMPLÉMENTAIRES

Une vingtaine d'entretiens complémentaires ont été organisés en parallèle avec les acteurs clés du territoire afin de les consulter pour avis sur le projet du schéma et partager l'état d'avancement des travaux avec eux. Des entretiens ont notamment été organisés avec des représentants de la société civile,

des représentants institutionnels, ceux ou celles des organisations socioprofessionnelles ainsi que des chambres consulaires, des EPCI ou encore avec des directions et élus de la CTG.

Un schéma stratégique évolutif : une « clause de revoiure »

Le présent SRDEII a un caractère évolutif et ajustable. L'article L4251-19 du code des Collectivités indique que le SRDEII peut être révisé, partiellement ou totalement, selon les modalités prévues pour son élaboration aux articles L. 4251-13 à L 4251-16.

En effet, la situation économique, le contexte mondial, l'émergence de nouvelles entreprises ou de nouveaux secteurs clés, ou la réorganisation de la puissance publique et des partenariats au service du développement économique des entreprises nécessiteront des points d'avancement : l'application et les déclinaisons territoriales du schéma seront débattues et évaluées à échéances régulières (voir p. 82 section qui précise les Principes de gouvernance, suivi, évaluation du SRDEII).



2. ENJEUX MAJEURS À RELEVER



Chantier de l'éco-quartier Vidal (Remire Montjoly)

Une mise à jour du diagnostic du territoire de la Guyane a été faite et se trouve en annexe du présent document. Cette section propose une photographie quantitative et synthétique du territoire ; une présentation des prérequis au développement économique du territoire, conditions préalables à la réussite du schéma lors de son déploiement ; ainsi qu'une présentation des grands enjeux à relever pour la Guyane en matière de développement économique, d'innovation et d'internationalisation.

ét é

Photographie quantitative et synthétique de la Guyane



Le Diagnostic Stratégique Territorial 2019 produit en 2020 et repris dans le cadre de la Stratégie Régionale de l'Innovation (SRI), en cours de définition, propose une photographie quantitative et synthétique du territoire de la Guyane. Les principaux éléments qui en ressortent, et dont les chiffres ont été mis à jour, sont les suivants¹:

- **Un territoire faiblement peuplé mais avec une croissance démographique forte**, d'une part, **et une population jeune**, d'autre part (la moitié de la population a moins de 25 ans en 2015 en Guyane alors qu'elle a moins de 40 ans en France). Au 1er janvier 2021, la population de la Guyane est estimée à 294 146 habitants et les prévisions permettent d'envisager une Guyane comptant entre 400 000 et 450 000 habitants d'ici 2040. Si le solde migratoire est proche de zéro pour l'ensemble de la population, il est négatif pour les 17-23 ans et positif pour les 27-36 ans. Un habitant sur trois est de nationalité étrangère en 2015 avec une concentration et une répartition inégale de cette population sur le territoire.
- En matière de **qualification**, un peu plus de la moitié de la population de plus de 15 ans (55%) est peu ou pas diplômée (niveau inférieur ou égal au CAP ou BEP). Un cinquième des 18-65 ans ne maîtrise pas les compétences de base nécessaires en lecture, écriture et calcul.
- **Le taux de chômage monte à 19% de la population active en 2018** avec un pic à 35% pour les 15-29 ans. Près de deux demandeurs d'emploi sur cinq (42,5%) ont un niveau de formation inférieur ou équivalent au brevet des collèges. Près de la moitié des emplois (46%) sont apportés par l'administration publique, l'enseignement et les secteurs de la santé et du social. L'adéquation entre offre et demande d'emploi est considérée comme faible avec une tension sur les emplois qualifiés qui ont du mal à trouver preneurs. Un besoin de créer près de 3 000 emplois par an a été identifié sur le territoire. Par ailleurs, le taux d'emploi, qui reflète la capacité d'une économie à utiliser ses ressources en main d'œuvre pour créer de la richesse, était seulement de 42% en 2020 selon l'INSEE.
- La **géographie** du territoire est très différente des autres régions françaises ou européennes avec 96% de la surface couverte par la forêt et une bande littorale de 320 kilomètres interconnectée où réside l'essentiel des habitants. L'intérieur est faiblement peuplé et enclavé (avec un transport fluvial et une absence de connexion routière).
- En matière de **PIB**, malgré une hausse de 1,8% en moyenne par an en volume entre 2013 et 2019 (contre 1,3% au niveau national), la croissance de la Guyane ne lui permet pas de rattraper son retard de développement par rapport aux Antilles et à l'Hexagone. Au contraire, le PIB par habitant décroît régulièrement en raison de la croissance démographique.
- **L'économie est tirée par le secteur public et le spatial** : le premier génère 35% de la valeur créée et le second 15%. L'ensemble des exportations et importations vers l'Amérique du Sud est limité pour une économie qui exporte 69,5% vers la métropole en 2020.

¹Source SRI 2021/2027 en cours de définition



- Alors que les filières du secteur primaire (agriculture, pêche) sont particulièrement marquées par le poids de l'activité familiale reposant sur l'autoconsommation, **le secteur agricole** s'appuie sur des exploitations en légère augmentation depuis 30 ans (près de 6 135 exploitations agricoles sont dénombrées en 2020 contre 5 983 en 2010 et 5 318 en 2000). **La pêche** souffre de la concurrence de ses voisins et doit se restructurer. **Le secteur du bois** dénombre des acteurs sur toute la chaîne de valeur avec 200 entreprises dont 20% sur la première transformation et 8% sur la seconde transformation). Mais il génère des exportations inférieures aux importations, car le marché local absorbe quasiment l'ensemble de la production de bois. **L'exploitation aurifère** est une source importante d'exportations.
- En 2018, la Guyane a enregistré un **taux de création d'entreprises de 36%** (contre 17% au niveau national) dont 39% dans la construction et 51% pour les services hors commerces, transports, hébergement et restauration. Les taux de survie à un an, deux ans et trois ans des entreprises créées au premier semestre 2014 sont plus faibles que ceux de la France dans son ensemble.
- Fin 2017, la Guyane comptait **près de 15 000 établissements dont 72% dans le tertiaire**. Près de 95% des entreprises fin 2015 comptaient moins de 9 salariés. Les trois quarts n'employaient aucun salarié.
- **La compétitivité des Très Petites Entreprises (TPE) et Petites Moyennes Entreprises (PME)** est structurellement limitée. Cela est dû à une faible diffusion des innovations et de la technologie numérique, une faible productivité, un accès limité au financement traditionnel et une défaillance de l'appui à la création et au développement des entreprises.
- L'**économie informelle** est une problématique prégnante sur le territoire. Elle reste importante et limite le développement de certains secteurs qui y sont sujets en raison d'une distorsion de concurrence et une incapacité à réaliser des investissements productifs.
- La **recherche publique** bénéficie de la présence de nombreux organismes publics de recherche, mais le nombre de chercheurs reste limité (environ 300). La création de l'Université de Guyane en 2016 est perçue comme une opportunité pour développer une politique de site et fédérer les acteurs autour de quelques thématiques phares. Depuis sa création, l'université construit une stratégie de développement qui s'oriente vers une spécialisation sur la biodiversité et un ancrage sur le plateau des Guyanes. Le projet de création d'un Centre Hospitalier Universitaire (CHU) d'ici 2025 renforcera les recherches en santé, notamment en santé tropicale, thématique pour laquelle la recherche guyanaise est déjà reconnue. Cependant, la recherche privée reste très faible.

CHIFFRES CLÉS de la Guyane



Figure 2 : Chiffres clés du territoire de la Guyane

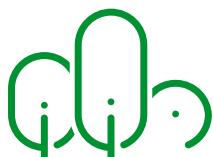
ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX



TERRITOIRE

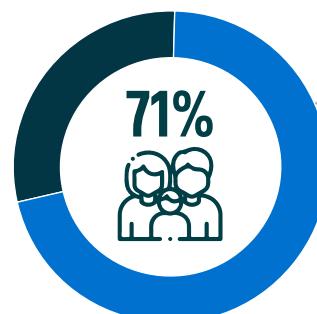
BANDE LITTORALE INTERCONNECTÉE



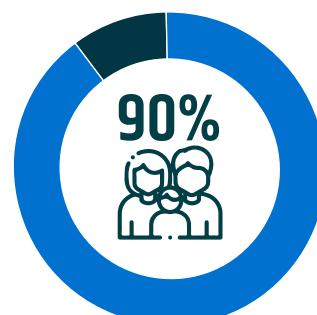

FORÊTS
96%

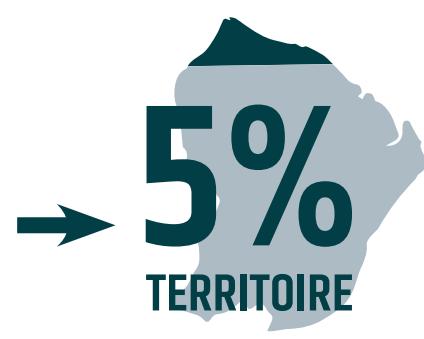


HABITANTS




5
principales
VILLES




5%
TERRITOIRE



PIB/HABITANT



ÉCONOMIE EMPLOI



 **VALEUR 35% SECTEUR PUBLIC
CRÉÉE 15% SPATIAL**

IMPORTANTE ÉCONOMIE INFORMELLE

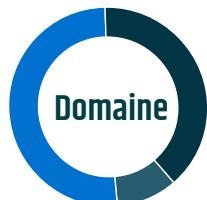
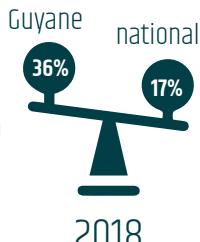


Associations	91%
Coopératives	6%
Mutuelles	3%
Fondations	NS



0 salarié	75 %
1 à 9 salariés	20 %
-	5 %

Taux de CRÉATION d'entreprises



Construction	39 %
Services*	51 %
-	10 %

* Hors commerces, transports,
hébergement et restauration



CHIFFRES CLÉS de la Guyane (suite)

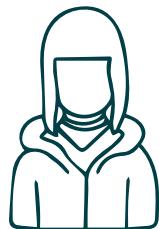


Figure 2 : Chiffres clés du territoire de la Guyane (suite)



2018
Taux de chômage
19%

PIC
15-29 ans
35%



JEUNES
15-24 ans

Taux de chômage
Ouest = 71%
Guyane = 46%
Est = 72 %
Guyane = 51%

CHÔMAGE

EMPLOI



Taux d'emploi
2019 **45,9%**
2020 **42%**

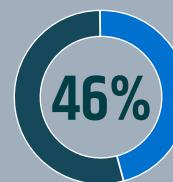


Taux d'emploi FEMMES
Ouest = 19%
Guyane = 44%
Est = 20 %
Guyane = 40%

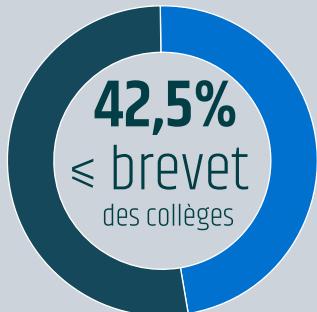
EMPLOI*



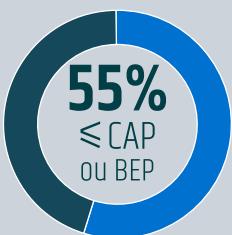
* emploi privé (hors agriculture)



NIVEAU DE FORMATION
demandeurs d'emploi



+ DE 15 ANS
peu ou pas diplômés



1/5
DES 18-65 ANS

ne maîtrise pas les compétences de base nécessaires en lecture, écriture et calcul.



FORMATION



INNOVATION



NOMBRE DE
CHERCHEURS LIMITÉ
300  

NOMBREUX ORGANISMES
DE RECHERCHE



CRÉATION DE
L'UNIVERSITÉ
DE GUYANE
2016



PROJET DE CRÉATION
D'UN CHU
2025



INTERNATIONALISATION



IMPORTATIONS*
1,5 milliards d'€

Exportations au Surinam
143 millions d'€ / 1,9 milliards d'€

* Hors exportations de service
des activités spatiales



9,47%

Taux de couverture
des échanges avec
l'extérieur en 2020



**EXPORTATIONS
VERS MÉTROPOLE**

40 % = biens d'investissement
matériels de transport (conteneurs vides rapatriés) et produits informatiques et électroniques principalement liés au spatial

Les prérequis au développement économique du territoire



La définition de la stratégie, puis la mise en œuvre avec succès du SRDEII, suppose, pour le territoire de la Guyane, d'identifier et de répondre à un certain nombre de prérequis qui constituent les conditions préalables à la réussite du schéma lors de son déploiement.

Ces derniers ne relèvent pas directement de ce schéma mais méritent d'être précisés ici.

MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME ÉDUCATIF PERFORMANT AVEC UNE POPULATION ACTIVE MAÎTRISANT LES SAVOIRS ACADEMIQUES DE BASE

Elle a été identifiée comme un premier prérequis. La Guyane se caractérise à la fois par une croissance démographique forte et une population jeune. Assurer et renforcer une éducation de base à sa population est donc indispensable pour combattre le chômage et favoriser le développement économique du territoire. Selon le rapport annuel économique de l'IEDOM¹, malgré des progrès du niveau moyen de scolarité (sur 10 ans, le rapport considère que les effectifs scolaires progressent en moyenne de 1,4% par an), 29% de la population guyanaise souffre encore d'illettrisme. Un cinquième des 18-65 ans ne maîtrise pas les compétences de base nécessaires en lecture, écriture et calcul. La Guyane connaît également d'importantes fractures territoriales en termes d'éducation. Selon l'Insee en 2017, « 7,3% des habitants de l'Ouest guyanais ne sont pas scolarisés contre seulement 1,8% dans le reste de la Guyane »².

DOTATION D'UNE OFFRE TERRITORIALE ORGANISÉE ET COHÉRENTE AVEC LES BESOINS LOCAUX

C'est un prérequis indispensable à la mise en œuvre de cette stratégie de développement économique en cohérence avec l'ensemble des schémas concernés visant à développer les compétences et l'emploi. Cette offre de formation organisée doit permettre de lutter contre le chômage qui touche notamment 72% des jeunes de 15 à 24 ans du territoire de l'Est de la Guyane et 71% des jeunes du territoire de l'Ouest³. Des politiques ont été mises en place pour offrir des formations adaptées aux besoins des entreprises. Le Contrat du Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles de 2017-2022 (CPRDFOP) a pour objectif d'analyser les besoins de l'économie guyanaise en termes d'emploi et de qualifications pour adapter son offre de formation. Le CPRDFOP a notamment donné un rôle central à la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) dans le domaine de la formation professionnelle et de l'orientation. Le schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI), en cours de définition, vise également à adapter l'offre de formation aux besoins du territoire et à développer la recherche et l'innovation en Guyane.

¹ IEDOM, Rapport Annuel Économique Guyane, 2020

² INSEE Antilles Guyane DOSSIER N°7, déc. 2017

³ SRDEII 2019 2021 V travail 190122 template CTG



Travaux d'aménagement de l'échangeur de Balata (Matoury)

MAILLAGE DU TERRITOIRE GRÂCE AUX INFRASTRUCTURES EFFICIENTES ET ENTRETIENUES

Ces infrastructures (routes, pistes, transport fluvial, maritime et aérien, numérique) doivent en effet contribuer au développement équilibré du territoire. L'activité portuaire occupe une place prédominante dans l'économie guyanaise : selon le rapport de l'IEDOM, elle entraîne environ 95% des échanges import-export. Cette activité est essentiellement tournée vers la métropole. Actuellement, la Guyane dispose de 5 ports : le « Grand Port Maritime » de la Guyane (GPM Guyane) qui regroupe les activités du port de Dégrad des Cannes et du port de Kourou ; le port de Saint-Laurent-du-Maroni ; le port de Larivot ; et le Vieux-Port de Cayenne. Plusieurs projets de modernisation et de rénovation ont déjà été mis en œuvre tels que le projet stratégique 2019-2023 du GPMG qui vise notamment à la modernisation des différentes infrastructures du port. Un des projets majeurs du GPMG consiste en l'installation de deux grues portuaires qui permettraient notamment de fluidifier les rotations de l'activité portuaire. Le projet portant sur le désenclavement intérieur de la Guyane via les fleuves Maroni et Oyapock a été retenu dans le cadre du Contrat de Plan État Région de 2015-2020 (CPER).

Malgré l'impact important de la crise sanitaire sur le secteur aérien, des projets sont également mis en œuvre pour moderniser ce secteur. Actuellement, la Guyane dispose d'un aéroport international (Cayenne-Félix Éboué) et de six aérodromes départementaux. La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCIG) a notamment prévu 30 millions d'euros pour moderniser l'aéroport de Guyane. Les travaux ont débuté en 2019 et se sont poursuivis pendant la crise sanitaire. Selon le rapport de l'IEDOM, ce projet devrait permettre de fluidifier le fonctionnement de l'aéroport et d'augmenter sa capacité d'accueil à 800 000 passagers par an. La concession de l'aéroport prend fin en 2022 et un consortium regroupant la CTG via Alyse Guyane, la CCI, la Banque des Territoires et Egis s'est positionné pour en reprendre la gestion. L'objectif de ce consortium est d'attirer de nouvelles compagnies aériennes pour désenclaver le territoire.

Les infrastructures routières, et notamment les pistes permettant de mailler l'ensemble du territoire, constituent également un prérequis au développement économique du territoire. Elles permettent notamment d'accéder plus facilement aux ressources naturelles et agricoles de la Guyane dans une optique de valorisation raisonnée. Elles contribuent au désenclavement de certains territoires, tout comme le transport fluvial.

Enfin, l'amélioration de l'accès au numérique doit permettre, par voie de conséquence, d'accéder aux services publics, d'acquérir de nouveaux marchés et d'impulser de nouvelles innovations en Guyane. Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) de la Région Guyane⁴ de 2015 avait notamment pour ambition, à l'horizon 2022, une montée en débits progressive adaptée aux caractéristiques de la Guyane.

⁴ Région Guyane, Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Région Guyane - Révision du précédent SDTAN de 2012, mai 2015

Les prérequis au développement économique du territoire

(suite)



Figure 3 : Synthèse des prérequis identifiés au développement économique du territoire

Une population active maîtrisant les savoirs académiques de base (-> système éducatif performant)
*commentaire

Des **infrastructures** efficientes (routes, pistes, numérique...)

Des outils d'amélioration de la connaissance sur les évolutions du territoire (démographie, économie, social, environnemental...)

Une insertion dans les réseaux d'acteurs et de la connaissance pour chercher l'ingénierie et l'expertise nécessaire au développement du territoire

Une vision de l'**aménagement** et des déplacements structurée, opérationnelle et partagée à moyen et long terme

Une **offre de formation** organisée et en adéquation avec les spécificités du territoire

Une **capacité de lobbying** à conformer et cohérente à tous les niveaux

La restauration des capacités de financement des **collectivités territoriales**

La mise en place d'une **gestion équilibrée et vertueuse du foncier**

La mise en place d'un cadre réglementaire et fiscal favorable au **développement économique**





UNE VISION DE L'AMÉNAGEMENT ET DES DÉPLACEMENTS STRUCTURÉE, OPÉRATIONNELLE ET PARTAGÉE À MOYEN ET LONG TERME

La géographie de la Guyane est très différente des autres régions françaises ou européennes . En 2020, la densité moyenne de la Guyane était de 3,5 habitants par km² et une grande partie du territoire n'était pas habitée. La population se concentre sur le littoral et l'intérieur de la Guyane reste particulièrement enclavé. L'aménagement de l'ensemble du territoire constitue notamment un prérequis important pour combattre les inégalités existantes entre les différentes communes. En effet, l'Ouest guyanais est particulièrement isolé du reste de la Guyane et 4 communes de l'intérieur ne sont pas accessibles par la route. Cet éloignement géographique et l'absence de réseaux de transports élargis constitue un frein au développement économique de la Guyane. Pour remédier à ces difficultés, la Guyane a approuvé en 2016 son Schéma d'Aménagement Régional qui définit la politique d'aménagement du territoire à l'horizon 2030.

MISE EN PLACE D'UNE GESTION ÉQUILIBRÉE ET VERTUEUSE DU FONCIER

En effet, l'occupation informelle du foncier est une problématique importante en Guyane, notamment dans l'Ouest, où une partie importante des habitants vit sur des terrains occupés illicitement. Le rapport de l'IEDOM considère que 59% des parcelles sont illicitement occupées à Saint-Laurent et 62% à Mana. Ce phénomène empêche également les entreprises formelles de s'installer dans cette partie de la Guyane et de participer à son développement économique. Pour faire face à cette problématique, l'Établissement public foncier d'aménagement de Guyane (EPFAG) est chargé de l'accompagnement technique et de la maîtrise foncière des communes. L'EPFAG continue cependant à faire face à d'importantes difficultés notamment dans l'Ouest de la Guyane. Plus largement, la mission foncière (regroupant plusieurs services de l'Etat) chargée d'examiner des demandes argumentées (tant du point de vue financier que méthodologique) de projets souhaitant mobiliser du foncier a été mise en place. Par ailleurs, la création d'une OIN (Opération d'Intérêt National) fin 2016 sur 24 sites du territoire, a pour objectif d'accélérer les aménagements fonciers afin d'y implanter rapidement des logements et d'accroître les activités économiques. Cette gestion équilibrée et vertueuse du foncier se fera également en cohérence avec les besoins agricoles pour répondre au nouveau défi de souveraineté alimentaire notamment.



Chantier collège de Montsinéry

Les prérequis au développement économique du territoire

(suite)

MISE EN PLACE D'OUTILS D'AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE SUR LES ÉVOLUTIONS DU TERRITOIRE (DÉMOGRAPHIE, ÉCONOMIE, SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL...)

Afin de disposer d'informations indispensables à la détermination, la mise en œuvre des politiques publiques et l'intervention des fonds structurels européens, la Guyane doit pouvoir détenir une connaissance précise de la situation économique (*i.e* Observatoire économique), sociale et environnementale du territoire et de sa population. L'économie informelle, notamment en Guyane, constitue un frein important dans l'accès à une information fiable sur l'état de l'économie réelle. Dans l'Ouest guyanais en l'occurrence, le secteur informel touche un large champ d'activités (production de fruits et légumes, services à la personne...). L'économie informelle dans ce territoire est alimentée par différents facteurs dont la faiblesse des revenus pousse les prix du marché à la baisse et limite de fait la rentabilité des producteurs qui payent des impôts ; et le transfert de minimas sociaux pousse une partie de la population à travailler dans le secteur informel.

INSERTION EFFICACE DANS LES RÉSEAUX D'ACTEURS ET DE LA CONNAISSANCE POUR CHERCHER L'INGÉIERIE ET L'EXPERTISE

L'étude de faisabilité technique et la mise en œuvre des projets ou expérimentations à venir dépendront largement des expertises dont le territoire sera en capacité de se doter. Pour ce faire, les acteurs du territoire se doivent de s'insérer dans les réseaux de la connaissance (types réseaux universitaires, clusters, think tank, associations...) nécessaires à leur bonne finalisation et développement.

UNE STRATÉGIE DE LOBBYING COHÉRENTE À TOUS LES NIVEAUX

Ce type d'intervention apparaît indispensable afin de promouvoir et défendre ses intérêts.

RESTAURATION DES CAPACITÉS DE FINANCEMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Actuellement, les produits des impôts directs locaux en Guyane représentent seulement 40% de la moyenne nationale. Cela est principalement lié aux faibles bases fiscales en Guyane et aux difficultés de l'imposition face au secteur informel. Un élargissement des bases fiscales en Guyane fait partie des prérequis pour permettre son développement économique, ainsi qu'un probable ajustement de la stratégie autour de l'octroi de mer. S'ajoute la recentralisation des recettes fiscales qui se fait au détriment des collectivités locales qui voient leurs dotations évoluer moins vite que la démographie.

LA MISE EN PLACE D'UN CADRE RÈGLEMENTAIRE ET FISCAL FAVORABLE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



Les grands enjeux à relever pour la Guyane

en matière de développement économique, d'innovation et d'internationalisation

Sur la base du diagnostic (présenté et mis à jour en annexes du présent document) et dans le prolongement des différentes étapes de concertation menées dans le cadre de l'élaboration de ce schéma, 5 enjeux majeurs à relever ont été mis en lumière pour la Guyane, en matière de développement économique, d'innovation et d'internationalisation.

ENJEU 1 : LE RENFORCEMENT DE LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES (COMPÉTITIVITÉ PRIX ET HORS PRIX, EXPORT)

La compétitivité des entreprises Guyanaises, TPE ou PME, repose sur plusieurs éléments : l'accessibilité à des financements et des compétences, ainsi que le développement de l'innovation. Elle est notamment limitée par la faiblesse du système local d'innovation, encore peu numérisé et où la culture de l'innovation n'est pas encore bien diffusée. Si la Guyane possède un réel potentiel d'innovation (tant pour les filières historiques que pour les filières émergentes), celui-ci reste pour le moment relativement inexploité. Cela est dû en partie à un réseau d'acteurs insuffisamment interconnecté, à un manque d'interfaces de rencontre autour de projets innovants et à une culture de l'innovation faible au niveau local. Corollaire de l'innovation, le système de recherche en Guyane repose principalement sur la recherche publique, avec peu de projets développés en partenariat avec des entreprises privées.

À cela s'ajoute une faible productivité des entreprises locales, qui sont peu accompagnées dans leur développement.

Le tissu économique guyanais est fortement porté par le secteur tertiaire, avec 72% des établissements dans le tertiaire fin 2017. Mais ces données ne comprennent pas l'économie informelle, qui reste importante et limite les investissements productifs nécessaires à l'amélioration de la compétitivité.

Les TPE et PME rencontrent toujours des difficultés importantes pour accéder à la commande publique. Malgré la réforme du 1er avril 2016¹ qui visait notamment à faciliter l'accès des PME aux marchés publics, les formalités et procédures qui s'y appliquent sont considérées comme un frein important pour y parvenir.

¹Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Guyane. Les marchés publics.

<https://www.cdg973.org/plan-du-site/>

En lien avec les priorités du plan national « France Relance », la compétitivité des entreprises guyanaises se trouve au cœur d'une politique de développement économique, que ce soit par la compétitivité prix et hors prix. La Guyane dispose d'un éventail d'aides publiques nationales et européennes (qui s'organisent autour des programmes européens : PO FEDER/FSE, PDRG, PO FEAMP, POSEI) mais également de plans de relance nationaux et territoriaux (cf. Plan de relance territorial de la CTG), et doivent permettre au territoire de s'engager dans un nouveau modèle de croissance.

En parallèle, la Stratégie de Spécialisation intelligente(S3) identifie de réels enjeux autour des domaines d'activités stratégiques (DAS) suivants :

- Alimentation durable (agriculture, élevage, pêche, indépendance et sécurité alimentaire) ;
- Énergie durable (Energie, Énergies renouvelables, Exploitation des déchets et co-produits...) ;
- Santé tropicale (proximité de l'accessibilité aux soins ; parcours de santé et maîtrise des coûts ; bien vieillir et bien-être) ;
- Éco matériaux et écoconstruction (éco-matériaux en lien avec les ressources du territoire, ex. du bois ; écoconstruction - bâti tropical ; bâtiments de demain/changement climatique) ;
- Valorisation durable des ressources et de la biodiversité (biodiversité, ressources forestières et primaire, eau, risques naturels, tourisme / écotourisme).

Deux DAS transversaux sont également retenus : data et usages du numérique (télé-applications, données, cybersécurité), et résiliences territoriales et intégration citoyenne (prévention des catastrophes naturelles et des risques technologiques ; adaptation au changement climatique ; nouveaux modèles de développement durables ; économie sociale et solidaire ; (éco)tourisme ; Culture(s)). Les champs culturels et numériques sont en effet prometteurs en matière d'innovation, et en seront un grand enjeu du développement en Guyane.

Le renforcement de la compétitivité des entreprises repose ainsi sur 4 piliers principaux :

- Un changement de modèle de croissance, permettant d'améliorer la compétitivité prix mais aussi hors prix des entreprises Guyanaises, avec une montée en gamme des produits et des services et un accent mis sur des stratégies d'innovation ;
- Un accompagnement des entreprises sur la création, la reprise et la mobilisation des ressources de financement disponibles (national, européen, participatif, investissement extérieur) ;
- Une adaptation de l'offre de formation disponible sur le territoire aux besoins des différents secteurs économiques ;
- Une multiplication des liens entre la recherche et le secteur privé, le développement d'une culture de l'innovation et un écosystème d'innovation et de recherche plus performant.

Les grands enjeux à relever pour la Guyane

en matière de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (suite)

ENJEU 2 : LE DÉVELOPPEMENT ET LA DIVERSIFICATION DE SYSTÈME PRODUCTIF LOCAL

PRENANT APPUI NOTAMMENT AVEC LES RESSOURCES LOCALES DU TERRITOIRE

En Guyane, près d'un emploi sur deux relève du secteur tertiaire non-marchand ; ce qui en fait le territoire français où cette part est la plus élevée², au détriment du système productif local. L'agriculture, la sylviculture et la pêche représentent seulement 4,6% de la valeur ajoutée de l'économie guyanaise³, avec de surcroît un très faible taux de couverture du secteur local (2,3% en 2020). A noter également une forte pratique de l'agriculture dite familiale basée sur l'autoconsommation. L'enjeu est donc de valoriser les ressources naturelles du territoire afin de développer la production locale et structurer de nouvelles filières d'intérêt territorial.

Un des objectifs pour la Guyane est d'affirmer son positionnement sur des secteurs à forte valeur ajoutée comme, par exemple, l'économie verte et bleue.

L'économie verte inclut le développement d'un tourisme durable, qui permettrait de porter la création d'emploi et la valorisation des ressources locales guyanaises se déclinant en ressources naturelles et en savoirs traditionnels. L'économie bleue

est « l'utilisation durable des ressources océaniques en faveur de la croissance économique, l'amélioration des revenus et des emplois, et la santé des écosystèmes océaniques »⁵. Ainsi la valorisation du patrimoine naturel de la Guyane a pour but de créer de la croissance et des emplois via le développement de secteurs classiques ou historiques, mais aussi de nouveaux secteurs émergents, pour contrebalancer la décroissance de certaines filières historiques comme le bois, la pêche et l'or.

La réorientation et la dynamisation du système productif guyanais doit également passer par le développement d'une économie circulaire permettant notamment de réduire les inégalités sociales sur le territoire⁶.

² <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4313999#-titre-bloc-19>

³ IEDOM, Rapport 2019, chiffre de 2018, p.81

⁴ IEDOM Note Expresse avril 2019 N° 552 « L'économie verte un enjeu majeur pour l'avenir de la Guyane »

⁵ Source Banque Mondiale

⁶ cf. les indicateurs portant sur les inégalités de revenus issus de la Loi N° 2015-411 du 13 avril 2015

ENJEU 3 : LE POSITIONNEMENT DE LA GUYANE AU CŒUR DE LA DYNAMIQUE SUD-AMÉRICaine

ET LA NÉCESSITÉ DE JOUER PROACTIVEMENT TOUTES LES OPPORTUNITÉS QUI Y SONT LIÉES

Forte de sa proximité avec le continent sud-américain, la Guyane dispose d'une position géographique prometteuse mais peu exploitée, notamment avec de faibles exportations dans les pays voisins.

La Guyane doit donc intensifier son développement à l'international en travaillant sur son intégration au sein des organisations régionales, en ouvrant son appareil productif à l'exportation, et misant sur les nouvelles dynamiques identifiées au niveau

territorial afin de former des alliances à l'échelle du continent dont elle ressort géographiquement. Elle doit notamment soutenir les entreprises à l'export et davantage promouvoir ses atouts dans la compétition mondiale, que ce soit auprès des institutions nationales, internationales ou européennes. L'objectif est de transformer les contraintes concurrentielles en atouts et de se montrer plus attractif et dynamique.



ENJEU 4 : LA RÉSORPTION DES FRACTURES ÉCONOMIQUES DES TERRITOIRES DE LA GUYANE ET L'AMÉLIORATION DE L'ATTRACTIVITÉ DES BASSINS DE VIE

Le territoire guyanais fait face à une grande hétérogénéité géographique, avec certains bassins de vie concentrant l'essentiel de l'activité. Par exemple, en 2020⁷, 79% des nouvelles immatriculations d'entreprises étaient localisées dans la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL) qui ne concentre pourtant que 52% de la population active Guyanaise. Elle concentrerait par ailleurs déjà plus de 78% des entreprises existantes.

Le territoire guyanais est aussi caractérisé par une forte emprise des forêts, qui couvrent 96% de la surface du territoire, et par une population essentiellement localisée sur la bande littorale. Le reste de la population se situe dans des zones plus enclavées, dont l'accès s'avère parfois difficile.

Le secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS) offre des opportunités de réduction de la fracture

économique des territoires, notamment en matière de création d'emploi au niveau local, et représente un outil efficace de valorisation des commerces de proximité, des circuits courts et de l'artisanat local. L'ESS ne représentait en Guyane que 7,9% du total des salariés en 2015⁸.

L'objectif pour la Guyane est donc bien de travailler à la résorption de ces inégalités territoriales et d'accroître l'attractivité des bassins de vie, en s'appuyant sur les atouts et les spécificités de chaque territoire et en les connectant aux agglomérations. Il convient, en outre, de renforcer et coordonner l'accompagnement des EPCI afin de mieux répondre aux besoins des territoires.

⁷ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4313999#en-six-questions>

⁸ INSEE Clap 2015

ENJEU 5 : LA MONTÉE EN PUISSANCE ET LA MISE EN RÉSEAU AU MEILLEUR NIVEAU DE PROFESSIONNALISATION DES ACTEURS INTERVENANT AU SERVICE DES ENTREPRISES

Les porteurs de projets et entreprises guyanais peinent à identifier les interlocuteurs adéquats leur permettant de développer leur activité.

En effet, la Guyane a enregistré en 2018 un taux de création d'entreprises en croissance de 36%, soit autour de deux fois la croissance enregistrée au niveau national. Toutefois ces entreprises peinent à pérenniser leur activité, comme en témoigne le taux de survie à 1, 2 et 3 ans des entreprises créées en 2014.

Le suivi de ces entreprises lors de la création et du développement de leur trajectoire reste encore insuffisant.

L'enjeu consiste donc à rendre plus lisible les acteurs adéquats pouvant concourir à un meilleur accompagnement des entreprises, et d'aider leur mise en réseau ainsi que leur montée en puissance afin de stimuler l'économie guyanaise.



3. Ambition pour la CTG

en matière de développement
économique, innovation et internationalisation

Chantier du nouveau pont du Larivot (Cayenne)

Deux ans après le début de la crise mondiale en lien avec la pandémie de COVID-19, nous constatons que l'économie guyanaise a su faire preuve de résilience. Toutefois, de nombreux défis restent à relever à l'aune de la relance et sous la menace de nouvelles crises : la compétitivité et la modernisation des entreprises guyanaises, le développement de l'industrie, les égalités sociales et territoriales, et la transition numérique et écologique. **La Guyane a de nombreux atouts et spécificités à faire valoir pour répondre à ces défis et les acteurs privés du territoire doivent contribuer activement à son développement.**

Le nouveau SRDEII 2022 - 2028 accompagnera ce développement avec une ambition et des objectifs structurés en matière de gouvernance, de contenu, de transition et de modalités de partenariat. Ce schéma, coconstruit avec les différents acteurs de l'économie guyanaise, vise notamment à donner aux entreprises une meilleure lisibilité des dispositifs mis en place à leur intention. Il vise à **remettre la femme et l'homme au centre du développement du territoire**, mais aussi à **répondre aux besoins d'emplois sur**

le territoire,
un accent mis
l'emploi des jeunes.

Le schéma vise également **construire un modèle de développement et de croissance fondé sur la dynamisation du tissu productif local durable**, qui s'inscrive en cohérence avec les enjeux de l'économie bleue, verte et inclusive. En effet, la Guyane est touchée par la crise climatique actuelle qui a abouti, ces dernières années, à un climat instable et des récoltes inégales sur son territoire. Il est donc essentiel de prendre en compte cette problématique dans l'ensemble de nos politiques de développement.

Enfin, ce nouveau schéma doit être l'occasion d'ambitions fortes pour le territoire en adoptant, à la fois, une démarche prescriptive sur les aides économiques et une démarche stratégique pour adopter une vision de long terme de la croissance guyanaise.

Déclinaison des 5 enjeux identifiés en 9 orientations stratégiques

La présente section expose les 9 orientations stratégiques qui structurent le SRDEII. Chacune de ces orientations est déclinée en objectifs, eux-mêmes déclinés en actions, dispositifs ou projets phares.

Figure 4 : Synthèse des orientations stratégiques retenues ainsi que leurs objectifs

 ORIENTATIONS  OBJECTIFS



Organiser la gouvernance pour renforcer l'efficacité et la proximité de l'action publique

- Revigorer le rôle de collectivité stratège de la CTG
- Structurer et mettre en réseau les acteurs de l'accompagnement des entreprises et de l'innovation à l'échelle de la Guyane pour une meilleure lisibilité et visibilité de l'offre d'accompagnement
- Mettre en place une gouvernance territorialisée, rénovée et partagée



En complément du développement de l'activité privée, organiser la commande et l'investissement publics, comme leviers efficaces de développement

- Définir et mettre en place un déploiement stratégique de la commande publique sur le territoire
- Mettre en place les conditions favorables à la structuration des entreprises pour répondre à la commande publique
- Améliorer la relation entre l'acheteur public et l'exécutant
- Développer la capacité d'intervention économique des Collectivités territoriales en matière d'investissement public





Mettre en place les conditions favorables à la formalisation des activités, à la création, à la transmission/reprise et au développement des entreprises guyanaises

- Développer l'esprit d'entreprendre et accompagner les porteurs de projets et TPE/PME dans leurs projets de création, de développement et de transmission/reprise d'entreprises
- Structurer et renforcer l'accompagnement des entreprises
- Soutenir et renforcer les programmes d'investissement et le financement des entreprises
- Contribuer à la formalisation de l'activité informelle
- Valoriser le capital humain et accompagner la montée en compétences des salariés et des chefs d'entreprises



Développer une économie reposant notamment sur la valorisation durable de ressources locales du territoire



- Développer de nouvelles approches (pour mobiliser de nouveaux leviers de croissance) dans l'accompagnement des filières historiques pourvoyeuses d'emplois sur le territoire
- Accompagner et structurer les filières émergentes à haute valeur ajoutée d'emplois durables
- Valoriser de manière raisonnée et durable les ressources naturelles locales
- Mettre en place un processus pour construire une autonomie alimentaire
- Adopter une démarche durable et bio climatique notamment dans la construction



Faire de la Guyane un territoire digital, d'innovation et d'excellence amazonienne



- Accompagner la transition numérique des TPE et la structuration d'une filière numérique en Guyane
- Renforcer la diffusion de l'innovation sur le territoire
- Rapprocher les entreprises de l'écosystème de recherche et d'innovation afin de renforcer la performance de cet écosystème

Déclinaison des 5 enjeux identifiés en 9 orientations stratégiques

(suite)

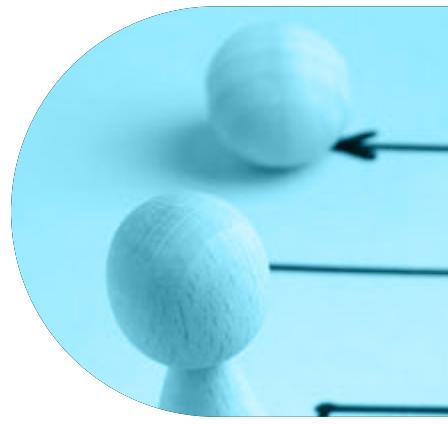


Figure 4 : Synthèse des orientations stratégiques retenues ainsi que leurs objectifs
(suite)

ORIENTATIONS OBJECTIFS



Saisir les opportunités de développement à l'international **et accroître l'attractivité de la Guyane**



- Renforcer, multiplier et dynamiser les routes maritimes et aériennes, puis les infrastructures et services portuaires et aéroportuaires
- Aider les entreprises à saisir les opportunités d'export
- Approfondir l'intégration régionale (par la démultiplication des échanges entre les acteurs et le développement des marchés de proximité)
- Mettre en place une stratégie d'attractivité du territoire



Développer un tourisme durable et bleu (maritime et fluvial) **amazonien véritable atout au service du développement du territoire**



- Valoriser les potentialités du tourisme de création d'emplois, et de retombées économiques et sociales du tourisme
- Créer les conditions de développement des entreprises au service d'un tourisme durable



8

Valoriser le gisement d'emplois que constitue le potentiel de développement de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)/Économie responsable



- Fédérer et organiser les acteurs de l'ESS
- Développer de nouvelles offres d'ingénierie financière pour les entreprises de l'économie sociale et solidaire
- En lien avec la stratégie ESS, favoriser l'innovation sociale et territoriale

9

Valoriser les spécificités territoriales pour y développer l'activité économique et l'emploi



- Adapter les moyens de développement selon les atouts et les besoins de chaque territoire
- Faciliter le développement d'outils immobiliers et fonciers à destination des entreprises



Îles du Salut (Kourou)



Organiser la gouvernance pour renforcer l'efficacité et la proximité de l'action publique

Cette orientation concerne plus spécifiquement l'enjeu n°5 relatif à la lisibilité des acteurs adéquats pouvant concourir à un meilleur accompagnement des entreprises, la mise en réseau des acteurs et au besoin de montée en puissance et de professionnalisation des acteurs intervenant au service des entreprises.

Le développement économique de la Guyane doit reposer sur une gouvernance territorialisée, rénovée et partagée, avec un rôle fort et un leadership de la CTG pour s'assurer notamment de la mise en œuvre du SRDEII, de son suivi-évaluation avec une évaluation à mi-parcours (2025) et en fin de parcours (2027).

Le tableau ci-dessous présente des indicateurs de suivi spécifiques à cette orientation stratégique.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ORIENTATION	VALEUR CIBLES 2027
Conventions partenariales signées faisant l'objet chacune de la production d'un rapport annuel d'activité et d'un suivi de l'atteinte des objectifs	À préciser dans le cadre des conventions partenariales : une convention par EPCI et une convention avec chaque chambre consulaire
Rapports d'activités attendus pour chacune des conventions signées	Un rapport par année par partenaire
Mise en place de chartes coordonnées par la CTG, puis partagées avec les acteurs concernés	Deux chartes : une charte du réseau des acteurs de l'accompagnement technique et de l'Innovation et une charte du réseau des acteurs du financement
Évaluations de mise en œuvre et d'impact du SRDEII	<ul style="list-style-type: none">Nombre de réunions annuelles avec les acteurs économiques (CTAP : une fois par an, Commission Économie : deux fois par an, réunion avec les organisations socioprofessionnelles : une fois par an, réunion mensuelle avec les acteurs économiques)Bilan annuelUne évaluation flash de mise en œuvre en 2025Une évaluation finale ex post externe fin 2027



Cette orientation est déclinée en objectifs présentés ci-dessous :

Revigoriser le rôle de collectivité stratégie de la CTG

En vue d'atteindre cet objectif, la CTG met en œuvre les actions, dispositifs ou projets phares suivants :

- **Animer, communiquer, évaluer le SRDEII en tenant compte des spécificités du territoire ; cela passe notamment par l'élaboration de bilans annuels, et la réalisation d'une évaluation à mi-parcours et en fin de parcours... ;**
- Affirmer le rôle des agences économiques dont l'Agence Régionale de Développement et d'Innovation - Guyane développement Innovation (ARDI - GDI) et le Comité du Tourisme de la Guyane (ctg), en actualisant les statuts afin notamment d'assurer une meilleure représentation des acteurs du monde économique, en s'engageant dans une logique de conventionnement définissant les objectifs, les moyens associés et les modalités de l'évaluation ;
- Mettre en place une démarche d'Intelligence Territoriale, comprenant la création d'un observatoire économique¹ territorial mettant notamment en réseau les observatoires existants et l'organisation de la montée en puissance en matière de prospective économique. Cela permet à la fois de comprendre les déterminants de la dynamique des marchés, les modalités de la concurrence, d'évaluer la pertinence d'orientations stratégiques, de mieux orienter les actions en faveur d'un secteur/filière, d'anticiper les évolutions de compétences en fonction des évolutions de la demande finale, d'identifier les opportunités de diversification ;
- Renforcer le partenariat avec les établissements financiers (publics / opérateurs de l'État et privés) dans une logique de mobilisation collective des financements afin de : simplifier l'accessibilité des entreprises au financement (notamment des Très Petites Entreprises) ; assurer une couverture territoriale ; et adapter les produits financiers et instruments financiers aux besoins des entreprises.

¹Les missions principales de l'observatoire seront par exemple la mise en place d'un système d'information territoriale (collecte, tri, analyse, synthèse et diffusion)



Organiser la gouvernance pour renforcer l'efficacité et la proximité de l'action publique

(suite)



Structurer et mettre en réseau les acteurs de l'accompagnement des entreprises et de l'innovation à l'échelle de la Guyane pour une meilleure lisibilité et visibilité de l'offre d'accompagnement

Afin d'atteindre cet objectif, la CTG met en œuvre les actions, dispositifs ou projets phares suivants :

- **Elaborer et mettre en œuvre le Programme Territorial d'Accompagnement des Entreprises en vue de leur transformation :**
 - Mettre en place un guichet unique d'information et d'orientations des entreprises, intégrant l'ensemble du réseau des acteurs de la création, transmission, développement des entreprises et de l'innovation, et en s'assurant de la présence de ce guichet unique sur l'ensemble des intercommunalités du territoire ;
 - Proposer aux porteurs de projets et aux chefs d'entreprises un menu de prestations couvrant l'ensemble des besoins d'accompagnement (offre complète modulable)
 - Renforcer l'animation et la territorialisation de l'accompagnement des entreprises
 - Densifier les partenariats entre les acteurs du développement économique (réseau d'appui à la création, de la reprise, et au développement des entreprises, réseau des acteurs à l'export, réseau des acteurs de l'attractivité, réseau des acteurs de l'innovation...). Cela passe notamment par :
 - La mise en place de chartes et/ou d'un label avec les acteurs du développement économique et de l'innovation ;
 - L'engagement d'une démarche systématique de contractualisation avec les autres acteurs du développement économique, les opérateurs de l'État (Bpifrance, Banque des territoires...) ;
 - La création d'outils d'ingénierie, d'expertise partagés et mutualisés au sein du réseau des acteurs du développement économique et de l'innovation.
 - Organiser des rencontres semestrielles entre la CTG sous le pilotage de GDI et les réseaux d'acteurs de la création, transmission, développement des entreprises et des acteurs de l'innovation, et les autres acteurs socio-économiques ;
- Rendre plus performant l'écosystème innovation et recherche en renforçant le partenariat entre les entreprises innovantes, la recherche et la formation, notamment à travers le soutien apporté au développement de plateformes technologiques innovantes ;
- Mettre en réseau les agents sur le territoire et leur adosser un centre de ressources du développement local (regroupant le rural et l'urbain).



Mettre en place une gouvernance territorialisée, rénovée et partagée

Afin d'atteindre cet objectif portant sur la gouvernance, la CTG met en œuvre les actions, dispositifs ou projets phares suivants :

- Mettre en place et animer les instances de gouvernance spécifiques consistant à :
 - Réunir la CTAP au moins une fois par an ;
 - Instaurer la Commission ad hoc de la CTG relative à l'Économie réunissant semestriellement les EPCI et les chambres consulaires ;
 - Établir des échanges bilatéraux par territoire EPCI/CTG au moins une fois par an ;
 - Mettre en place des rencontres une fois par an entre la CTG et les organisations socioprofessionnelles ;
 - Établir des rencontres une fois par an, a minima, avec les établissements financiers (publiques et privés)
 - Organiser une conférence économique annuelle regroupant l'ensemble des acteurs économiques.
- Renforcer le partenariat entre la CTG et les EPCI en matière de développement économique en établissant des conventions de partenariat prenant en compte les spécificités des territoires ;
- Renforcer le partenariat entre la CTG et les chambres consulaires en établissant des conventions d'objectifs et de moyens prenant en compte les spécificités des territoires et leur implication dans la déclinaison territoriale du guichet unique ;
- Renforcer la présence en matière économique et d'innovation de la CTG sur tous les territoires : antennes de la CTG sur l'ensemble des intercommunalités du territoire, présence du guichet unique dans ces antennes et autres tiers lieux dans les intercommunalités...

Palais Régional Omnisports Georges Théolade (Matoury)



En complément du développement de l'activité privée, organiser la commande et l'investissement publics, comme leviers efficents de développement

Cette orientation porte sur un volet de l'enjeu n° 1 relatif au renforcement de la compétitivité des entreprises. Les organisations socioprofessionnelles pointent depuis plusieurs années les difficultés d'accès à la commande publique des TPE/PME, notamment dans le cadre de chantiers d'envergure (comme, par exemple, le pas de tir d'Ariane 6 ou la construction du Centre Hospitalier de l'Ouest Guyanais).

En cohérence avec les défis à relever en matière de transition énergétique, environnementale et sociale, une véritable stratégie de la commande publique avec des clauses ou critères spécifiques doit être définie. De même, la CTG et les EPCI pourront développer leur capacité d'intervention économique dans la

prise de participation dans divers types de sociétés. De plus, pour ce qui concerne spécifiquement la commande publique relative au BTP, la CTG et les EPCI s'appuieront sur la Cellule Economique Régionale de la Construction (CERC) qui dispose des données inhérentes à ce secteur d'activité.

Le tableau ci-dessous présente des indicateurs de suivi spécifiques à cette orientation stratégique.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ORIENTATION	VALEUR CIBLES 2027
Mise en place d'une stratégie de la commande publique sur le territoire échelonnée dans le temps et intégrant un plan d'actions et un dispositif de suivi et évaluation spécifique	Une stratégie de la commande publique sur le territoire échelonnée dans le temps et intégrant un plan d'actions et un dispositif de suivi et évaluation spécifique définie avant fin 2022
Déployer la charte co-traitants / sous-traitants	Nombre d'entreprises appliquant la charte (10% en 2023) puis chaque année une augmentation de 5% par an
Nombre d'actions collectives de sensibilisation et de formation des entreprises à la commande publique	2 actions collectives significatives par an
Nombre de plateformes de la commande publique de la CTG et des EPCI mise en place et déployées	1 Plateforme régionale et 1 plateforme pour chacun des EPCI ou 1 plateforme mutualisée CTG et EPCI
Nombre de marchés publics intégrant des critères sociaux ou environnementaux	100% sur l'un ou l'autre des critères



Définir et mettre en place un déploiement stratégique de la commande publique sur le territoire

Afin d'atteindre cet objectif, la CTG met en œuvre les actions, dispositifs ou projets phares suivants :

- Optimiser l'impact de la commande publique par la coordination et la planification dans le temps en lien notamment avec les Programmes Pluriannuels d'Investissement (PPI), les critères sociaux ou de développement durable, les règles pour candidater, les seuils, les mesures spécifiques pour les PME-TPE et start-up, le test de solutions et services innovants, la promotion des labels et origines des produits...);
- Mettre en place un observatoire des achats publics de la CTG (appels d'offres à venir, en cours et passé) en s'appuyant sur la plateforme de la commande publique de la CTG (cf. objectif 2.3).



Mettre en place les conditions favorables à la structuration des entreprises pour répondre à la commande publique

Afin d'atteindre cet objectif, la CTG met en œuvre les actions, dispositifs ou projets phares suivants :

- Définir et mettre en place des actions collectives de sensibilisation (par exemple sur les outils de veille ou les actions menées par les associations de filières), de formation et d'accompagnement des entreprises à la commande publique contribuant à assurer la sédentarisation des travailleurs sur le territoire et à permettre une représentation de tous les corps d'état (réglementation, ingénierie, organisation de consortium de réponse, formation aux logiciels de gestion/coordination globale des chantiers et marchés...);
- Communiquer sur le guide pour aider les entreprises et les acheteurs publics à faire de la commande publique un levier de rebond économique associant le Médiateur des entreprises et la direction des affaires juridiques de Bercy, avec le soutien des CCI, des CMA, du MEDEF, de la CPME et de l'U2P.¹

¹ https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/daj/981%20-%20LeMediateur_GuideMarchesPublics2021.pdf?v=1620647355



En complément du développement de l'activité privée, **organiser la commande et l'investissement publics, comme leviers efficents de développement** (suite)



Améliorer la relation entre l'acheteur public et l'exécutant

Afin d'atteindre cet objectif, la CTG met en œuvre les actions, dispositifs ou projets phares suivants :

- Mettre en place et déployer les plateformes de la commande publique de la CTG et des EPCI précisant les clauses et les critères de la commande publique (clause d'insertion², formules de révision de prix, intégration de nouveaux critères : environnement, réchauffement climatique, ressources locales, montant des marchés attribués...) en veillant à la mise en œuvre effective de la stratégie open data liée (en lien avec l'orientation 5) ;
- Faciliter l'accès des TPE guyanaises à la commande publique et améliorer les conditions d'intervention des co-traitants et sous-traitants locaux notamment à travers l'élaboration d'un small business act.
- Mettre en place une communication claire sur la stratégie d'achats de la CTG (exemple : évènement pour présenter le plan d'investissement territorial, communiqué de presse, conférences territoriales sur la commande publique entre donneurs d'ordre et entreprises...).



Développer la capacité d'intervention économique des collectivités territoriales en matière d'investissement public

Afin d'atteindre cet objectif, la CTG met en œuvre les actions, dispositifs ou projets phares suivants :

- Sensibiliser les collectivités territoriales et communiquer sur leurs capacités d'intervention économique en matière d'investissement public ;
- Développer la capacité d'intervention économique de la CTG, ainsi que des autres EPCI du territoire, dans la prise de participation de divers types de sociétés (Société d'économie mixte, SA, SARL...) ³ ;

² L'Association pour l'Emploi et l'Insertion en Guyane (APEIG) est gestionnaire du guichet unique et propose un accompagnement via des facilitateurs de la clause sociale

³ Les Régions peuvent désormais prendre des participations dans les sociétés commerciales sans passer par décret en Conseil d'Etat. Le décret n°2016-807 du 16 juin 2016 précise les conditions et les limites dans lesquelles le processus peut être réalisé.



Usine de production SOLAM (Macouria)



3

Mettre en place les conditions favorables à la formalisation des activités, à la création, à la transmission/reprise et au développement des entreprises guyanaises

Cette orientation s'insère dans un volet de l'enjeu n°1 relatif au renforcement de la compétitivité des entreprises, ainsi qu'un volet de l'enjeu n°5 relatif à la montée en puissance et la mise en réseau au meilleur niveau de professionnalisation des acteurs intervenant au service des entreprises. La création, le développement et la transmission/reprise des entreprises guyanaises restent limités par plusieurs obstacles tels que le manque de fonds propres, la mobilisation insuffisante des financements privés, le manque de lisibilité du réseau d'accompagnement des entreprises.

L'économie est aussi marquée par un haut degré d'informalité de certaines activités.

L'objectif de développement de l'économie guyanaise dépend donc de la mise en place des conditions favorables à la formalisation des activités, à la création, à la transmission/reprise et au développement des entreprises guyanaises.

Le tableau ci-dessous présente des indicateurs de suivi spécifiques à cette orientation stratégique.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ORIENTATION	VALEUR CIBLES 2027
Mise en place du Plan territorial de l'accompagnement des entreprises avec GDI comme coordonnateur	1 Plan territorial de l'accompagnement des entreprises mis en œuvre et 3 actions de communications autour du lancement de ce plan
Nombre de dispositifs mis en place ou soutenus en faveur de la formalisation des activités, la création, le développement, la transmission / reprise	4-5 dispositifs soutenus ou mis en place : chèque conseil, dispositif PEPITE, appels à projets spécifiques auprès de publics divers (scolaires, étudiants, jeunes, femmes...), entrep' sur l'Ouest...
Nombre de lieux d'accueil / sites soutenus permettant la formalisation des activités, à la création, au développement et à la transmission / reprise	A définir dans le cadre des conventions établies avec les EPCI.
Déploiement de l'offre d'instruments financiers en réponse aux carences du marché et atteinte des objectifs de chacun d'entre eux	Via le bilan annuel de l'opérateur désigné et/ou de chacun des instruments financiers mis en place
Nombre de collectifs soutenus (syndicat, coopérative, mouvement de femmes ou de jeunes...) en capacité de dispenser toute une gamme de services, y compris de la formation, une assistance pour créer des micro-entreprises ou coopératives, et des services financiers, d'assurance	A définir dans le cadre des conventions établies avec les organisations socioprofessionnelles.
Nombre de dispositifs incitatifs soutenus contribuant à la formalisation de l'activité	2 ou 3 bourses d'entrepreneuriat/prix



Cette orientation est déclinée en un certain nombre d'objectifs présentés ci-dessous.

 **Développer l'esprit d'entreprendre et accompagner les porteurs de projets et TPE/PME dans leurs projets de création, développement et transmission/reprise d'entreprises**

Afin d'atteindre cet objectif, la CTG met en œuvre les actions, dispositifs ou projets phares suivants :

- Structurer et animer le réseau des acteurs de l'accompagnement dédiés à la création / reprise / transmission d'entreprise (PFIL, ADIE, Réseau Entreprendre, Boutique de gestion...) et des organismes associés de la CTG (GDI, Comité du Tourisme), ainsi que des acteurs de l'accompagnement au développement de l'ESS (en lien avec les orientations 1 et 8) ;
- Mettre en place des conventions d'objectifs et de moyens avec ces acteurs :
 - Afin de pérenniser les dispositifs comme, par exemple, le « CCI Tour » avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région Guyane ;
- Mettre en place et déployer le chèque conseil ;
- Afin de développer l'esprit d'entreprendre, (scolaires, étudiants, jeunes, femmes...) - poursuivre les initiatives (entrep', cité lab...) et lancer les appels à projets spécifiques auprès de publics divers.

 **Structurer et renforcer l'accompagnement des entreprises**

Afin d'atteindre cet objectif, la CTG met en œuvre les actions, dispositifs ou projets phares suivants :

- Déployer le Plan territorial de l'accompagnement des entreprises avec GDI comme coordonnateur (guichet unique¹) en partenariat avec les chambres consulaires (en lien avec l'orientation 1) ;
- Professionnaliser les acteurs de l'accompagnement des entreprises dans leurs initiatives liées, à la fois, à l'aide au montage de projets et de dossiers de financement, ainsi qu'à l'accompagnement des entreprises dans leurs démarches administratives ;
- Etudier l'opportunité d'élaborer et de déployer une véritable stratégie partenariale avec les acteurs économiques dans le domaine du commerce et de l'artisanat visant à susciter la vocation des jeunes et développer l'emploi non délocalisable.

¹ Le guichet unique ou la plateforme d'accompagnement des entreprises comprend notamment un inventaire complet des dispositifs d'aides nationales et territoriales (CTG et EPCI) auxquelles les porteurs de projets ou chefs d'entreprises peuvent prétendre en fonction du stade de développement de leur(s) entreprise(s) : création, développement ou reprise-transmission.



Mettre en place les conditions favorables à la formalisation des activités, à la création, à la transmission/reprise et au développement des entreprises guyanaises (suite)



Contribuer à la formalisation de l'activité informelle

Afin d'atteindre cet objectif, la CTG met en œuvre les actions, dispositifs ou projets phares suivants :

- Étudier le poids de l'économie informelle sur les territoires (connaissances statistiques fragmentées, superficielles et anecdotiques) en lien avec l'orientation 1 (observatoire économique) ;
- Soutenir les actions visant à la formalisation des activités par les acteurs de l'accompagnement technique (GDI...) et les institutions de microfinance (ADIE, Réseau entreprendre, Initiative Guyane...) et les acteurs de l'accompagnement au développement de l'ESS ;
- **Soutenir les initiatives de collectifs (syndicat, coopérative, mouvement de femmes ou de jeunes...) en capacité de dispenser tout une gamme de services, y compris de la formation, une assistance pour créer des micro-entreprises ou coopératives, et des services financiers, d'assurance... ;**
- Développer des dispositifs incitatifs comme les bourses d'entreprenariat/prix, avec obligation de formalisation pour le lauréat par la suite.



Valoriser le capital humain et accompagner la montée en compétence des salariés et des chefs d'entreprises

Afin d'atteindre cet objectif, la CTG met en œuvre les actions, dispositifs ou projets phares suivants :

- Prendre en compte les enjeux de formation (initiale/continue et professionnelle) et de compétences (notamment concernant la formation des jeunes particulièrement touchés par le chômage et ce en cohérence avec les besoins des entreprises du tourisme, de l'industrie et des services), et renforcer l'articulation entre le SRDEII et le CPRDFOP ainsi que le SRESRI à travers :
 - Le déploiement du dispositif de « L'entreprise apprenante » : la montée en compétences constante ;
 - L'élargissement de l'offre d'apprentissage et soutenir les actions portées notamment par les Chambres consulaires pour la promotion de l'Apprentissage et/ou formations en alternance ;
 - Le déploiement des « Engagements de développement de l'Emploi et des compétences », notamment à travers les accords annuels ou pluriannuels conclus entre l'Etat et une ou plusieurs branches professionnelles incluant 2 volets (un volet prospectif - un plan opérationnel pour la mise en œuvre) portant sur le tourisme, la pêche, l'agroalimentaire et éventuels futurs accords.
- Mettre en adéquation de manière prospective les besoins en compétences des entreprises et l'offre de formation existante, notamment à travers les études d'anticipation des besoins en formation (au travers, par exemple, de la mise en place d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales (GPECT)).



Développer une économie reposant notamment sur la valorisation durable de ressources locales du territoire

Cette orientation s'inscrit dans l'enjeu n°2 relatif au développement, à la diversification durable du système productif local. Depuis le XIXème siècle, la Guyane a développé son économie et son industrie autour de l'exploitation de ses richesses naturelles, d'abord avec l'exploitation aurifère, et le développement de la pêche, puis avec l'exploitation du bois. Ces trois filières sont historiquement des filières exportatrices, qui ont fait la renommée de la Guyane. Toutefois, malgré un développement ancien, ces filières, ainsi que d'autres, sont encore insuffisamment structurées pour tirer parti des ressources naturelles du territoire de manière optimale. La Guyane dispose de nombreuses ressources locales insuffisamment valorisées, exploitées ou transformées sur place, toutefois la majorité de sa production industrielle actuelle est essentiellement fondée sur des produits semi-finis importés et transformés localement. D'autres valorisations sont également à envisager.

Les événements mondiaux en cours depuis le début des années 2020 (crise sanitaire en lien avec la pandémie de COVID19, conflit en Ukraine...), et leurs conséquences, combinés au fait de devoir relever les défis des transitions énergétique, numérique, climatique et écologique, ont profondément modifié les conditions de développement de l'économie productive, ainsi que l'appréhension et la pratique du commerce international.

Afin de réduire sa dépendance vis-à-vis de l'extérieur, d'assurer la souveraineté dans toutes les filières his-

toriques (pêche, bois, mines, spatial, agriculture) et émergentes (en lien avec les nouveaux modes de production, les transitions écologique et énergétique, ainsi que l'économie circulaire, et l'économie verte) et de tendre vers un rééquilibrage de la balance commerciale, la Guyane doit construire un modèle de développement, de croissance et d'emploi fondé sur la dynamisation et la durabilité du tissu productif local et de l'ensemble de ses maillons à forte valeur ajoutée, en cohérence avec les enjeux de l'économie bleue, verte et inclusive.





Développer une économie reposant notamment sur la valorisation durable de ressources locales du territoire (suite)

Le tableau ci-dessous présente des indicateurs de suivi spécifiques à cette orientation stratégique.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ORIENTATION	VALEUR CIBLES 2027
Nombre de conventions de partenariat / conventions d'objectifs et de moyens signées et mises en œuvre avec les organisations interprofessionnelles et intégrant un dispositif de suivi évaluation	A définir dans le cadre des conventions établies avec les organisations interprofessionnelles.
Mise en place d'une charte et/ou label des produits écoresponsables amazoniens valorisée auprès de distributeurs européens	Une charte et/ou un label et valorisation de la charte et/ou label dans au-moins deux ou trois événements annuels de dimension internationale/ européenne
Nombre et typologie de projets de passage à l'échelle industrielle de la transformation des produits locaux accompagnés ou soutenus par la CTG	A définir dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif de suivi évaluation des aides après un an de mise en œuvre du schéma
Nombre et typologie de projets permettant la valorisation de ressources naturels accompagnés ou soutenus par la CTG	A définir dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif de suivi évaluation des aides après un an de mise en œuvre du schéma
Nombre d'aides à l'investissement mis en place en faveur de l'agriculture PO et hors PO, par typologie	A définir dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif de suivi évaluation des aides après un an de mise en œuvre du schéma, en lien avec le FEDER et le FEADER
Nombre d'entreprises bénéficiaires des aides territoriales, et montant des aides, par typologie	A définir dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif de suivi évaluation des aides après un an de mise en œuvre du schéma
Mise en œuvre du dispositif PAT (Projet alimentaire territorial)	Un bilan annuel d'activité du dispositif PAT
Nombre d'entreprises bénéficiaires de l'aide spécifique au développement des agro-industries territoriales, et montant des aides, par typologie	A définir lors de la mise en place du dispositif



Cette orientation est déclinée en un certain nombre d'objectifs présentés ci-dessous.

Développer de nouvelles approches (pour mobiliser de nouveaux leviers de croissance) dans l'accompagnement des filières historiques pourvoyeuses d'emplois sur le territoire

Afin d'atteindre cet objectif, la CTG met en œuvre les actions, dispositifs ou projets phares suivants :

- Favoriser la consolidation des filières et secteurs historiques du territoire en soutenant des initiatives de structuration d'activités et/ou de projets structurants ou actions collectives à fort potentiel pour la Guyane, avec par exemple :
 - Une exploitation optimale de la Zone économique exclusive (en lien avec le programme de renouvellement de la flotte de pêche...);
 - Une optimisation des retombées du spatial en Guyane avec la création de nouvelles activités en Guyane et le développement des télé-applications.
- Accompagner des démarches, projets ou actions collectives structurantes portées par les organisations socioprofessionnelles et interprofessionnelles ;
- Accompagner les organisations socioprofessionnelles et interprofessionnelles à travers leurs conventions d'objectifs et de moyens, dans leur démarche d'innovation, et d'appui au maintien et à la création de nouveaux gisements d'emploi dans les filières historiques, en différenciant les filières à haute valeur ajoutée et celle contribuant à la réduction des dépendances, avec par exemple :
 - Le soutien à la création d'une interprofession pêche.





Développer une économie reposant notamment sur la valorisation durable de ressources locales du territoire (suite)



Accompagner et structurer les filières émergentes à haute valeur ajoutée et d'emplois durables

Afin d'atteindre cet objectif, la CTG met en œuvre les actions, dispositifs ou projets phares suivants :

- **Favoriser l'émergence de nouvelles filières/secteurs** en **soutenant des initiatives de structuration d'activités et/ou de projets structurants ou actions collectives** à fort potentiel pour la Guyane, par exemple : produits biosourcés (phyto cosmétique, éco matériaux ...), produits artisanaux, économie sociale et solidaire, énergies renouvelables (hydrogène, biomasse...), industries culturelles et créatives¹
 - Soutenir et suivre le projet Amazon Activ Valley (projet structurant pour la Guyane qui vise à développer une plateforme autour des produits naturels écologiques et biosourcés de Guyane française, un site unique industriel permettant de fédérer et structurer les divers acteurs de la filière des ingrédients et matières premières végétales d'Amazonie française. (Silicone Vallée des produits naturels Made in France, au cœur de l'Amazonie) ;
 - Soutenir la structuration d'un nouvel écosystème autour de nouvelles sources d'énergie ;
 - Accompagner la croissance des filières émergentes.
- Etablir des conventions de partenariat et des conventions d'objectifs et de moyens avec les organisations interprofessionnelles pour favoriser la structuration de l'écosystème et l'emploi :
- Accompagner des projets ou actions collectives structurantes portées par les interprofessions ;
- Accompagner les organisations interprofessionnelles dans leurs démarches visant à être reconnues à l'échelle nationale ;
- Mettre en place un « comité d'écocertification » durable des grands projets en faveur d'un développement durable du territoire.

¹ Les secteurs d'activité ayant comme objet principal la création, le développement, la production, la reproduction, la promotion, la diffusion ou la commercialisation de biens, de services et activités qui ont un contenu culturel, artistique et/ou patrimonial
<http://www.unesco.org/new/fr/culture/themes/cultural-diversity/diversity-of-cultural%20expressions/tools/policy-guide/como-usar-esta-guia/sobre-definiciones-que-se-entiende-por-industrias-culturales-y-creativas/>



Valoriser de manière raisonnée et durable les ressources naturelles locales

Afin d'atteindre cet objectif, la CTG met en œuvre les actions, dispositifs ou projets phares suivants :

- Accompagner le passage à l'échelle industrielle de la transformation des produits locaux (prototypage, passage à la production de petites séries, mutualisation des outils de transformation...)
 - Avec par exemple la réalisation de pôles agroalimentaires territorialisés composés d'un ensemble d'entreprises de la transformation des produits aquatiques (pêche et aquaculture) et des produits agricoles
- Établir une charte et/ou label des produits écoresponsables amazoniens et promouvoir cette charte et/ou label ainsi que les produits ainsi certifiés auprès de distributeurs européens.



Mettre en place un processus pour construire une autonomie alimentaire

Afin d'atteindre cet objectif, la CTG met en œuvre les actions, dispositifs ou projets phares suivants :

- Promouvoir les aides à l'investissement en faveur de l'agriculture (PO et hors PO, aide à la diversification des agriculteurs, aide à l'accompagnement des structures agricoles, Fonds Régional d'Avance Remboursable [FRAR] agriculture, aides à la commercialisation des produits agricoles, dispositif d'aide à la mise en valeur des terres agricoles, dispositif territorial d'aide aux exploitants pour la délimitation collective de leurs parcelles agricoles, dans une logique de garantir la sécurité alimentaire du territoire...);
- Élaborer et mettre en œuvre le Projet Alimentaire Territorial (PAT) pour faciliter notamment l'approvisionnement des cuisines centrales en circuits courts, la lutte contre le gaspillage alimentaire, réduction de l'utilisation du plastique...²;
- Définir et adopter une stratégie ainsi qu'un plan d'actions de la pêche guyanaise (modernisation et le renouvellement de la flotte de pêche, et la mise aux normes des points de débarquements, label, pêche exploratoire pour identifier de nouvelles espèces notamment pélagiques, études de marchés...), en lien avec l'objectif 4.1;
- Créer et déployer des aides spécifiques au développement de l'agriculture familiale et des agro-industries adaptées au territoire ;
- Accompagner les démarches des acteurs économiques visant à promouvoir l'autoproduction et la consommation des produits alimentaires produits localement.

² En lien avec la loi EGALIM de 2018, loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous

Production agricole (savane Matiti)



Développer une économie reposant notamment sur la valorisation durable de ressources locales du territoire (suite)



Adopter une démarche durable et bio climatique notamment dans la construction

Afin d'atteindre cet objectif, la CTG met en œuvre les actions, dispositifs ou projets phares suivants :

- Utiliser la commande publique CTG pour faire émerger des acteurs produisant des éco-matériaux (en lien avec l'orientation 2) ;
- Soutenir la mise en place de plateformes et plateaux techniques favorisant le recours aux éco-matériaux en vue notamment d'accompagner les processus de certification et de marquage ;
- Soutenir les projets de démonstrateurs en faveur de l'aménagement et de la construction durable et bioclimatique afin de consolider les savoir-faire ;
- Favoriser des appels à projets mobilisant des financements européens et de la CTG visant à promouvoir l'émergence d'éco matériaux et leurs usages ;
- Inciter à l'introduction de règles visant à promouvoir une démarche durable et bio climatique dans les documents d'urbanisme ;
- Accompagner les organisations interprofessionnelles dans leur travail de conseil, veille et lobbying (étude de marché, normes...) ;
- Appuyer les démarches de rénovation énergétique des bâtiments.



Faire de la Guyane un territoire digital, d'innovation et d'excellence amazonienne

Cette orientation se rattache à un volet de l'enjeu n°1 relatif au renforcement de la compétitivité des entreprises. Depuis plusieurs années, l'économie guyanaise relève les défis des grandes transitions nationales et internationales.

En cohérence avec le futur schéma régional d'innovation (SRI) et la stratégie de développement numérique en cours de révision vise à faire de la Guyane un territoire digital et d'excellence amazonienne.





Pour rappel, la Stratégie de Spécialisation intelligente (S3) identifie de réels enjeux autour des domaines d'activités stratégiques (DAS) suivants :

- **Alimentation durable** (agriculture, élevage, pêche ; indépendance et sécurité alimentaire) ;
- **Énergie durable** (Energie, Energies renouvelables, Exploitation des déchets et co-produits...) ;
- **Santé tropicale** (proximité de l'accessibilité aux soins ; parcours de santé et maîtrise des coûts ; bien vieillir et bien-être) ;
- **Éco matériaux et écoconstruction** (éco-matériaux en lien avec les ressources du territoire, ex. du bois ; écoconstruction - bâti tropical ; bâtiments de demain / changement climatique) ;



- **Valorisation durable des ressources et de la biodiversité** (biodiversité, ressources forestières et primaire, eau, risques naturels, tourisme/écotourisme).

Deux DAS transversaux sont également retenus : **data et usages du numérique** (télé-applications, données, cybersécurité), et **résiliences territoriales et intégration citoyenne** (prévention des catastrophes naturelles et des risques technologiques ; adaptation au changement climatique ; nouveaux modèles de développement durables ; économie sociale et solidaire ; écotourisme ; cultures). Les champs culturel et numérique sont, en effet, prometteurs en matière d'innovation, et en seront un grand enjeu du développement en Guyane.



Faire de la Guyane un territoire digital, d'innovation et d'excellence amazonienne (suite)

Le tableau ci-dessous présente des indicateurs de suivi spécifiques à cette orientation stratégique.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ORIENTATION	VALEUR CIBLES 2027
Mise en œuvre et animation de la SRI-SI	En lien avec l'évaluation de ce schéma
Mise en œuvre et animation du SRESRI	En lien avec l'évaluation de ce schéma
Nombre de nouveaux dispositifs d'aides permettant à la Guyane de devenir un territoire digital, d'innovation et d'excellence amazonienne	3 à 5 nouveaux dispositifs d'aides : Chèque numérique, appels à manifestation d'intérêt et appels à projets collaboratifs de R&D sur des sujets d'intérêt pour le territoire...
Développement de plateaux techniques mutualisés au service des projets d'innovation des TPE/PME	3 à 5 nouveaux plateaux techniques mutualisés
Nombre d'incubateurs / structures d'essaimage / structures de maturation et accélération / pôles de compétitivité soutenus	5 à 7 structures
Nombre et types de projets individuels et collaboratifs de recherche et d'innovation soutenus	A définir avec la CTG en lien avec la SRI-SI
Nombre d'actions collectives soutenues menées par les opérateurs économiques réunissant les acteurs de la recherche et de l'innovation soutenus ou accompagnés par la CTG	A définir avec la CTG en lien avec la SRI-SI
Nombre d'entreprises bénéficiaires de l'aide spécifique au développement des agro-industries territoriales, et montant des aides, par typologie	A définir lors de la mise en place du dispositif



Cette orientation est déclinée en objectifs présentés ci-dessous :

Accompagner la transition numérique des TPE et la structuration d'une filière numérique en Guyane

Afin d'atteindre cet objectif, la CTG met en œuvre les actions, dispositifs ou projets phares suivants :

- Enrichir les dispositifs visant à soutenir les entreprises dans la définition et la mise en œuvre de leurs stratégies de transformation numérique, notamment au travers d'une aide à la transition numérique des TPE (chèque numérique : diagnostic, formation et aide à l'investissement) ;
- Faciliter par le numérique l'accès des entreprises aux services publics ;
- Promouvoir les dispositifs complémentaires des partenaires de la CTG (Bpifrance ...) ;
- Accompagner l'émergence, la structuration et le développement de la filière numérique par le soutien aux projets collectifs et l'animation de l'écosystème associé (cluster...), notamment à travers l'encouragement d'une structure représentative de la filière ;
- Accélérer la mise à disposition des données publiques de la CTG et des EPCI partenaires, pour faire de l'open data une source de création de valeur ;
- Accompagner les projets structurants et emblématiques du territoire au service de l'économie digitale (data center...) .
- Établir un partenariat entre la CTG, La Région Guadeloupe, la Collectivité de Saint-Martin sur la cybersécurité avec la création d'une structure commune d'action¹.

¹En effet, les cyberattaques connaissent une recrudescence importante ces dernières années. C'est ainsi que celles-ci ont été multipliées par quatre en 2021 pour atteindre 2 200 pour les rançongiciels. Près de 10 000 entreprises ont sollicité une assistance technique sur le site de l'Etat Cybermalveillance.gouv.fr. Les attaques peuvent entraîner des conséquences fonctionnelles financières importantes pour les entreprises. Aussi, face à ces menaces, la cybersécurité devient un enjeu incontournable pour le développement économique. Le Gouvernement prévoit de consacrer à la cybersécurité 136 millions d'euros sur la période 2021-2022.





Faire de la Guyane un territoire digital, **d'innovation et d'excellence amazonienne** (suite)



Renforcer la diffusion de l'innovation sur le territoire

Afin d'atteindre cet objectif, la CTG met en œuvre les actions, dispositifs ou projets phares suivants :

- **Mettre en œuvre et animer la Stratégie régionale d'innovation et le schéma régional d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation (SRI-SI/S3) en soutenant notamment la mise en place du réseau régional des acteurs de l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation en lien avec l'orientation 1**
- Proposer des aides à l'innovation visant au développement de nouveaux produits, services, formes d'organisation dans les entreprises guyanaises afin de faire en sorte que les investissements privés dans la R&D et l'innovation augmentent (Appels à manifestation d'intérêt et appels à projet collaboratifs de R&D) ;
- Mettre en place un appel à projet visant à développer des innovations destinées à réduire les inégalités comme en matière de paiement mobile par exemple ;
- Soutenir le développement de plateformes et plateaux techniques mutualisés au service des projets d'innovation des TPE/PME ;
- Faire de l'Université l'axe central de développement de l'écosystème de recherche et d'innovation, de l'entrepreneuriat étudiant et de la valorisation économique des produits de la recherche ;
- Cartographier et animer le réseau des entreprises innovantes à travers GDI.



Permettre aux entreprises de contribuer à l'efficacité et à la performance de l'écosystème de recherche et d'innovation

Afin d'atteindre cet objectif, la CTG met en œuvre les actions, dispositifs ou projets phares suivants :

- Soutenir les incubateurs territoriaux, les structures de maturation et d'accélération/ pôles de compétitivité dans une logique de mise en réseau animé par GDI, de mutualisation et de concentration des compétences des acteurs de l'écosystème d'innovation ;
- Soutenir les projets individuels et les actions collectives des opérateurs économiques réunissant les acteurs de la recherche et de l'innovation.



6

Saisir les opportunités de développement à l'international et accroître l'attractivité de la Guyane

Cette orientation concerne l'enjeu n° 3 relatif au positionnement géographique de la Guyane au cœur de la dynamique sud-américaine et la nécessité de bénéficier proactivement de toutes les opportunités qui y sont liées.

La production des filières historiques exportatrices a connu son apogée dans les années 1980. Depuis, ces filières peinent à retrouver leurs niveaux de production d'alors. Plus globalement la balance commerciale de la Guyane est largement déficitaire (en dehors de certaines filières historiques : l'exploitation aurifère, le développement de la pêche, puis l'exploitation du bois - cf. Diagnostic en annexe). La crise sanitaire et économique en lien avec la pandémie de COVID-19, et plus récemment la crise ukrainienne impactent également l'ensemble des exportations, en particulier pour le secteur spatial.

Il est essentiel pour la Guyane de saisir les opportunités de développement à l'international de manière à diversifier ses sources d'approvisionnement (venant principalement d'Europe) et d'accroître également l'attractivité de son territoire en valorisant ses savoir-faire et spécificités, et en approfondissant son intégration régionale, notamment par la démultipliation des échanges entre les acteurs et réseaux régionaux et internationaux.



Saisir les opportunités de développement à l'international et accroître l'attractivité de la Guyane (suite)

Le tableau ci-dessous présente des indicateurs de suivi spécifiques à cette orientation stratégique.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ORIENTATION	VALEUR CIBLES 2027
Définition d'une stratégie et mise en place des conditions favorables et spécifiques selon les zones géographiques / pays ciblés, à l'accompagnement des entreprises à l'international	Une stratégie partenariale définie avant fin 2022-début 2023
Déploiement et suivi de la Team France Export Guyane et de la Team France Invest	<ul style="list-style-type: none">• Un rapport annuel d'activité de la Team France Export Guyane et l'organisation d'un comité de suivi deux fois par an sous le pilotage de la CTG• Un rapport annuel d'activité de la Team France Invest Guyane et l'organisation d'un comité de suivi deux fois par an sous le pilotage de la CTG
Mise en place de rencontres techniques et politiques en vue d'approfondir l'intégration régionale	<ul style="list-style-type: none">• Une réunion annuelle de haut niveau a minima dans chaque espace de coopération (collectivité Antilles-Guyane, plateau des Guyanes, CARICOM, CARIFORUM, CEPALC, ...)• Une réunion technique annuelle à minima dans chaque espace de coopération (collectivité Antilles-Guyane, plateau des Guyanes, CARICOM, CARIFORUM, CEPALC, ...)
Diagnostic, puis mise en valeur les atouts économiques du territoire	La mise en œuvre de la stratégie d'attractivité du territoire et bilan annuel d'activités
Mise en place et animation du club des investisseurs	Le lancement du club des investisseurs et bilan annuel d'activités
Nombre d'évènements de portée internationale pour attirer des investisseurs (sur le modèle « Invest in France », avec les résultats et impacts de ces évènements pour le territoire)	<ul style="list-style-type: none">• Un bilan d'activité de chacun des évènements organisés sur la période (prévoir un suivi dans le temps pour les impacts à moyen terme)• Foire des DOM/ Plateau des Guyanes



Cette orientation est déclinée en objectifs présentés ci-dessous :

Renforcer, multiplier et dynamiser les routes maritimes et aériennes puis les infrastructures et services portuaires et aéroportuaires

Afin d'atteindre cet objectif, la CTG met en œuvre les actions, dispositifs ou projets phares suivants :

- Faire des instances aéroportuaires et portuaires des lieux d'échange et de décision, véritables leviers de développement du territoire (commissions consultatives de l'Aéroport, Conseil de directoire ou de surveillance des Ports de commerce) ;
 - Accompagner le développement de l'Aéroport de Cayenne Félix Eboué afin de disposer d'infrastructures performantes et de nouvelles lignes aériennes (hub ou plateforme de correspondance...) ;
 - Accompagner le développement des ports de Guyane afin de disposer d'infrastructures performantes et de nouvelles lignes maritimes (cabotage, Poste inspection frontalier...) ;
 - Étudier et mettre en place les conditions optimales de réduction des coûts de gestion, du fret, et d'exploitation du port ;
 - Assurer une meilleure coordination des flux entre le transport interne, à travers les aérodromes, et le transport externe à travers l'aéroport de Cayenne,
- Lancer la conception et le dimensionnement pour la création d'une Maison de Guyane et d'une plate-forme logistique en France hexagonale ou autre, mutualisée entre les Antilles et la Guyane, afin d'améliorer l'acheminement de matériaux et produits de la zone.



Aéroport Félix Eboué (Matoury)



Saisir les opportunités de développement à l'international et accroître l'attractivité de la Guyane (suite)



Aider les entreprises à saisir les opportunités d'export

Afin d'atteindre cet objectif, la CTG met en œuvre les actions, dispositifs ou projets phares suivants :

- Déployer et communiquer sur l'existence de la Team France Export Guyane, guichet unique export en Guyane (sous le pilotage de la CTG) ;
 - Soutenir l'animation de Team France Export Guyane notamment via l'organisation de comités de suivi dédiés au moins deux fois par an sous le pilotage de la CTG ;
- Déployer le volet export inscrit dans les conventions d'objectifs et de moyens signées avec les opérateurs économiques concernés (chambres consulaires), en lien avec l'orientation 1 ;
 - Soutenir les dispositifs d'aides à l'accompagnement à l'export (financement des programmes d'actions) ;
 - Soutenir la réalisation d'études ciblées sur les débouchés export des filières à potentiel (à définir collectivement) ;
- Définir une stratégie partenariale et mettre en place les conditions favorables et spécifiques selon les zones géographiques/pays ciblés, à l'accompagnement des entreprises à l'international
 - Organiser la participation des entreprises à des salons et de foires économiques (Foire de Paris...).



Approfondir l'intégration régionale (par la démultipliation des échanges entre les acteurs et le développement de marchés de proximité)

Afin d'atteindre cet objectif, la CTG met en œuvre les actions, dispositifs ou projets phares suivants :

- Mettre en place des rencontres politiques et techniques avec la Collectivité Territoriale de Martinique, la Région Guadeloupe, les Collectivités de Saint Martin et Saint-Barthélemy ;
- Mettre en place des rencontres techniques et politiques avec les représentants du plateau des Guyanes (réunissant 6 pays dont la Guyane), ainsi que le Brésil ;
- Mettre en place, être force de propositions et faire vivre les accords commerciaux existants ou à développer avec les acteurs de la zone (collectivité Antilles-Guyane, plateau des Guyanes, CARICOM, CARIFORUM, CEPALC, ...) ;
- Organiser et animer un ou deux évènements annuels d'envergure facilitant les rencontres des acteurs économiques (en s'appuyant par exemple sur la Conférence de coopération régionale organisée chaque année).



Mettre en place une stratégie d'attractivité du territoire

Afin d'atteindre cet objectif, la CTG met en œuvre les actions, dispositifs ou projets phares suivants :



- Déployer et communiquer sur l'existence de la Team France Invest Guyane, guichet unique Invest en Guyane (GDI sous le pilotage de la CTG) ;
- Diagnostiquer précisément, puis mettre en valeur les atouts économiques du territoire (infrastructures, valeurs humaines, ressources transformées...) au travers d'une communication renforcée ;
- Mobiliser les opérateurs de la CTG autour d'une communication concertée en matière d'attractivité et de promotion économique et d'accueil des investisseurs ;
- Organiser des évènements de portée internationale pour attirer des investisseurs (sur le modèle « Invest in France ») ;
- Mettre en place un club des investisseurs visant à accompagner l'internationalisation des entreprises et à renforcer la captation d'investissements étrangers sur le territoire ;
- Déployer le volet « invest » inscrit dans les conventions d'objectifs et de moyens signées avec les opérateurs économiques concernés (Team Invest, Club des investisseurs) (en lien avec l'orientation 1).



Développer un tourisme durable et bleu (maritime et fluvial) amazonien véritable atout au service du développement du territoire

Cette orientation porte pour partie sur l'enjeu n° 1 relatif à la compétitivité des entreprises dans le secteur touristique du territoire. La CTG, par l'intermédiaire du Comité du Tourisme de la Guyane, met à jour son Schéma Stratégique du Tourisme et des loisirs (SRDTL), dans une démarche de concertation et de co-construction (ateliers de travail dans les territoires, écoute des organisations socioprofessionnelles et des techniciens, consultation des élus, visites expertise terrain).

Cette orientation 7 s'inscrit dans la volonté de **faire du tourisme un secteur durable et fort de l'économie guyanaise** en menant une politique d'aménagement et de création d'une offre de tourisme d'agrément qui assure les « fondamentaux » de la destina-

tion, en améliorant l'image de la Guyane, la qualité des prestations et de la formation, et en faisant évoluer l'organisation touristique pour une plus grande efficacité.

Le tableau ci-dessous présente des indicateurs de suivi spécifiques à cette orientation stratégique.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ORIENTATION	VALEUR CIBLES 2027
Mise en œuvre et animation du SRDTL	En lien avec l'évaluation de ce schéma
Nombre et types d'entreprises ayant bénéficié du dispositif d'aides aux entreprises du tourisme, événementiels et loisirs	Un bilan annuel du dispositif spécifique
Mise en place et suivi du/des outils d'ingénierie financière dédiés spécifiquement aux entreprises du tourisme, événementiels et loisirs	Via le bilan annuel de l'opérateur éventuellement désigné et/ou de chacun des instruments financiers mis en place
Étude de la faisabilité d'ouverture du ciel guyanais dans le but d'augmenter les échanges et le commerce	Les résultats de cette étude

Écomusée municipal d'Approuague-Kaw (Kaw)



Cette orientation est déclinée en objectifs présentés ci-dessous :

Valoriser les potentialités du tourisme de création d'emplois, et de retombées économiques et sociales du tourisme

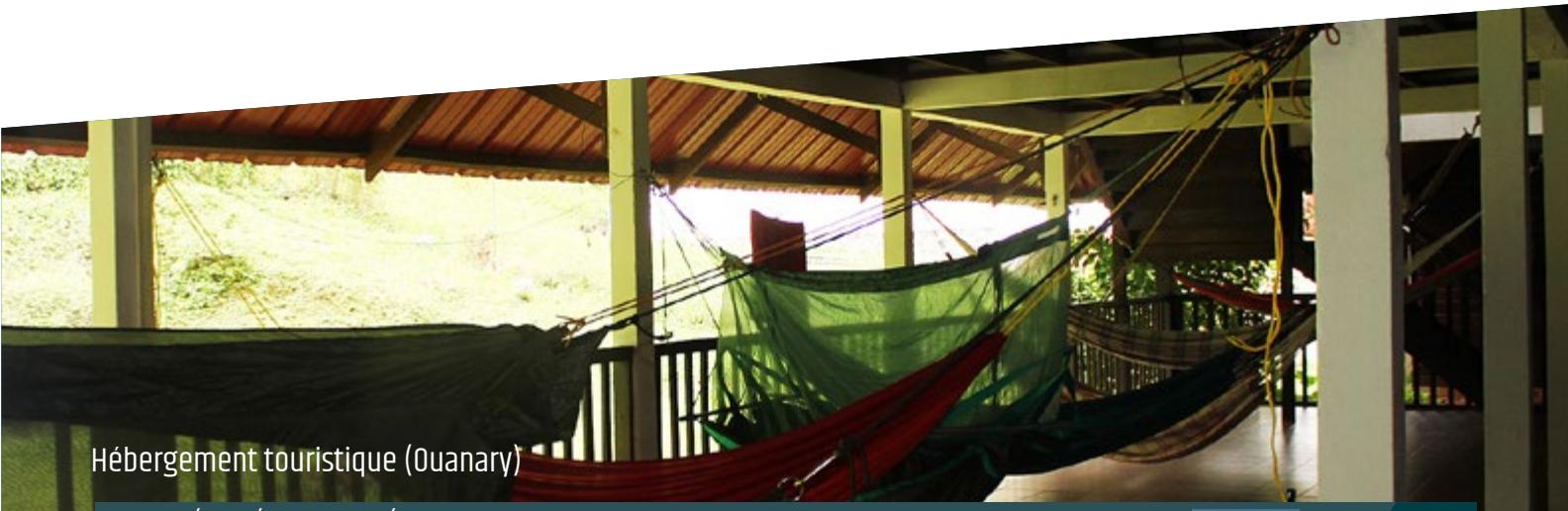
Afin d'atteindre cet objectif, la CTG met en œuvre les actions, dispositifs ou projets phares suivants :

- Ré-enchanter l'offre touristique de la Guyane ;
- Consolider les fondamentaux du tourisme ;
- Accompagner les opérateurs touristiques, hébergeurs, favoriser et encourager la montée en qualité des hébergements (modernisation, nouveaux investissements...) ;
- Élaborer un plan qualité, de formation, de professionnalisation, adapté aux besoins des professionnels ;
- Restructurer le cadre organisationnel.

Créer les conditions de développement des entreprises au service d'un tourisme durable

Afin d'atteindre cet objectif, la CTG met en œuvre les actions, dispositifs ou projets phares suivants :

- Adapter le dispositif d'aides aux entreprises des secteurs d'activités ayant particulièrement souffert de la crise (hôtellerie, restauration, événementiel) : subventions d'investissements classiques, plafonnement des aides jusqu'à 90% d'aides publiques (en 2022) ;
- Créer une ingénierie financière et un accompagnement dédiés, spécifiquement aux entreprises du tourisme, événementiels et loisirs ;
- Créer un comité regroupant la CCI, la DGAC et la CTG pour étudier la faisabilité d'ouverture du ciel guyanais dans le but d'augmenter les échanges et le commerce.



Hébergement touristique (Ouanary)



Valoriser le gisement d'emplois que constitue le potentiel de développement de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)/Économie responsable

Cette orientation s'inscrit à la fois dans l'enjeu n°4 relatif à la réduction des fractures économiques des territoires de la Guyane et l'amélioration de l'attractivité des bassins de vie ; ainsi que dans l'enjeu n° 2 relatif au développement et à la diversification des systèmes productifs locaux prenant appui notamment avec les ressources locales du territoire. L'ESS est juridiquement définie en France depuis 2014 (Loi N° 2014-856 du 31 juil. 2014 relative à l'ESS), comme un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les secteurs d'activités : activités de production, de transformation, de distribution, d'échange et de consommation de biens ou de services mises en œuvre.

Le tableau ci-dessous présente des indicateurs de suivi spécifiques à cette orientation stratégique.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ORIENTATION	VALEUR CIBLES 2027
Signature et déploiement d'une convention d'objectifs et de moyens signée avec la CRESS faisant l'objet de la production d'un rapport annuel d'activité et d'un suivi de l'atteinte des objectifs	A préciser dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens signée
Intégration d'un volet ESS dans les conventions d'objectifs et de moyens signées avec les opérateurs économiques concernés (chambres consulaires au sens large)	Intégration d'un volet ESS dans les conventions d'objectifs et de moyens signées avec tous les opérateurs économiques du territoire
Mise en place de nouvelles offres d'ingénierie financière pour les entreprises de l'ESS	Via le bilan annuel de l'opérateur éventuellement désigné et/ou de chacun des instruments financiers mis en place



Cette orientation est déclinée en objectifs présentés ci-dessous :

Fédérer et organiser les acteurs de l'ESS

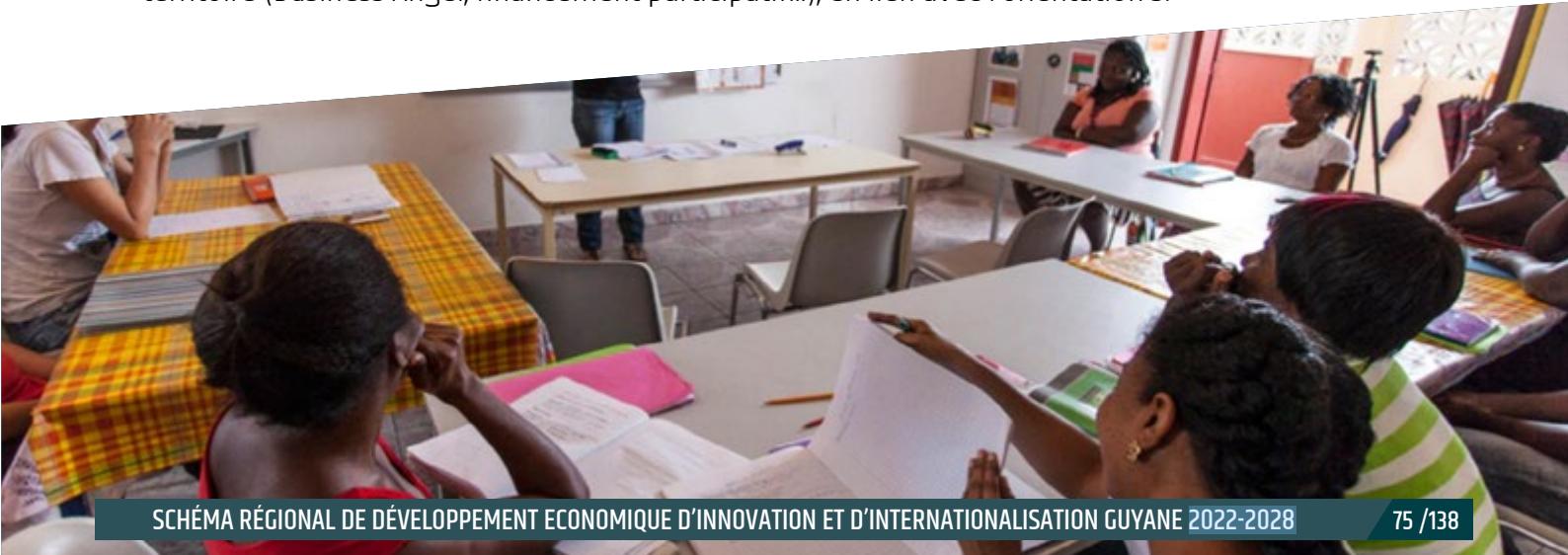
Afin d'atteindre cet objectif, la CTG met en œuvre les actions, dispositifs ou projets phares suivants :

- Instaurer une instance de gouvernance ad hoc réunissant l'ensemble des acteurs de l'ESS ;
- Déployer le volet ESS inscrit dans les conventions d'objectifs et de moyens signées avec les opérateurs économiques concernés (chambres consulaires au sens large) (lien avec l'orientation 1) ;
- Accompagner le déploiement des dispositifs d'aides à l'accompagnement au développement de l'ESS (financement des programmes d'actions) ;
- Réaliser des études ciblées sur les débouchés en lien avec l'ESS ;
- Encourager les nouvelles formes d'économie collaborative (économie circulaire et circuits courts, économie collaborative, économie fonctionnelle...), y compris dans le commerce et l'artisanat.

Développer de nouvelles offres d'ingénierie financière pour les entreprises de l'économie sociale et solidaire

Afin d'atteindre cet objectif, la CTG met en œuvre les actions, dispositifs ou projets phares suivants :

- Mettre en place une offre d'instruments financiers en lien avec les résultats validés par la CTG de l'évaluation ex ante portant sur les instruments financiers co-financés par les fonds européens sur la période 2021-2027 pour répondre aux carences du marché et assurer une offre à toutes les étapes de développement des structures de l'ESS et développer la pratique des modes de financements plus innovants sur le territoire (business Angel, financement participatif...), en lien avec l'orientation 3.





Valoriser le gisement d'emplois que constitue le potentiel de développement de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)/Économie responsable (suite)



En lien avec la stratégie ESS, favoriser l'innovation sociale et territoriale

Afin d'atteindre cet objectif, la CTG met en œuvre les actions, dispositifs ou projets phares suivants :

- Organiser et fédérer l'animation territoriale en favorisant le dialogue et la coopération entre les acteurs du territoire ;
- Mettre en place des appels à projets spécifiques visant à favoriser l'innovation sociale et territoriale, vectrice de création d'emplois ;
- Soutenir, maintenir, développer des savoirs faire (recensement, conservation, transmission, protection juridique et valorisation) spécifiques dans les filières et activités clés du territoire ;
- Accompagner la mise en place d'un réseau de tiers-lieux intégrant un volet ESS sur le territoire (en lien avec l'orientation 9) permettant par exemple de proposer une offre de la formation aux porteurs de projets et facilitateurs de tiers-lieux, développer en inter-réseaux, des outils et ressources communes, de l'accompagnement aux projets avec conférences, entretiens conseils, ateliers de codéveloppement, visites apprenantes, des projets collectifs entre tiers-lieux et avec des institutions.
- Participer au développement des territoires, avec une attention particulière pour les quartiers politique de la ville, les territoires périurbains et les territoires dits isolés.
- Continuer à faire connaître l'ESS au grand public, notamment auprès des jeunes, par l'organisation d'évènements commerciaux, d'ateliers thématiques (transitions sociétale et écologique, démocratie participative, ...) et de temps de découvertes des métiers :
- Accompagner et soutenir le développement des entreprises solidaires en facilitant l'accès des entrepreneurs et des porteurs de projets :
 - À un accompagnement spécifique ;
 - À des financements, notamment avec la participation d'un club de mécènes privés,
- Accompagner la structuration d'acteurs (collectivités, entreprises et centres de recherche) autour de filières par le développement de partenariats et de coopérations notamment dans le cadre des Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE) ;
- Soutenir l'expérimentation, l'innovation sociale par des actions de recherche-développement pour mieux répondre aux besoins des habitants ;
- Soutenir et développer l'action de veille et de prospective en lien avec la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS) ;
- Introduire une réflexion sur la sécurisation des parcours professionnels et l'évolution des métiers, dans les entreprises ESS, en lien avec les acteurs de l'emploi ;
- Accompagner le prix annuel de l'innovation sociale.





Valoriser les spécificités territoriales pour y développer l'activité économique et l'emploi

Cette orientation se rattache à l'enjeu n°4 relatif à la résorption des fractures économiques des territoires de la Guyane et l'amélioration de l'attractivité des bassins de vie. La Guyane se compose en effet de quatre EPCI. La CTG, en tant que chef de fil du développement économique, souhaite singulariser les mesures économiques et garantir un mouvement d'ensemble qui ordonne toutes les actions locales autour des objectifs globaux tels que la croissance, l'emploi et la réduction des inégalités. L'orientation 9 s'inscrit dans la volonté de valoriser les spécificités territoriales pour y développer l'activité économique et l'emploi des femmes et des hommes, et en particulier des jeunes.

Le tableau ci-dessous présente des indicateurs de suivi spécifiques à cette orientation stratégique.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ORIENTATION	VALEUR CIBLES 2027
Réseau de tiers-lieux sur le territoire visant à favoriser l'innovation sociale et territoriale	Un tiers-lieu dédié sur le territoire de chaque EPCI et mise en place d'un label régional rendant visible le réseau créé
Nombre de soutiens/accompagnement par la CTG à la définition de stratégie de développement / projet de territoire par les EPCI	4 études soutenues (1 par EPCI) avant fin 2023
<ul style="list-style-type: none">Nombre d'ETP mis à disposition pour renforcer la capacité d'ingénierie de projet dans les territoiresNombre d'études réalisées ou soutenues pour renforcer la capacité d'ingénierie de projet dans les territoires	Augmentation de la capacité d'ingénierie de projet dans les 4 EPCI du territoire (en nombre d'ETP, nombre d'études)
Nombre d'EPCI soutenus dans leur stratégie de rénovation de leurs zones d'activité économique et dans le développement d'une offre d'hébergement et d'accueil territorialisée	4 EPCI soutenus

Cette orientation est déclinée en objectifs présentés ci-après :



Adapter les moyens de développement selon les atouts et les besoins de chaque territoire

Afin d'atteindre cet objectif, la CTG met en œuvre les actions, dispositifs ou projets phares suivants :

- **Accompagner et soutenir financièrement** l'élaboration des **stratégies de développement** ou de **projet de territoire**, et la réalisation de leurs grands projets structurants pour chacun des EPCI de la Guyane dans leurs champs de compétences ;
- Renforcer les capacités d'ingénierie de projet dans les territoires, en lien avec l'orientation 1, (formation, capacity building, montée en compétences, réalisation ou financement d'études, échange de bonnes pratiques...) ;
- Adapter les dispositifs d'aides prenant en compte les spécificités et fractures territoriales (taux relevés pour les entreprises des territoires de la CCDS, de la CCOG et de la CCEG), les inégalités de genre (mesures spécifiques pour les porteurs de projets de sexe féminin), les inégalités liées à l'âge (idem pour les créateurs de moins de 30 ans), celles induites par le degré d'éloignement à l'emploi, et tenant compte également de la taille des entreprises (priorité aux TPE et aux entreprises artisanales) ;
- Mettre en place les conditions de participation financière des EPCI aux dispositifs d'aides aux entreprises de la CTG.



Faciliter le développement d'outils immobiliers et fonciers à destination des entreprises

Afin d'atteindre cet objectif, la CTG met en œuvre les actions, dispositifs ou projets phares suivants dans le cadre de contractualisation territoriale (en lien avec l'orientation 1, et en cohérence avec le Schéma d'Aménagement Régional - SAR) :

- **Accompagner les EPCI dans leur stratégie de rénovation de leurs zones d'activité économique** et dans le **développement d'une offre d'hébergement** et d'accueil territorialisée répondant aux différents stades de vie des entreprises afin de disposer d'une **offre foncière et immobilière attractive, durable et connectée** ;
 - Soutenir les EPCI afin de les aider au montage de dossiers de co-financement sur des fonds européens de leurs projets en matière d'immobiliers d'entreprises ;
 - Soutenir les EPCI dans la définition et le calibrage de leurs projets structurants à vocation économique en lien avec l'orientation 3 (ports, aérodromes...).
- Élaborer un diagnostic des outils immobiliers et fonciers à destination des entreprises en travaillant, avec la Société d'aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER) ou l'Établissement Public Foncier d'Aménagement de la Guyane (EPFAG) à la réalisation d'un état des lieux des outils existants en matière de portage foncier et immobilier d'entreprise.



Assemblée plénier des élus de Guyane (Hôte) de la CTG



4. PRINCIPES DE GOUVERNANCE, SUIVI, ÉVALUATION

Hôtel de la CTC

Principes de gouvernance



La CTG entend pleinement assumer sa responsabilité dans les champs du développement économique, de l'innovation et de l'internationalisation, en assurant la cohérence d'intervention des acteurs et en définissant des modalités collectives d'actions fondées sur trois principes.

- **Chef de filât**: la CTG affirme son rôle qui est de définir, orienter, piloter, coordonner, contrôler, évaluer et arbitrer - en définissant clairement les responsabilités, dans le respect du principe de subsidiarité.
- **Démarche partenariale** : la CTG anticipe, facilite, anime, coordonne, organise et intervient directement et indirectement. Elle mobilise les EPCI, les chambres consulaires, les acteurs de l'accompagnement au développement économique, les représentants des organisations socioprofessionnelles et les autres acteurs publics et privés pour répondre aux enjeux et décliner opérationnellement les orientations sur l'ensemble du territoire de la Guyane. Cette logique partenariale se traduit, d'une part par une association des acteurs aux instances de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions ; et, d'autre part, sur le plan opérationnel par une politique de contractualisation entre la CTG, ses opérateurs, et ses partenaires EPCI, chambres consulaires. Cette contractualisation sous la forme d'une signature de convention d'objectifs et de moyens permet de fixer un plan d'actions rythmé dans le temps sur la période d'exécution du schéma, les cofinancements envisagés, et les indicateurs de réalisation et résultats associés.
- **Efficacité et efficience** : une intervention inscrite dans une logique de recherche d'atteinte des résultats, de concentration des moyens affectés, de lisibilité et de cohérence de l'intervention des acteurs publics et de suivi évaluation assurant la performance du schéma et son impact sur l'emploi local en raison de la croissance démographique.



Amphithéâtre Université de Guyane (Cayenne)



Aéroport Félix Eboué (Matoury)

Instances de suivi et de pilotage du schéma

La CTG compte s'appuyer sur une nouvelle gouvernance économique installée sur plusieurs niveaux :

- Tout d'abord, la **Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP)** qui se réunirait une fois par an.
- Une **Commission ad hoc relative à l'Économie** composée de la CTG, des EPCI, et des chambres consulaires (et selon l'actualité d'autres partenaires invités). Son rôle consiste, d'une part, à émettre et partager leurs avis sur les différents sujets et dossiers économiques à impulser ; et, d'autre part, à mener des réflexions en corrélation avec les orientations stratégiques et actions déterminées dans le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation, s'agissant notamment des modalités de son déploiement. Elle **se réunira semestriellement, au moins deux fois par an.**
- Des échanges bilatéraux par territoire, regroupant EPCI et CTG au moins une fois par an.
- Des rencontres une fois par an entre la CTG et les organisations socioprofessionnelles ;
- Des rencontres une fois par an, a minima, avec les établissements financiers (publics et privés) ;
- Une **Conférence économique réunissant l'ensemble des acteurs économiques**...Le binôme CTG/EPCI constitue l'un des principaux piliers autour duquel s'articulent d'autres acteurs du territoire que sont les chambres consulaires et les organisations socioprofessionnelles. Dès lors, cette large coopération permet de disposer d'un maillage potentiellement efficient des actions sur le territoire au bénéfice des entreprises et du développement économique. En effet, les EPCI constituent les échelons de déploiement de la politique économique du territoire, par le truchement des aides et subventions aux entreprises, y compris par les conventionnements pour un certain nombre d'actions à réaliser.

Cette conférence se réunira une fois par an.

Instances de suivi et de pilotage du schéma (suite)

Enfin, la CTG, en tant qu'autorité de gestion des fonds européens des Programmes opérationnels FEDER, FSE+ et FEADER 2021-2027, mobilisera en priorité les financements européens notamment sur les thématiques suivantes :

- Favoriser la croissance durable, la compétitivité et la création d'emplois dans les entreprises ;
- Consolider les filières historiques et accompagner l'émergence d'activités d'avenir favorables à la croissance et l'emploi ;
- Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe ;
- Sécuriser la connectivité numérique de la Guyane au niveau infrarégional ;
- Favoriser le développement des technologies de l'information et de la communication et les usages du numérique ;
- Accompagner la transition de la Guyane vers une économie décarbonée, résiliente et à faible impact environnemental.

Dispositif de suivi et d'évaluation sur la période 2022- 2028

Il convient de mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation du SRDEII :

- Élaboration d'un référentiel et d'une programmation des évaluations (bilan annuel, évaluation flash de mise en œuvre en 2025 et une évaluation finale ex-post fin 2027) inhérentes au SRDEII, y compris la définition d'indicateurs dont les premières pistes sont données en annexe ;
- Installation de mécanismes de suivi et de veille en matière d'évolution de la situation financière et des compétences recherchées des entreprises bénéficiant d'un soutien financier de la CTG en vue de mieux mesurer l'impact direct de la mise en œuvre du SRDEII (information à renseigner dans les dossiers d'aide, les conventions partenariales sous la coordination de l'observatoire des entreprises soutenues financièrement par la CTG).

L'objectif de disposer d'indicateurs communs avec le SRESRI et le CPRDFOP sera poursuivi.







5. ANNEXES

Diagnostic du territoire



Dans le cadre de l'élaboration du SRDEII 2022-2028, le diagnostic territorial établi lors des travaux du précédent schéma fait l'objet d'une actualisation.

Celle-ci intègre tout d'abord une mise à jour de l'analyse des traits dominants du territoire (8.1) en faisant ressortir les éléments socio-économiques clés caractérisant la Guyane, en prenant en compte de manière transversale les effets et impacts possibles de la crise sanitaire due à la pandémie de COVID 19. Comme les autres régions françaises, la Guyane subit les répercussions économiques et sociales de cette crise. La crise géopolitique actuelle en Europe de l'Est pourrait accentuer ces conséquences dans un futur proche. Par la suite, une analyse du développement économique des territoires/EPCI (8.2) est conduite afin de mieux faire ressortir les spécificités de chaque bassin de vie. Enfin, une analyse des filières historiques et d'avenir (8.3) est proposée afin de mieux identifier les moteurs de la croissance économique et les problématiques économiques du territoire.

Traits dominants du diagnostic territorial (atouts)

La Guyane dispose de plusieurs atouts majeurs pour son développement économique notamment le dynamisme de sa croissance démographique, l'abondance de ses ressources naturelle, son port spatial européen comme porte d'entrée de l'Europe et son exceptionnelle biodiversité à travers l'émergence de son économie verte.

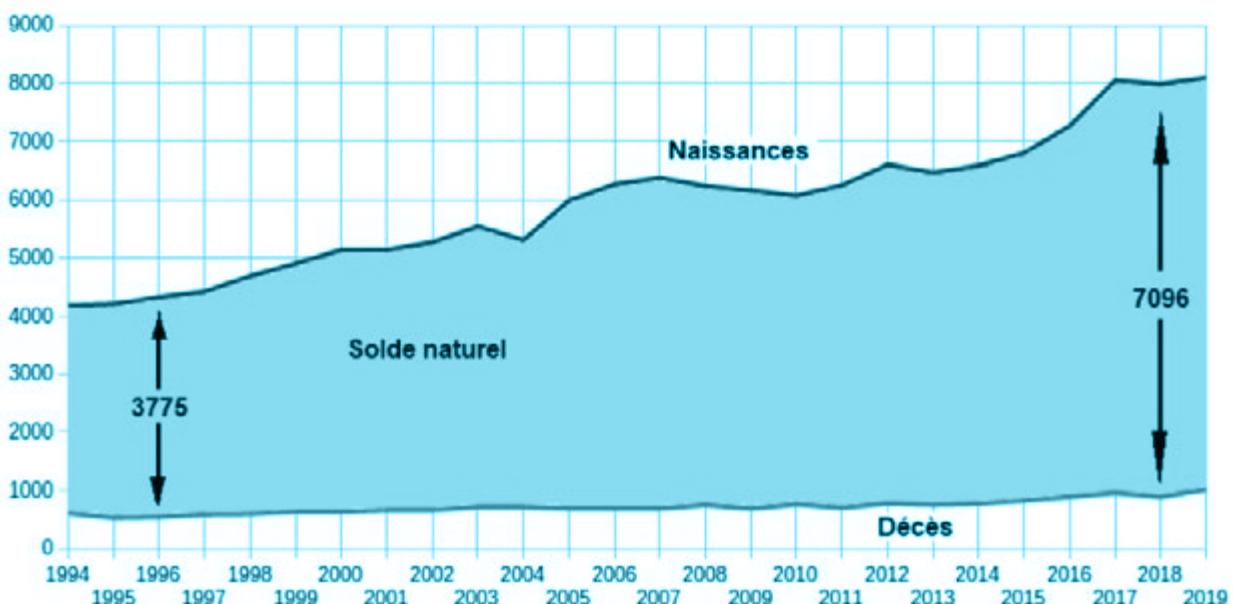




LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE, UN ATOUT INESTIMABLE

Depuis 1974, tous les vingt ans, la population de la Guyane est multipliée par deux. Après avoir progressé chaque année de 4% entre 2010 et 2020, depuis le rythme de croissance démographique a chuté à 2,4%. Au 1er janvier 2021, la population de la Guyane est estimée à 294 146¹ habitants.

Figure 5 : Evolution du nombre de naissances, de décès et du solde naturel depuis 1994 à 2019

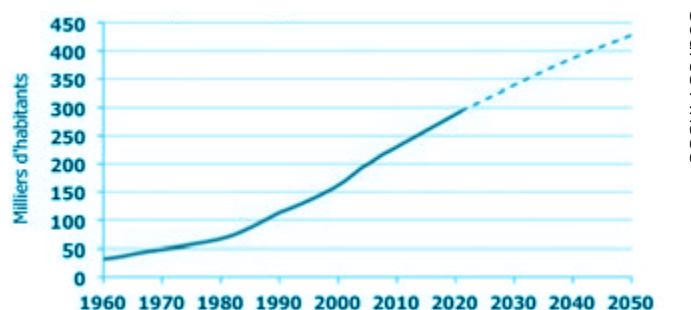


Source : Insee, statistiques de l'état civil

¹Source : Insee Estimations de population (résultats provisoires arrêtés début 2021)

Ce dynamisme de la croissance de la population est amené à perdurer pendant au moins une vingtaine d'années tandis que la Guyane entre pleinement dans une période de transition démographique. Les prévisions permettent d'envisager une Guyane comptant entre **400 000 et 450 000 habitants d'ici 2040**.

Figure 6 : Projection de la population guyanaise à l'horizon 2050



SOURCE : INSEE



Diagnostic du territoire (suite)



En conséquence, le **défi essentiel** que la Guyane aura à relever durant les vingt prochaines années est de :

- Multiplier par 2 les capacités d'accueil de ses écoles, ses collèges, ses lycées, son université ;
- Multiplier par 2 ses capacités de production d'énergie, de production d'eau potable, de structures de gestion des déchets ;
- Multiplier par 2 les capacités de l'habitat existant ;
- Créer des équipements sanitaires, culturels, sportifs en proportion ;
- Multiplier par 2 ses capacités de création d'emploi ;
- Aménager du foncier pour accueillir une 2ème Guyane....

Ce défi est aussi un atout inestimable, pour peu que le marché du travail crée des volumes d'emplois à la mesure de l'augmentation de la population active, et que celle-ci détienne les qualifications adéquates pour répondre aux besoins du marché.

Ceci modifiera radicalement l'échelle et les structures du développement, ainsi que le rôle et la place de la Guyane dans son environnement régional et caribéen.



Musée des Cultures et des Mémoires de Guyane (Montjoly)



LA VALORISATION DES RESSOURCES NATURELLES COMME SOCLE DU DÉVELOPPEMENT DU TISSU PRODUCTIF

La Guyane est aussi dotée de nombreuses ressources naturelles renouvelables et non renouvelables, notamment grâce à un **sous-sol riche en matières premières** (bauxite, nickel, or, terres rares, diamants, pétrole offshore). Ses **ressources halieutiques** sont variées et d'une importance conséquente qui attise les convoitises des pêcheurs des pays limitrophes.

Depuis le XIXe siècle, la Guyane avait mené des tentatives de développer son industrie autour de l'exploitation de ses richesses naturelles, d'abord avec l'**exploitation aurifère**, et le développement de la **pêche**, puis avec l'**exploitation du bois**. Ces trois filières sont historiquement des filières exportatrices, qui avaient fait la renommée de la Guyane. Elles avaient su s'adapter à l'évolution des normes environnementales, et même aller au-delà pour assurer leur pérennité. C'est ainsi que la filière bois de Guyane est citée en exemple de l'exploitation forestière en milieu amazonien, bénéficiant du label PEFC (Programme de Reconnaissance des Certifications). De même, la pêche guyanaise s'exerce dans des conditions drastiques de préservation des ressources halieutiques, car elle est soumise à la réglementation européenne (dont l'objectif est de limiter la surpêche au sein de l'Union Européenne).

Toutefois, malgré un développement ancien, ces filières sont encore insuffisamment structurées pour

tirer parti des ressources naturelles du territoire de manière optimale, notamment pour conquérir de nouveaux marchés, ou pour leur meilleure utilisation (exemple : valorisation des déchets d'exploitation de poissons, dégâts forestiers etc.). Les entreprises de ces filières doivent davantage s'étendre sur l'ensemble de la chaîne de valeur (2e voire 3e transformation de la ressource) afin de parvenir à cette optimisation.

Par ailleurs, dans un contexte de forte croissance de la population, couplée à une évolution des modes de consommation, les acteurs économiques de ces secteurs sont confrontés à une concurrence accrue des produits importés (exemple : bois en pin traité pour résister aux nuisibles, crevettes de Madagascar), qui les oblige à renforcer leur compétitivité. Il s'agit à la fois de travailler sur la compétitivité prix (donc de conquérir de nouveaux marchés pour accroître les volumes, notamment) et sur la compétitivité hors prix.

Ainsi, l'un des enjeux du territoire est donc la mise en cohérence du système productif local avec les ressources naturelles du territoire constitue un enjeu majeur. Pour atteindre cette mise en cohérence, il importe que les différents intervenants des filières productives révisent leur conception de la production et de l'organisation des secteurs.

Diagnostic du territoire (suite)



LE SPATIAL, ATOUT ÉCONOMIQUE MAJEUR POUR LA GUYANE

Si l'exploitation des ressources naturelles constitue le socle historique du développement de la Guyane, depuis 1968, l'activité du Centre Spatial Guyane, constitue un atout incontournable pour le territoire. En 2014, il représentait 15% du PIB, générant 9,3% de l'emploi salarié en 2019. Le chiffre d'affaires induit par le lancement de satellite pour des pays étrangers correspond à 85% des exportations du territoire.

Arianespace, occupe la place de leader des lanceurs de satellites géostationnaires de communication, faisant de la Guyane le port spatial de l'Europe, et par

conséquent, un territoire géostratégique de l'Europe en Amérique du Sud.

Dans un contexte qui devient plus concurrentiel, notamment avec l'arrivée de Space X (qui offre la possibilité de réutiliser les fusées, donc de réduire drastiquement les coûts de lancement) Ariane Group a engagé un ensemble de mesures (plan de réorganisation, appels à projets pour des micro-lanceurs etc.) visant à renforcer sa compétitivité et ainsi maintenir son leadership.



Pas de tir Ariane 5 (Centre Spatial Guyanais - Kourou)



L'ÉMERGENCE D'UNE ÉCONOMIE VERTE

L'économie verte est un secteur à fort potentiel qui constitue l'un des axes de croissance et de diversification de l'économie dans l'avenir. L'enjeu pour la Guyane est de pouvoir allier le développement économique et la gestion durable de ses ressources naturelles. Ce secteur s'articule autour de quatre principaux axes : les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique des bâtiments, le traitement des déchets et la gestion des eaux usées. La Guyane fait figure de modèle de développement des énergies renouvelables et met en place des mesures concrète pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments :

- En matière énergétique, la Guyane est déjà un territoire précurseur dans la production d'hydrogène vert, une énergie non intermittente, avec la plus grande centrale au monde combinant le solaire et l'hydrogène en cours de réalisation. De plus, plusieurs autres projets de production d'électricité à partir de l'hydrogène sont aussi à l'étude (notamment des piles à hydrogène).
- Par ailleurs, la problématique d'efficacité énergétique des bâtiments est prise en considération par le secteur du bâtiment en construisant des habitations sobres énergétiquement afin de limiter les besoins en production électrique. Dans ce secteur qui représente environ un quart des émissions de gaz à effet de serre, et qui génère de nombreux déchets, l'émergence de solutions bioclimatiques et de filières de traitement des déchets est devenue une nécessité. Les architectes, via des associations, et les donneurs d'ordre impulsent cette dynamique de construction durable, notamment en favorisant l'utilisation de matériaux biosourcés et l'amélioration des modes constructifs (via des appels à projets/appels d'offres). Plusieurs mesures financées par les pouvoirs publics, sont mises en place pour l'isolation des logements ainsi que la production d'eau chaude par panneaux solaires. Ces mesures doivent être pérennisées et les expérimentations menées sur le territoire doivent encore être généralisées pour consolider des filières et avoir un réel impact sur le long terme.

Enfin, dans le domaine du traitement des déchets et de la gestion des eaux usées, le retard structurel du territoire pourrait être mis à profit pour expérimenter des solutions innovantes et ambitieuses venant supplanter les solutions classiques moins vertueuses.

Diagnostic du territoire (suite)



Traits dominants du diagnostic territorial (freins)

Bien que l'économie guyanaise connaisse une croissance forte, comparativement à toutes les autres régions de France, le développement du territoire se poursuit avec des difficultés. En effet, plusieurs freins à ce développement peuvent être identifiés, notamment : un appareil productif faiblement exportateur, un accès difficile à la commande publique pour les TPE/PME, un développement économique inégal entre ses différents bassins de vie, ainsi que des records d'inégalités sociales et de revenus.

Les freins structurels participent au ralentissement de la croissance ces dernières années alors que la démographie n'a pas cessé de croître, réduisant mécaniquement le PIB/habitant année après année.

Cette situation conduit à interroger le modèle économique de développement du territoire. On constate que ce modèle favorise les pratiques monopolistiques et que les collectivités disposent de financements limités pour mettre en place des actions..



Port de Degrad des Cannes (Remire-Montjoly)



UN APPAREIL PRODUCTIF FAIBLEMENT EXPORTATEUR

La production des filières historiques exportatrices a connu son apogée dans les années 80. Depuis, ces filières peinent à retrouver leurs niveaux de production d'alors.

En 2020, le montant des importations s'élève à **1,5 milliard d'euros¹** (hors importations pour besoins des activités spatiales). Celui des exportations est de **143 millions d'euros** (hors exportations de service des activités spatiales). Pour un taux de couverture des échanges avec l'extérieur de **9,47%**. La valeur de l'or exportée représente 47 millions d'euros². Celle de la pêche est d'environ 6 millions d'euros. Enfin, la valeur d'exportation bois s'élève à 1,74 millions d'euros. Près de 40% des exportations portent sur des « biens

d'investissements » formés en majorité de matériels de transport (conteneurs vides rapatriés) et de « produits informatiques et électroniques » (principalement liés au spatial). En comparaison, le montant des exportations du Suriname en 2020 était de 2,345 milliards de dollars soit 1,9 milliard d'euros (conversion sur base parité \$/€ au [31/12/2020](#)).

La crise sanitaire a entraîné une baisse de l'ensemble des exportations surtout pour le secteur spatial qui a dû déprogrammer tous les lancements prévus sur l'année 2020 et début 2021³. La crise Ukrainienne en ce début d'année 2022 et la suspension des lancements de Soyouz par Arianespace impactera également les exportations du secteur spatial en 2022.

¹ IEDOM : Publications économiques et financières- 2020 : l'économie guyanaise résiste au choc de la pandémie- n°659/ Avril 2021

² IEDOM- Rapport annuel économique Guyane 2020

³ CEROM- Impact crise sanitaire - mars 2021

TABLEAU 2 : Comparaison de la production des filières productives
(fin des années 80, début 1990 et dernières années 2020)

PRODUCTION	BOIS (GRUMES M ³)	RIZ (TONNES)	POISSONS/ CREVETTES (TONNES)	OR (KG)
PIC DE PRODUCTION ANNÉES 80/90	101 273 m ³ (1988)	Plus de 30 000 tonnes (2001)	3 511 tonnes (Poissons hors vivaneaux 1991) 4309 tonnes (crevettes 1987)	4 062 Kg (2001)
PRODUCTION ACTUELLE (2020)	93 500 m ³	0 tonne	5 000 tonnes de produits de la mer dont 260 tonnes de crevettes	Moins de 1 000 Kg

Sources données des années 80/90 non précisées dans le tableau : INSEE TER 1989 ; 1993 ; 1995 ; 2007 ;

Source données de l'année 2020 : IEDOM, rapport annuel économique Guyane, 2020

Diagnostic du territoire (suite)



UN ACCÈS DIFFICILE À LA COMMANDE PUBLIQUE POUR LES TRÈS PETITES ENTREPRISES ET PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (TPE/PME)

Les organisations professionnelles pointent depuis des années les difficultés d'accès à la commande publique des TPE/PME notamment dans le cadre de chantiers d'envergures (tels que le pas de tir d'Ariane 6 et la construction du Centre Hospitalier de l'Ouest Guyanais). L'accès à la commande publique constitue pourtant un véritable enjeu. En 2009, une étude de l'INSEE⁴ démontrait que les entreprises qui répondent le plus souvent à la commande publique sont moins fragiles que celles qui s'adressent à une clientèle de particuliers ou d'entreprises.

Ce constat est le même dans d'autres territoires ultramarins et a été partagé par le législateur qui a pris des dispositions dans la loi du 28 février 2017 relative à l'égalité réelle Outre-mer. Cette loi permet aux acheteurs publics de pouvoir réserver, aux petites et

moyennes entreprises (PME) locales, jusqu'à un tiers de leurs marchés.

Un décret d'application en date du 31 janvier 2018 a été une étape supplémentaire dans la mise en place d'une sorte de "Small Business Act" en prévoyant les modalités de présentation du plan de sous-traitance. A titre expérimental et pour une durée de cinq ans, le soumissionnaire devra désormais produire dans son offre un plan de sous-traitance aux PME locales pour les marchés publics d'une valeur supérieure à 500 000€ HT.

Pour l'heure, aucun élément permettant d'évaluer l'efficacité de cette mesure en Guyane n'a été publié. Il est prévu qu'un rapport d'évaluation soit produit d'ici le 31 décembre 2022.

⁴La création d'entreprises en Guyane : forte dynamique et salariat en progression - CCIG, ACREDEG, INSEE
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/1293693>





UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE INÉGAL DES BASSINS DE VIE

Selon l'INSEE⁵, la localisation des entreprises créées en 2020 reste fortement déséquilibrée au bénéfice de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), où la grande majorité des entreprises sont localisées (78%). En 2020, 79% des nouvelles immatriculations d'entreprises y sont localisées alors qu'elle ne concentre que 52% de la population guyanaise en âge de travailler (15-64 ans).

Les entreprises de la Communauté de Communes des Savanes (CCDS) représentent 11% des entreprises de Guyane. Les créations dans la CCDS représentent 10% des créations guyanaises cette année.

Dans les deux autres EPCI de Guyane, les entreprises sont sous-représentées au regard de la population,

en particulier dans l'Ouest. La création d'entreprises dans la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais (CCOG), est un enjeu important au vu de sa forte croissance démographique. En 2020, le besoin en entreprises demeure croissant, pourtant, la création d'entreprises reste faible : la population de l'Ouest représente un tiers des habitants de Guyane en âge de travailler alors que seules **10%** des créations concernent ce territoire. Moins de 10% des entreprises de Guyane sont localisées dans l'Ouest.

La population de la Communauté de Communes de l'Est Guyanais (CCEG) représente 2% de la population de 15 à 64 ans et moins de 1% des créations concernent ce territoire. Seul 1% des entreprises guyanaises se situent dans l'Est.

⁵ INSEE, Bilan économique 2020- Guyane, paru le 08/07/2021



Centre Ville de Saint-Georges de l'Oyapock

Diagnostic du territoire (suite)



DES RECORDS D'INÉGALITÉS SOCIALES ET DE REVENUS

Selon l'INSEE⁶, les écarts de niveaux de vie sont particulièrement élevés en Guyane. Les 10% de personnes ayant les niveaux de vie les plus modestes ont un niveau de vie mensuel inférieur à 360 euros par mois par unité de consommation (UC). Les 10% de personnes ayant les niveaux de vie les plus élevés ont un niveau de vie supérieur à 2810 euros par mois par UC, soit 7.8 fois plus que le 1er décile. En France hexagonale, les inégalités sont nettement moins fortes (rapport de 3.3 en 2017).

La Guyane est la collectivité territoriale de France (hors Mayotte) où les niveaux de vie sont les plus inégalement répartis. La moitié des personnes ayant les niveaux de vie les plus modestes ne dispose que de 20% de la masse des niveaux de vie. En revanche, les 20% de personnes les plus aisées perçoivent 47.3% de

la masse totale des niveaux de vie, soit 10.7 fois plus que celle détenue par les 20% les plus modestes. En France métropolitaine et en Guadeloupe, ce rapport est nettement moins élevé, respectivement 4 et 5.9 ce qui signifie une répartition des niveaux de vie plus égalitaire.

Or, une étude⁷ menée par l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) montre que « toute amplification des inégalités fait chuter la croissance ». Notamment parce « qu'en entravant l'accumulation de capital humain, les inégalités de revenus compromettent les possibilités de s'instruire pour les populations défavorisées, limitant ainsi la mobilité sociale et le développement des compétences.

⁶ INSEE : "niveaux de vie et pauvreté en Guyane en 2017 : la moitié des guyanais vivent sous le seuil de pauvreté", paru le 01/07/2020

⁷ OCDE - Focus Inégalités et croissance - Décembre 2014

Rentrée des classes à Saint-Laurent du Maroni





UNE CROISSANCE EN RALENTISSEMENT ET PAUVRE EN EMPLOI

Le taux d'emploi reflète la capacité d'une économie à utiliser ses ressources en main d'œuvre pour créer de la richesse ; sa faiblesse indique que de lourdes charges pèsent sur les actifs occupés (qui financent en grande partie les politiques sociales). Le taux d'emploi était de 42% en 2020 selon l'INSEE⁸. Malgré la crise sanitaire due à la pandémie de COVID 19, le taux d'emploi reste stable en Guyane en 2020. Cela s'explique par le rôle d'amortisseur d'un important secteur administratif et par le recours au chômage technique ou partiel, qui s'est développé pour atténuer les effets de la crise⁹.

En revanche, il convient de noter que le nombre de personnes éligibles aux aides sociales (RSA, prime d'activité) a, quant à lui, augmenté¹⁰.

En volume, de 2013 à 2019, le produit intérieur brut (PIB) guyanais a progressé de 1,8%¹¹ en moyenne par an, contre 1,3% par an au niveau national. Cette croissance, bien que supérieure, ne permet pas de rattraper le retard de développement de la Guyane par rapport aux Antilles et à l'Hexagone. Au contraire, le PIB par habitant décroît régulièrement en raison de la démographie. En 2019 la croissance s'est élevée à 4,1% (en euros courants), et le PIB par habitant

s'est établi à 15 163 euros. Il représente seulement 42% du niveau national. La consommation finale des administrations et des ménages est l'un des principaux moteurs de l'économie. La consommation des ménages accélère sur ces 4 dernières années, tandis que celle des administrations publiques a ralenti en 2017, avant de redémarrer en 2018.

En parallèle, l'emploi progresse moins vite que la démographie. Le taux de chômage demeure structurellement élevé malgré la baisse en trompe l'œil observée au cours de l'année 2020 en lien avec les mesures prises concernant le chômage partiel dans le contexte de crise sanitaire.

A ce sujet, il importe de noter que, généralement, environ 30 à 50% de la croissance économique du territoire proviennent de la variation de ses exportations (voir rapport annuel de l'IEDOM édition 2013 à 2017 par exemple). Or, plus de 80% des exportations résultent de l'activité d'exportation de satellites, dont la fabrication crée des emplois là où elle s'opère, c'est-à-dire en Europe. Autrement dit, le taux de croissance économique oscillant entre le tiers et la moitié de la croissance de l'ensemble du territoire induit une croissance sans emploi.

⁸ INSEE FLASH GUYANE n°140 paru le 15/04/2021 En 2020, l'emploi résiste à la crise sanitaire en Guyane

⁹ INSEE Focus -mai 2021- n°233

¹⁰ INSEE analyses Guyane n°53 - 30/09/2021

¹¹ IDEOM, Panorama de la Guyane un territoire de défis, n°638, Novembre 2020

Diagnostic du territoire (suite)



UN DÉCROCHAGE DU PIB/HABITANT



En 1995, le PIB/habitant de la Guyane représente 57,3% du PIB hexagonal (INSEE TER 1997). En 2017, il ne représente plus que 44,9% du PIB/habitant au niveau national (INSEE).

En 2020, en raison de la crise économique, le PIB par habitant guyanais subit une baisse moins forte que celui de la métropole et représente 47,7% de ce dernier¹². Cela s'explique notamment par le poids im-

portant du secteur non marchand dans l'économie¹³ ainsi que par l'émergence du télétravail qui a permis de maintenir le niveau de service.

Malgré la constance de la croissance économique, celle-ci n'a pu compenser la croissance démographique exponentielle. Ce qui explique la baisse du PIB par habitant au fil des dernières années.

¹² Comptes économiques rapides de la Guyane en 2020

¹³ CEROM- les conséquences économiques de la crise sanitaire dans les Outre-mer - mars 2021

UN MODÈLE ÉCONOMIQUE FAVORISANT LES POSITIONS DE MONOPOLE/OLIGOPOLE

L'étroitesse du marché et la complexité d'accès aux financements publics excluent d'emblée la très grande majorité des opérateurs et réservent les aides publiques aux seuls « initiés ». Les contraintes de financement des pouvoirs publics favorisent et confortent de fait des situations de monopole : dans le secteur agricole, environ 5% des exploitants, soit 300 à 400 exploitants sur 6 000, réalisent la majorité de la production agricole¹⁴ ; trente entreprises du BTP captent 80% de la commande publique selon

la Cellule Economique Régionale de la Construction (CERC) ; pour l'exploitation forestière, un quart des forestiers réalisent 85% de la récolte selon le Programme Régional de la Forêt et du Bois ; dans la filière pêche, cinq usiniers achètent la majorité des produits de la mer débarqués en Guyane et, particulièrement, la totalité du poisson qu'ils traitent est achetée auprès de 124 navires armés. Deux usiniers en position dominante « achètent la majeure partie de la production des navires côtiers »¹⁵.

¹⁴ Etude Oréade Brèche 2014

¹⁵ Plan pour le développement et la modernisation de la filière pêche en Guyane décembre 2018



UNE AUTONOMIE DE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT PAR LES COLLECTIVITÉS LOCALES LIMITÉE

Depuis la mise en place du pacte de responsabilité en 2014, les collectivités territoriales sont désormais concernées par la démarche de redressement des comptes publics, dont le signe le plus manifeste est la baisse régulière de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Celle-ci est passée de 84,3 M€ en 2014 à 75,7 M€ en 2021, soit une baisse de 8,6 M€ pour l'ensemble des collectivités de Guyane, alors que la population de référence a crû de plus de 17% durant la même période.

Cette baisse réduit un peu plus les marges de manœuvre d'investissement des collectivités.

C'est le bloc communal de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL) qui a subi la baisse de dotation la plus importante avec 9 M€ suivi de la Communauté de Communes des Savanes (CCDS) pour 1,9 M€.

Le bloc communal de l'Ouest voit une augmentation

de près de 1,1 M€ et l'Est de 378 000 €. Pour autant, sur ces mêmes territoires la DGF par habitant est en nette diminution. La tendance pour les années à venir est à la baisse au regard des objectifs de réduction du déficit des comptes publics nationaux.

Plus récemment, les finances des collectivités locales ont été peu affectées par la crise sanitaire¹⁶. Ce sont davantage les modalités de compensation des pertes fiscales qui expliquent la faible mobilisation de la clause de sauvegarde qu'une bonne résistance de la fiscalité indirecte à la crise.

En effet, globalement la collectivité unique et les communes de Guyane affichent une perte nette des recettes de la fiscalité indirecte de 15 millions d'euros entre 2019 et 2020. Mais, comme la référence de la compensation est la moyenne des années 2017 à 2019, les collectivités guyanaises, avec un surplus de 10 millions d'euros, ne sont plus éligibles à la clause de sauvegarde.

¹⁶ Gazettes des communes - quel bouclier pour les finances des collectivités ultramarines face à la pandémie 24/09/21

Diagnostic du territoire (suite)



Synthèse du diagnostic sous forme de matrice AFOM (atouts-faiblesses-opportunités-menaces)

TABLEAU 3 : Matrice d'analyse AFOM

ATOUTS

- Position géostratégique (encore sous-exploitée)
- Biodiversité exceptionnelle et unique en Europe et en France
- Ressources naturelles : minières, forestières, produits de la mer...
- Niveau élevé de la commande publique
- Population jeune, dynamisme démographique
- Esprit d'entrepreneuriat répandu : nombreuses créations d'entreprises (1 856 en 2020)
- Des mesures de soutien aux entreprises de production
- Un montant élevé de Fonds européens structurels mobilisables

OPPORTUNITÉS

- Renforcement de la compétitivité des entreprises (compétitivité prix, hors prix et export)
- Développement et diversification du système productif local en cohérences avec les ressources naturelles
- Nouvelles filières en émergence : économie verte, bleue, économie numérique
- Positionnement de la Guyane au cœur de la dynamique Sud-américaine
- Réduction des inégalités économiques entre les EPCI
- Professionnalisation des acteurs intervenant au service des entreprises
- Mise en place de plans de convergence avec l'Etat pour améliorer les capacités financières des collectivités locales



FAIBLESSES

- Inégalités sociales croissantes (plus accentuées de toutes les régions de France)
- Fractures territoriales
- Taux d'emploi en baisse (2009, 45,9% ; 2020, 42%)
- Poursuite divergence PIB/hab. (44,9% en 2017 et 42% du PIB/hab. national en 2019)
- Importante activité informelle, Exportations de faible niveau de compétitivité
- 75% des entreprises ont 0 salarié ; 20% de 1 à 9 salariés
- Normes européennes souvent pénalisantes dans une situation de territoire en voie de développement
- Manque de connaissance des ressources (minières, halieutiques,)
- Position de monopole dans de nombreux secteurs.
- Difficile accès des TPE/ PME à la commande publique
- Impacts économiques dus à la crise sanitaire et économique

MENACES

- Mesures Fiscales et exonérations sociales en baisse
- Outils de soutien de la production (défiscalisation et différentiel d'octroi de mer), menacés par politiques de libéralisation des échanges de l'UE
- Contraintes budgétaires croissantes des Administrations Publiques
- Faibles coûts de production des pays limitrophes
- Maîtrise difficile des frontières : contrebande, insécurité...
- Pillage des ressources naturelles (halieutiques, minières)
- Méconnaissance de l'état des stocks halieutiques
- Impacts de la crise géopolitique en Europe de l'Est

Diagnostic des territoires (EPCI)



La stratégie de développement économique du SRDEII s'appuie sur les quatre Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). Ces quatre territoires véritables bassins de vie se basent principalement sur les intercommunalités et leurs logiques spécifiques :

- La **Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL)**, regroupant les communes de Cayenne, Rémire-Montjoly, Matoury, Roura, Montsinéry-Tonnegrande et Macouria ;
- La **Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais (CCOG)**, rassemblant les communes de Saint-Laurent, Mana, Awala-Yalimapo, Apatou, Grand-Santi, Maripasoula, Saül et Papaïchton ;
- La **Communauté de Communes des Savanes (CCDS)** comprenant les communes de Kourou, Saint-Elie, Sinnamary et Iracoubo ;
- La **Communauté de Communes de l'Est Guyanais (CCEG)**, soit les communes de Régina, Ouanary, Saint-Georges et Camopi.

S'appuyer sur les quatre EPCI permet de singulariser les mesures économiques et de garantir un mouvement d'ensemble qui ordonne toutes les actions locales autour des objectifs globaux tels que la croissance, l'emploi et la réduction des inégalités.

Fractures territoriales et développement inégal

Le développement économique de la Guyane est inégal entre les bassins de vie. Les données suivantes mettent en évidence ces déséquilibres entre EPCI :

- 71% de la population résident dans les 5 principales villes (recensement au 1er janvier 2015 INSEE).
- Près de 90% (89,1%) vivent sur le littoral, c'est-à-dire sur 5% du territoire (environ 4 200 km²) ; autrement dit, 11% de la population vivent sur 95% du territoire (28 270 individus, selon recensement du 1er janvier 2015, occupent 79 800 km²).

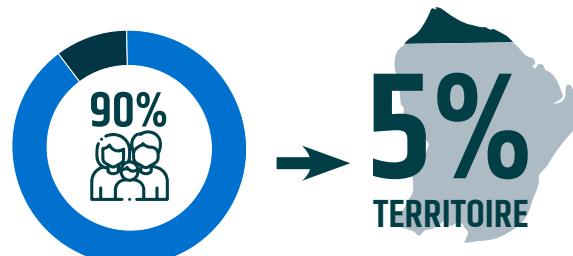




TABLEAU 4 : PRÉSENTATION DES EPCI DE LA GUYANE (POPULATION, EMPLOI, ÉTABLISSEMENTS, EXPLOITATIONS AGRICOLES)

	TOTAL	CACL	CCDS	CCEG	CCOG
POPULATION LÉGALE AU 1ER JANVIER 2018	276 128	52,3%	10,8%	2,6%	34,3%
SUPERFICIE	83 000	6,1%	14,4%	30,2%	49,3%
ETABLISSEMENTS SECTEUR PRIVÉ INDUSTRIEL ET COMMERCIAL EMPLOYANT AU MOINS UNE PERSONNE SOUS CONTRAT DE TRAVAIL*	3 335	73,6%	15,2%	1,1%	10,1%
EMPLOI SALARIÉ SECTEUR PRIVÉ HORS AGRICULTURE*	26 319	71,4%	19,6%	0,7%	8,3%
NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES*	5 983	13,3%	4,3%	4,5%	77,9%
TRAVAIL AGRICOLE*	6 883	13,6%	4,0%	5,3%	77,1%

*Données tirées du SIDE de la CACL (2014)

Source : INSEE

Diagnostic des territoires (EPCI) (suite)



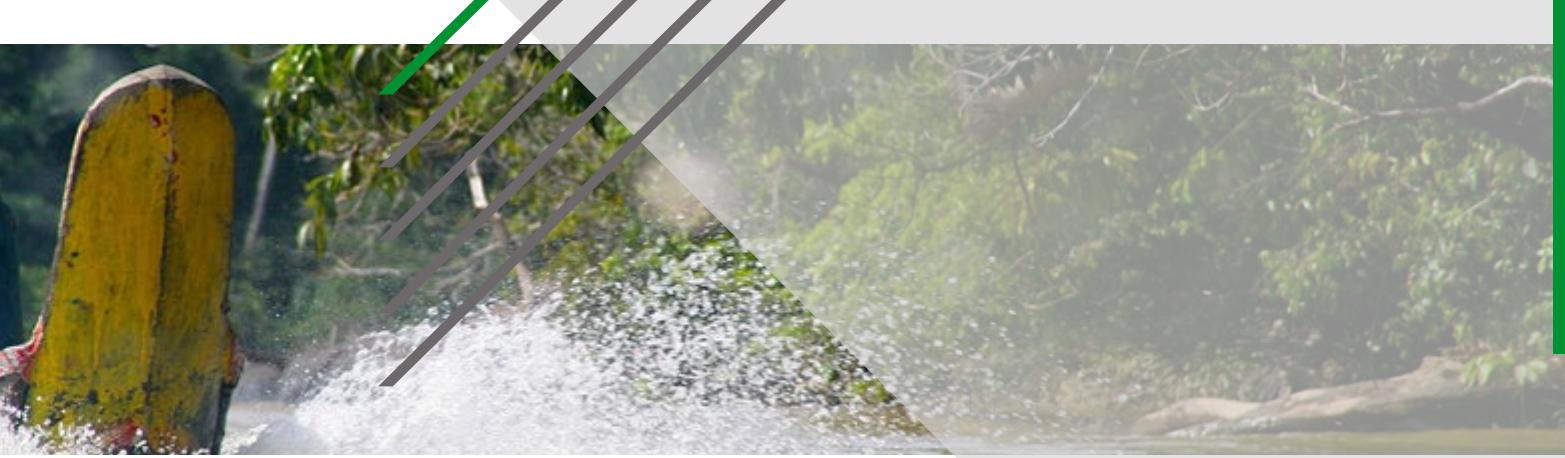
- La CACL regroupe plus de 50% de la population, mais capte 71% de l'emploi privé hors agriculture (différentiel + 20).
- Tandis qu'avec 34,3% de la population totale, la CCOG concentre 8,3% de l'emploi privé.
- Comptabilisant 2,6% de la population, la CCEG capte 1,1% de l'emploi privé.
- La CCDS capte 10% de l'emploi privé.
- Les populations des territoires Est et Ouest subissent un taux de chômage deux fois plus élevé que ceux des territoires du Centre et des Savanes.
- Leur taux d'activité et surtout leur taux d'emploi est nettement moins élevé (environ deux fois moins).
- Ces écarts sont encore plus sévères pour les femmes et les jeunes de 15 à 24 ans : 72% des jeunes du territoire de l'Est sont au chômage contre 51% pour le reste de la Guyane ; et pour le territoire de l'Ouest ces chiffres sont respectivement de 71% et 46% ; le taux d'emploi des femmes de l'Est est de 20% celui des femmes du reste de la Guyane de 40% ; sur le territoire de l'Ouest, il s'élève à 19% contre 44% pour le reste de la Guyane.

On constate un déséquilibre manifeste de développement entre la CACL et les autres territoires qui nécessite de mettre en place des mesures spécifiques de rééquilibrage dans le cadre du SRDEII.

TABLEAU 5 : ACTIVITÉ, EMPLOI CHÔMAGE CCEG, CCOG ET RESTE DE LA GUYANE

	CCEG	RESTE DE LA GUYANE	CCOG	RESTE DE LA GUYANE
TAUX D'ACTIVITÉ	54%	62%	48%	68%
TAUX D'EMPLOI	26%	41%	22%	51%
TAUX DE CHÔMAGE	52%	34%	54%	26%
ARTISANS, COMMERCANTS, CHEFS D'ENTREPRISES (EN% EMPLOI TOTAL)	-		16%	9%
AGRICULTEURS (EN% EMPLOI TOTAL)	-		5%	1%

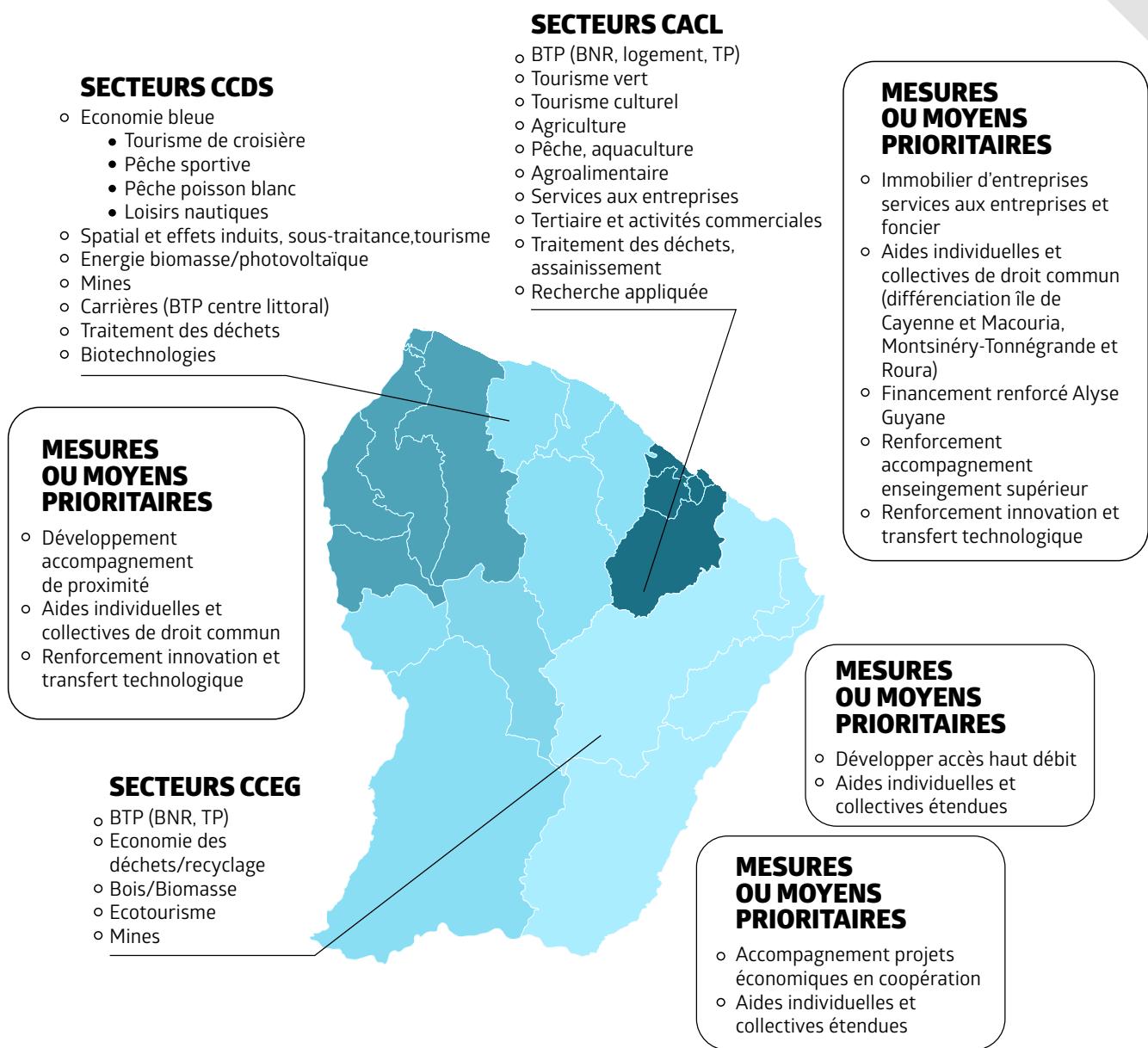
Source CCEG : INSEE GUYANE Analyses N° 33 décembre 2018 (données relatives année 2015) Source CCOG : INSEE GUYANE Dossier N° 7 décembre 2017 (données année 2013)



Implantation des activités par territoire intercommunal

Les cartes ci-après présentent les activités existantes et en développement sur les 4 territoires intercommunaux, et par bassins de vie pour ce qui est de la CCOG (Haut-Maroni et Bas-Maroni).

Figure 7 : Cartes des activités existantes par territoire intercommunal



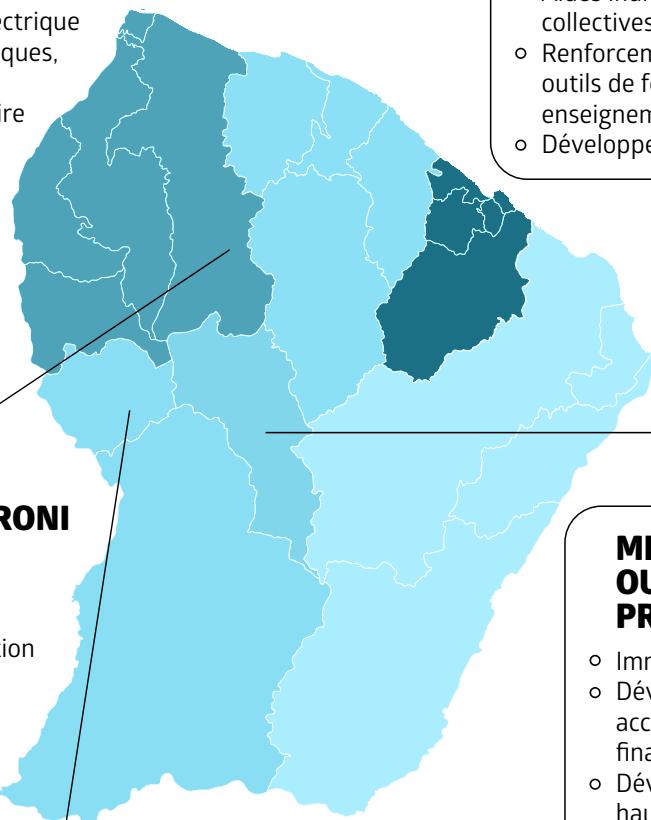
Diagnostic des territoires (EPCI) (suite)



Figure 7 : Cartes des activités existantes par territoire intercommunal (suite)

SECTEURS BAS MARONI

- BTP (BNR, logement, TP)
- Agriculture, agroalimentaire
- Pêche, aquaculture, agroalimentaire
- Tourisme culturel
- Mines, bois artisanat (notamment d'art)
- Carrières
- Energie biomasse et hydroélectrique
- Services aux entreprises (banques, formations...)
- Services à la personne sanitaire et social
- Transport fluvial et logistique
- Economie des déchets, assainissement
- Secteur non marchand
- Recherche appliquée
- Secteurs potentiels liés (sport, culture, tourisme interne et de proximité, cinéma...)



MESURES OU MOYENS PRIORITAIRES

- Immobilier d'entreprises
- Développement accompagnement et financement de proximité
- Développer infrastructures haut débit
- Aides individuelles et collectives exceptionnelles
- Renforcement ingénierie et outils de formation enseignement supérieur
- Développement ESS

SECTEURS COEUR DE GUYANE

- Tourisme
- Transport

SECTEURS HAUT MARONI

- BTP (BNR, logement, TP)
- Mines, Bois
- Energie hydroélectrique
- Agriculture, agro transformation
- Tourisme culturel
- Artisanat (notamment d'art)
- Carrières
- Transport fluvial et logistique
- Services aux entreprises
- Santé, service à la personne
- Traitement des déchets

MESURES OU MOYENS PRIORITAIRES

- Immobilier d'entreprises
- Développement accompagnement et financement de proximité
- Développer infrastructures haut débit
- Développer infrastructure de production d'énergie
- Intervention Sté publique locale (BNR)
- Aides individuelles et collectives exceptionnelles

Source : CTG SRDEII 2019-2021

On constate que le BTP est l'activité principale commune à chaque bassin de vie sauf le secteur cœur de Guyane à cause de son enclavement géographique.



La CACL a comme particularité la présence des activités tertiaires, de services aux entreprises, de même que les activités agroalimentaires ou l'économie bleue et, en l'occurrence, les activités portuaires et aéropotuaires, ainsi que la recherche appliquée, entre autres. La CCDS concentre le développement de l'économie bleue, la biotechnologie, les activités spatiales, la recherche appliquée ou le tourisme industriel etc. La CCOG dans son ensemble détient parmi tant d'autres spécialisations, l'artisanat d'art, le transport fluvial, les activités minières, agricoles, l'économie verte (déchets et économie circulaire) et bleue dont la pêche et les activités portuaires. Tandis que l'économie de la CCEG est caractérisée par la présence de l'industrie du bois, l'énergie de la biomasse, l'artisanat d'art, l'écotourisme, l'économie verte et bleue etc.

Répartition des investissements publics et privés par EPCI

Le territoire étant en mouvement, de nombreux projets publics et privés, déjà financés, seront concrétisés d'ici 4 ou 5 ans. Néanmoins on constate régulièrement un décalage de 6 à 8 mois entre l'attribution des marchés aux entreprises et le lancement effectif des travaux¹. Au vu du diagnostic dressé ci-dessus, il paraît intéressant de localiser ces projets sur les territoires, et de les distinguer par grandes catégories, logements, travaux publics bâtiments non résidentiels (BNR), il s'agit d'établissements publics, écoles, collèges, immobilier d'entreprises, de centre de traitement des déchets... - (Source : CERC-Cellule Economique Régionale de la Construction- GIE FRBTP).

On constate un Volume d'Affaires à Contractualiser (VAC) de 2,56 milliards est (déjà) acté pour les 5 prochaines années.

L'ensemble de ces projets auront un effet structurant pour le territoire et impulsent une dynamique d'investissements privés pour les prochaines années.

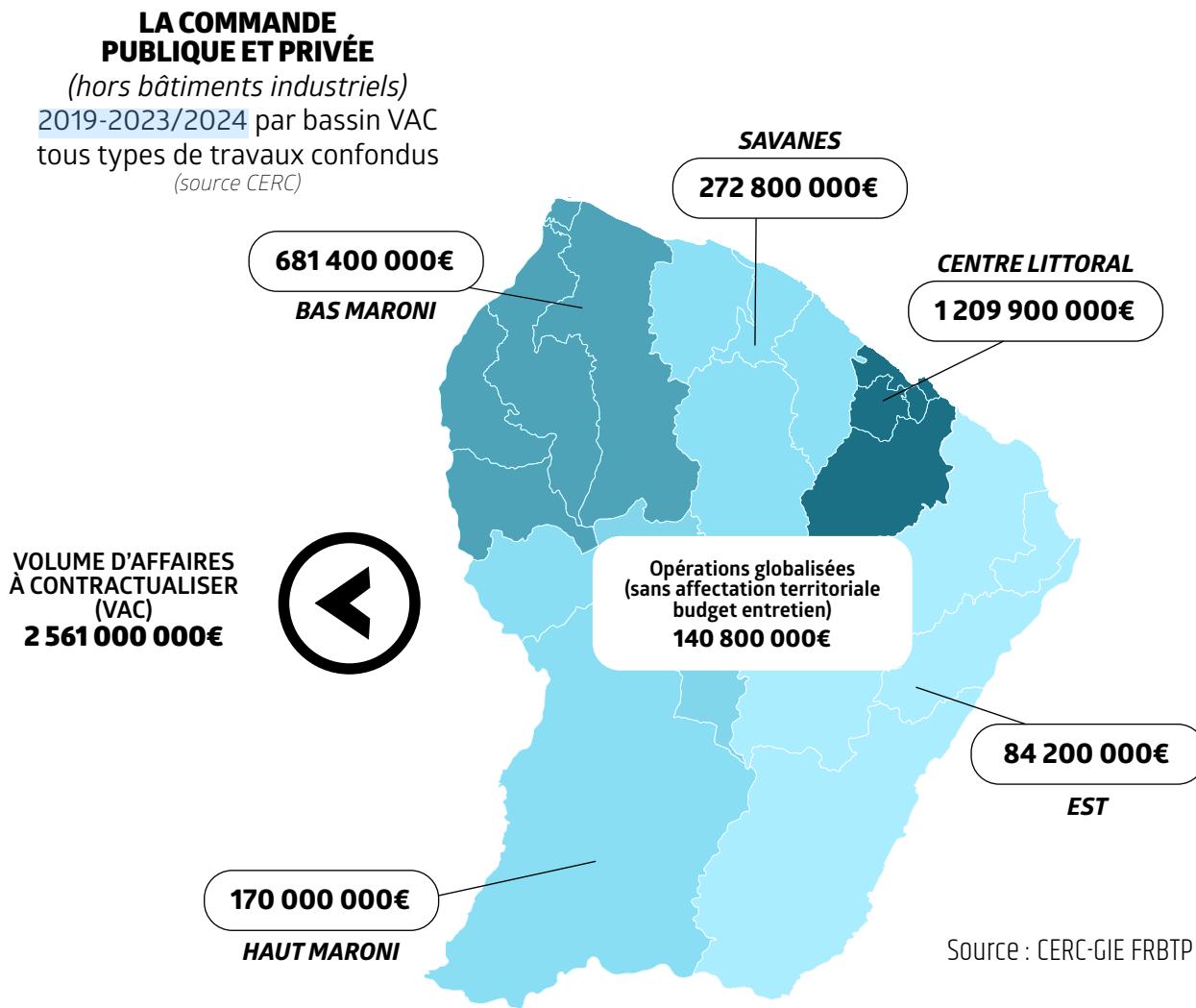
Les investissements publics sont localisés en suivant le découpage du SAR. Un code couleur facilite leur repérage par territoire et bassin de vie.

¹Entretien du Président de la CTG avec la Présidente de la FRBTP en date du jeudi 17 mars 2022

Diagnostic des territoires (EPCI) (suite)



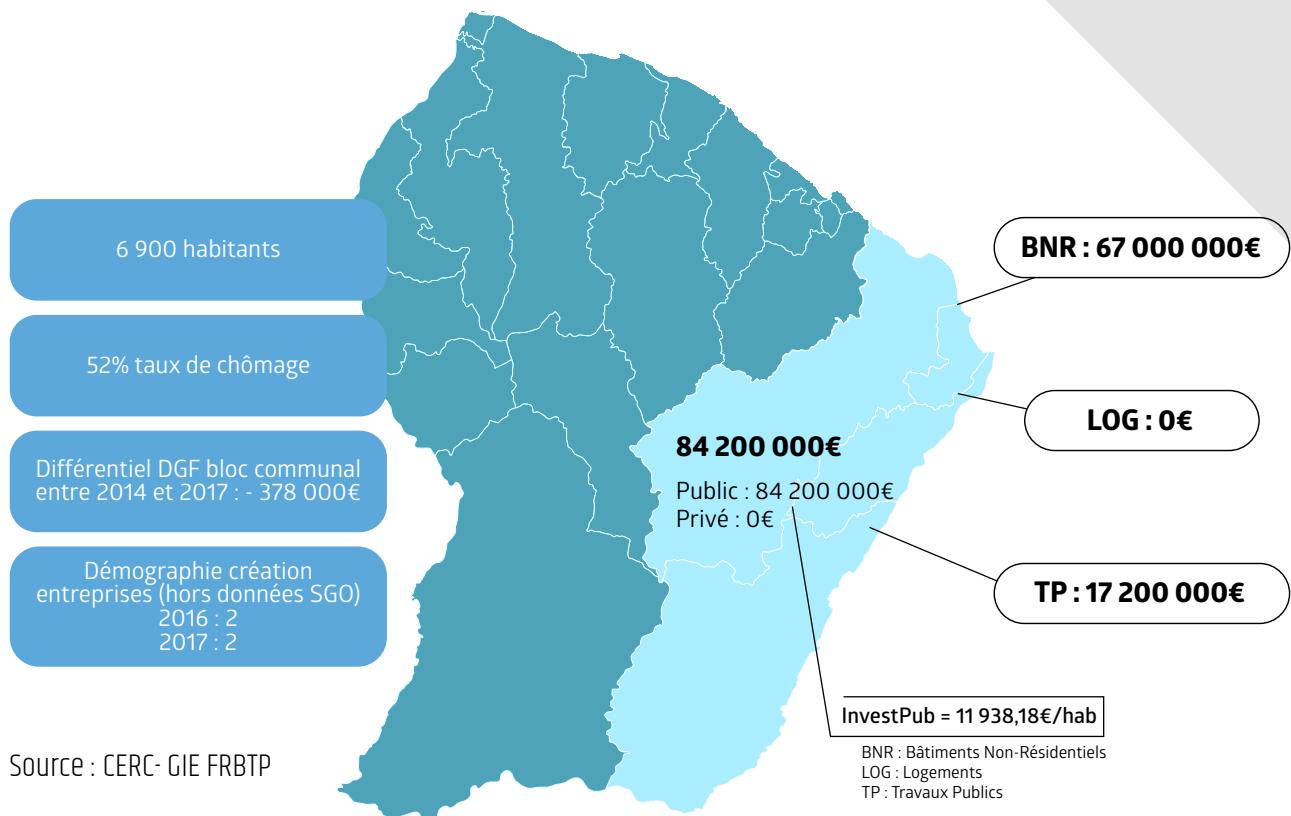
Figure 8 : Cartographie de la commande publique et privée en Guyane



On remarque que la CACL a le volume d'affaires à contractualiser le plus élevé, presque deux fois supérieur à celui du Bas-Maroni. Le déséquilibre est très net puisque la CACL concentre près de la moitié du VAC de la Guyane alors même que l'on prévoit que la population de l'Ouest dépassera celle de la CACL dans les dix prochaines années et que la vallée du Maroni accuse un retard conséquent en infrastructures par rapport au Centre littoral.



Figure 9 : Cartographie des investissements publics et privés sur le bassin de l'Est guyanais

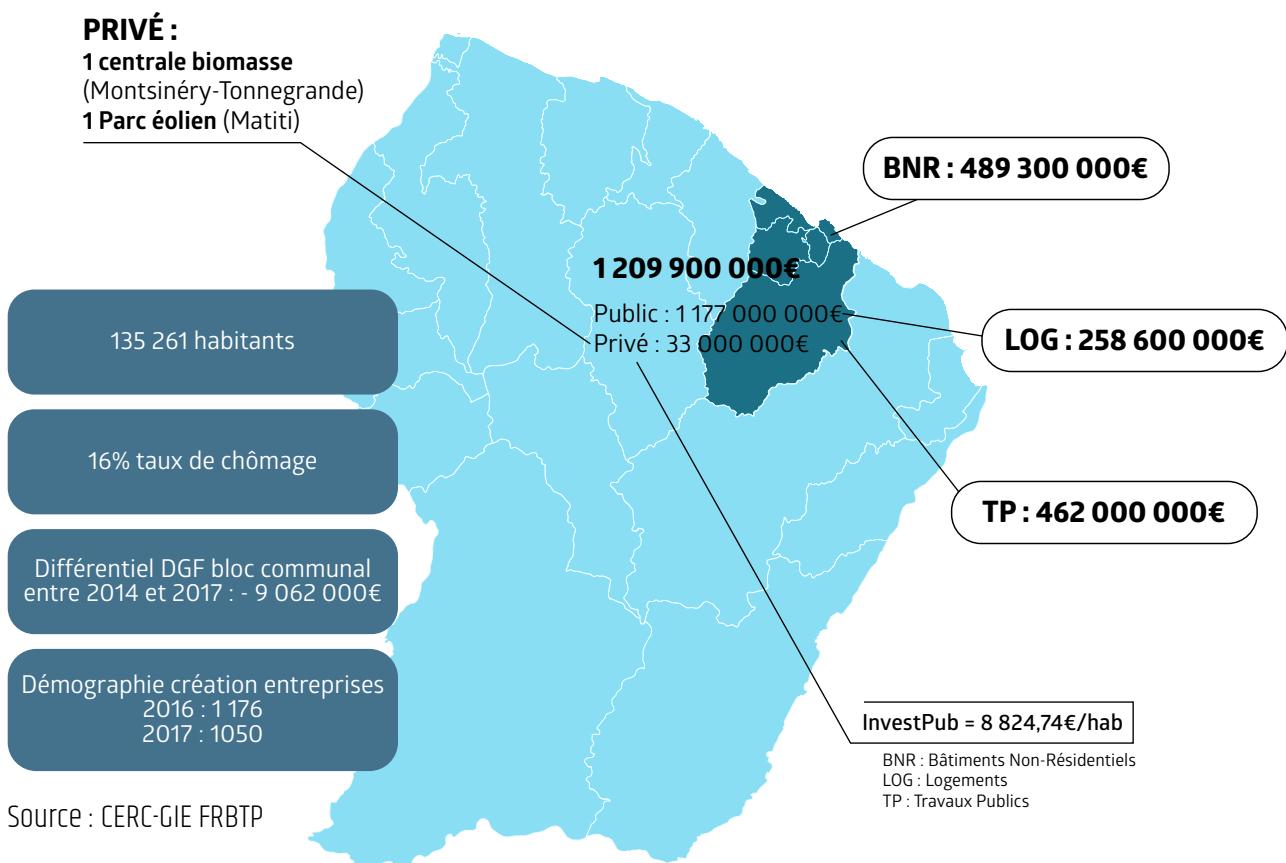


Le bassin de l'Est Guyanais ne concentre que des investissements publics, en particulier des investissements en équipements scolaires (cité scolaire de Saint-Georges). L'Est est le bassin qui bénéficie du montant d'investissement public par habitant le plus élevé en Guyane. Cela traduit une volonté d'offrir les mêmes opportunités d'études aux jeunes de l'Est, mais cela révèle aussi un manque d'attractivité de ce bassin de vie pour des investissements privés.

Diagnostic des territoires (EPCI) (suite)



Figure 10 : Cartographie des investissements publics et privés sur le bassin du Centre Littoral



Le bassin du Centre Littoral bénéficie d'importants investissements publics et privés. Les investissements publics sont 3 fois supérieurs aux investissements privés, ce qui reflète la volonté des pouvoirs publics de continuer à développer des infrastructures conséquentes sur ce bassin de vie, qui concentre encore aujourd'hui la majeure partie de la population guyanaise, et qui continuera de connaître une croissance démographique dans les 10 prochaines années. Le dynamisme économique et démographique de ce bassin de vie justifient donc une telle concentration des investissements publics.





Figure 11 : Cartographie des investissements publics et privés sur le bassin des savanes

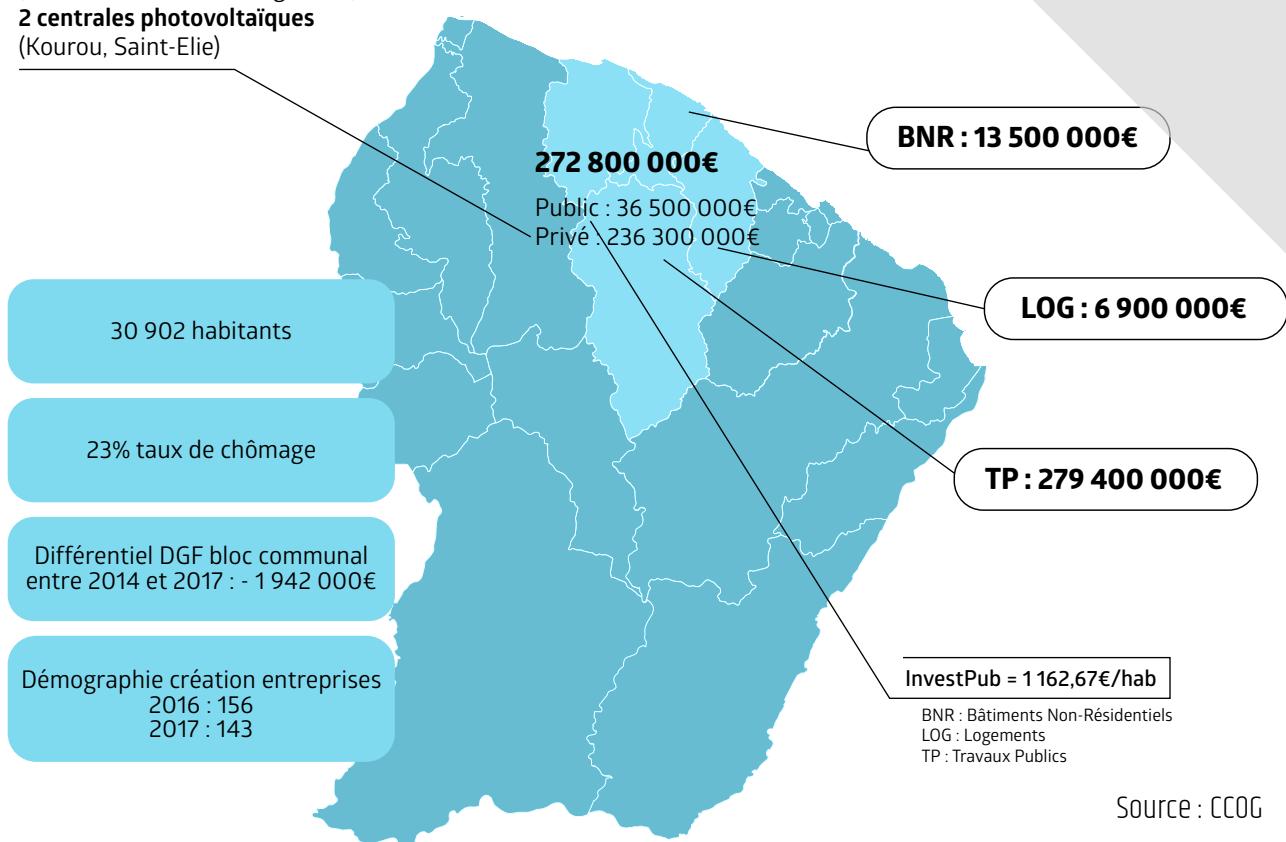
PRIVÉ :

3 centrales biomasses

(Petit-Saut, Iracoubo, Organabo)

2 centrales photovoltaïques

(Kourou, Saint-Elie)



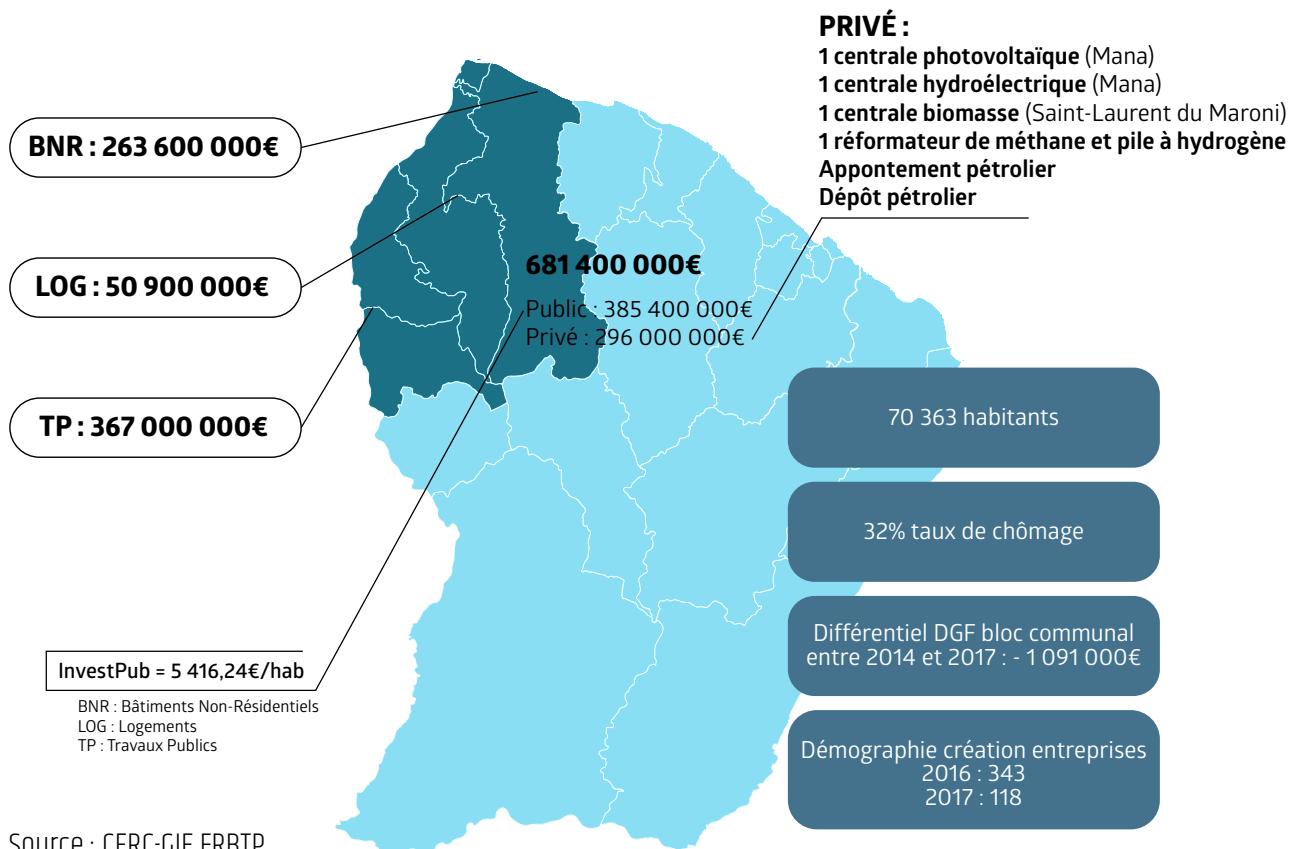
Le bassin des savanes bénéficie d'importants investissements privés qui sont plus de 9 fois supérieurs aux investissements publics. Il s'agit du seul bassin de vie où l'on constate des investissements privés supérieurs aux investissements publics. De plus, il s'agit du bassin bénéficiant du plus faible montant d'investissement public par habitant (1 162,67€/hab.). Alors même que ce bassin est plus peuplé que l'Est ou le Haut-Maroni, il ne capte pas de projets publics importants. Il pâtit sans doute de sa localisation, entre d'une part la CACL qui capte historiquement les investissements et l'Ouest guyanais vers lequel les regards sont désormais tournés pour répondre aux besoins d'une population en croissance exponentielle.



Diagnostic des territoires (EPCI) (suite)



Figure 12 : Cartographie des investissements publics et privés sur le bassin du Bas- Maroni

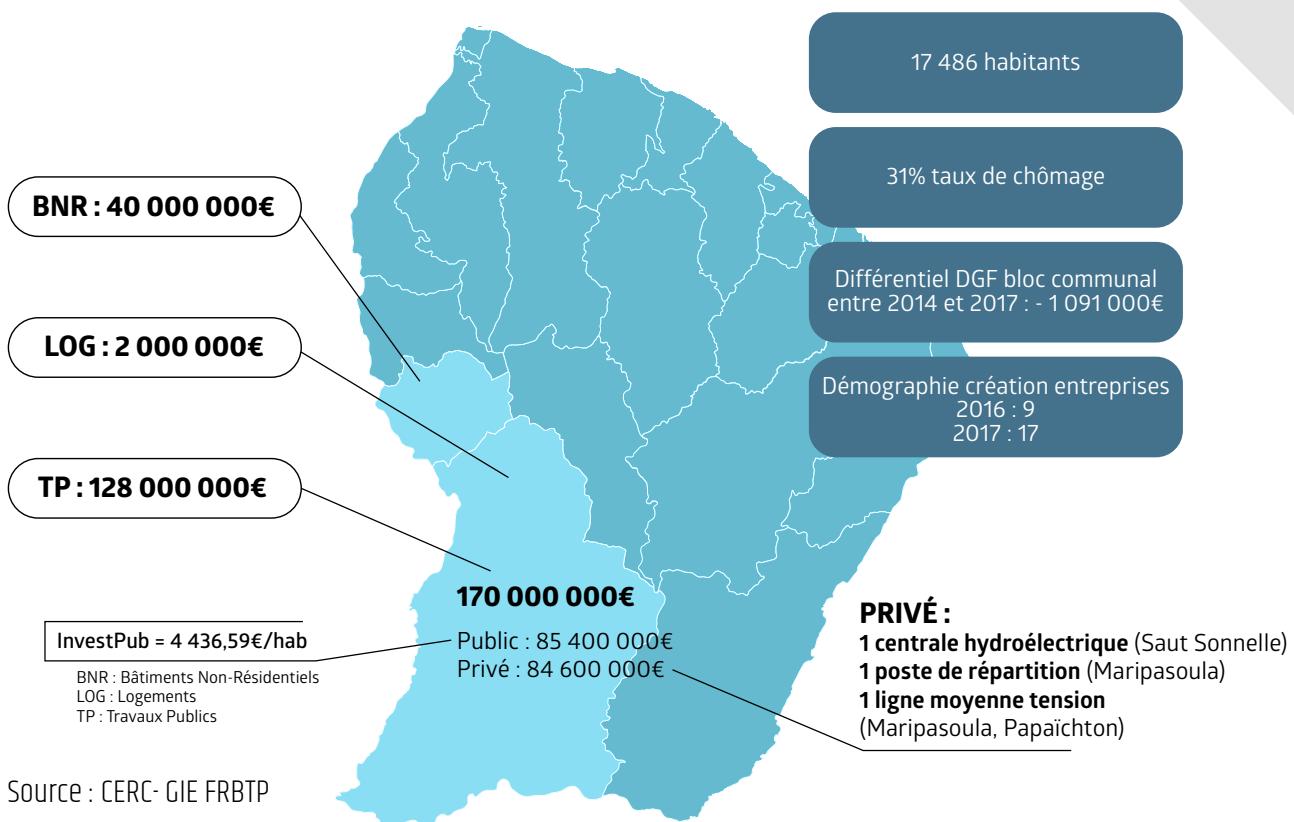


Le bassin du Bas-Maroni (partie intégrante de la CCOG) bénéficie d'investissements publics et privés conséquents et se positionne comme le deuxième bassin de vie captant les investissements des 5 prochaines années. Le fort investissement public traduit la volonté des pouvoirs publics de rééquilibrer le maillage des infrastructures du territoire, dans un contexte où la population du bassin du Bas-Maroni sera équivalente à celle de la CACL dans les 10 années à venir. Les investissements privés viennent répondre aux besoins (en énergie notamment) d'une population qui croît de façon rapide et continue. De nombreuses entreprises dont le siège est sur le territoire de la CACL investissent maintenant dans le bassin du Bas-Maroni pour se positionner sur ce marché, qui leur paraît désormais plus attractif.





Figure 13 : Cartographie des investissements publics et privés sur le bassin du Haut- Maroni



Le bassin du Haut-Maroni (qui fait partie intégrante de la CCOG) bénéficie d'investissements publics et privés équivalents. Il s'agit en particulier de répondre aux besoins en énergie de la population et en infrastructures de base.



Diagnostic des filières



Filières historiques

Au-delà de la filière BTP mentionnée dans la section suivante, on dénombre notamment quatre filières ancrées depuis de nombreuses années sur le territoire : la pêche, le bois, la mine et l'agriculture.

LA FILIÈRE PÊCHE

La Guyane dispose d'une Zone Economique Exclusive (ZEE) de 121 746 kilomètres carrés qui fait partie intégrante de l'"Europe bleue", la politique commune de la pêche de l'Union Européenne.

L'activité se concentre sur 3 types de produits : le vivaneau, les poissons blancs et la crevette.

En 2020, la Guyane compte 13 navires-crevettiers sous licence dont 9 opérationnels, et 45 licences pour les ligneurs vénézuéliens pour la pêche au vivaneau.

En 2020, la production de la pêche Guyanaise atteint les 5 000 tonnes de produits de la mer, soit dix fois moins que le Suriname.

Une partie de la production de la filière est exportée. En 2020, les exportations de poissons représentent 806 tonnes soit une baisse de 38% par rapport à 2019 pour une valeur de 5,2M€. Les exportations de crevettes s'élèvent à 53 tonnes en 2020 contre 467 tonnes en 2015 pour une valeur de 696k€.

La filière est aussi très exposée au problème de la pêche illégale non déclarée qui fait courir le risque d'une surexploitation.

La filière pêche génère 800 emplois directs et près de 2 400 emplois indirects¹.

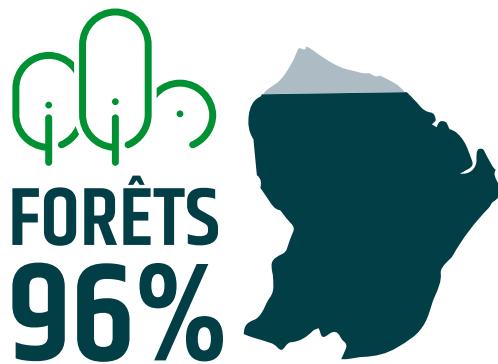
¹ Plan de compensation des surcoûts des filières pêches et aquacoles de Guyane 2014/2020



Exploitation forestière (Piste de Bélizion)

LA FILIÈRE BOIS

La forêt couvre 96% du territoire guyanais, soit plus de 8 millions d'hectares.



Le secteur forestier dénombre environ 240 entreprises dont près de 90% de TPE et emploi directement plus de 900 personnes². Selon la DAAF le chiffre d'affaires de la filière est de l'ordre de 100M€ par an.

La filière se structure autour de deux types de transformations du bois :

- La 1^{ère} transformation qui comprend l'activité d'exploitation forestière, et les unités de sciage et de rabotage du bois. Elle comprend 40 entreprises pour 200 salariés.
- La 2^{ème} transformation regroupe les entreprises transformant le bois en sortie de scierie et assurant la pose de produits finis. Elle comprend plus de 160 entreprises et emploie plus de 600 personnes.

En 2020, 93 500 m³ de grumes ont été exploités. La balance commerciale de la filière bois est structurellement déficitaire (1,74M€ d'exportations contre 5,95M d'importations en 2020) en valeur mais positive en volume.

² IEDOM : rapport annuel Guyane 2020



Diagnostic des filières (suite)



LE SECTEUR MINIER

Le secteur minier représente 1% du PIB de la Guyane en 2014³. La filière a engrangé 60 millions d'euros de chiffre d'affaires et comptait 577 travailleurs déclarés fin 2018⁴, à rapprocher des 800 emplois directs filière pêche, et des 900 emplois directs de la filière bois (IEDOM édition 2019). Le chiffre d'affaires du secteur extractif - mines et carrières - est de 60 millions d'euros. Il apparaît que la contribution des activités extractives reste modeste en Guyane, a priori terre de matières premières.

Depuis une dizaine d'années, la filière tend à mieux se structurer :

- Le Pôle Technique Minier de Guyane (PTMG), créé en 2010, dont la charge a dû être confiée à la CTG en l'absence de financement est une cellule d'ingénierie technique composée de 3 ingénieurs, qui assure le conseil et l'appui auprès des artisans et des Très Petites Entreprises (TPE) ;
- La grappe d'entreprises ORKIDE a été créée en 2011. Tout en promouvant la recherche, elle est chargée d'appuyer le développement économique de la filière, d'accompagner la professionnalisation des acteurs (formation, mise à disposition d'outils innovants, appui à la mise aux normes)

Le secteur minier fait l'objet de plusieurs réglementations qui contraignent les activités afin de préserver au mieux l'environnement et de réduire les risques pour la santé humaine. En Guyane, où l'exploitation aurifère est encore artisanale, mais cherche à s'industrialiser, ces réglementations doivent être prises en compte par une filière qui tente de s'adapter pour assurer sa pérennité.

L'exploration et l'exploitation des substances de mines est régi par le Code minier qui encadre la délivrance de titres miniers sous la forme de permis exclusif de recherches (PER), de concession et de permis d'exploitation. Le titre minier attribué à son détenteur l'exclusivité du droit de prospection ou d'exploiter sur un périmètre donné, de disposer librement des produits extraits et, pour les titres d'exploitation, « crée un droit immobilier distinct de la propriété de la surface »⁵. Les opérateurs, tout comme les collectivités de Guyane attendent depuis plusieurs années la réforme du Code Minier, celle-ci étant finalement intervenue en avril 2022. Par ailleurs, l'exploitation des ressources du sous-sol non minières relève de la réglementation du Code de l'environnement.

³ Étude Deloitte : le potentiel de développement économique durable de la Guyane ; 2018

⁴ IEDOM rapport annuel 2018

⁵ Art L122-1, L132-8 et L611-17 du code minier



Outre le code minier et le Code de l'environnement, deux schémas régissent l'exploitation des ressources naturelles non renouvelables en Guyane : Le Schéma Départemental des Carrières de la Guyane, et le Schéma Départemental d'Orientation Minière - SDOM -.

L'efficacité du SDOM interroge. En effet, sa finalité était de créer un cadre favorable à l'activité minière durable en Guyane, par la restructuration de la filière et l'amélioration de l'attractivité du territoire pour les investisseurs étrangers en sécurisant juridiquement le cadre de l'exploitation minière industrielle face aux questions environnementales et aux pressions écologistes.

Or, face à cette pression, l'État a créé le 15 mai 2019 le Conseil de défense écologique et la 1ère décision de ce conseil a été l'abandon du projet de la Montagne d'Or pour "incompatibilité avec les exigences environnementales" quand bien même les obligations administratives avaient été respectées.

Cette décision remet en question l'efficacité du SDOM et l'attractivité des filières extractives. Le parallèle peut aussi être fait avec l'abandon des recherches pétrolières au large de la Guyane après l'adoption de la loi Hulot en 2017 alors que des permis d'exploration avaient été accordés.



Diagnostic des filières (suite)



LA FILIÈRE SPATIALE

La filière spatiale reste incontournable dans l'économie Guyanaise bien que sa part soit moins prépondérante du fait de la diversification du tissu économique :

- Elle représente 15% du PIB en 2014 contre 28,3% en 1990.
- Elle génère 4 620 emplois (ETP) directs et indirects (entreprises sous-traitantes appartenant à l'UEBS), soit 9,3% du total de l'emploi salarié en 2019¹, c'est-à-dire un peu moins de 7 emplois sur 100.
- 1 300 emplois sont induits par la filière (entreprises dont le chiffre d'affaires dépend assez fortement de l'activité spatiale et ou des dépenses de consommation des salariés du spatial : entreprises de l'hôtellerie, de la restauration, de location de véhicules, commerce, tourisme...)
- La contribution du spatial à la croissance varie selon le nombre et la valeur des satellites mis en orbite (fonction du nombre de tirs effectués et réussis dans l'année). Elle a une grande incidence sur le taux de croissance du PIB de la Guyane, dans la mesure où les exportations du spatial constituent environ 85% des exportations du ter-

ritoire (Ex en 2016, le nombre de lancements est passé de 12 - en 2015 - à 11, la contribution des exportations à la croissance a été de 0,1 point pour un total de croissance de 2,2 points. En revanche, en 2014, la croissance totale était de 4 points, la contribution des exportations à la croissance de 1,8, soit près de la moitié de la croissance totale enregistrée cette année-là, (le nombre de tirs est passé de 7 à 11). Mais les satellites n'étant pas fabriqués en Guyane, l'impact de cette contribution sur l'emploi et les ressources des collectivités locales, reste limité.

- Face à l'avènement de nouveaux acteurs comme SpaceX, Ariane Group a entamé un plan de restructuration pour gagner en compétitivité, entraînant ainsi la suppression de 600 emplois sur l'ensemble de ses sites européens. Parallèlement, le groupe a engagé une inflexion de son modèle en développant des mini-lanceurs réutilisables (alors que la stratégie jusque-là adoptée était de développer des lanceurs de plus en plus gros).
- Par conséquent, dans le contexte actuel, la filière spatiale est appelée à réajuster son modèle économique et à poursuivre sa politique de réduction des coûts de production.

Détail du lanceur Ariane 5 (Centre Spatial Guyanais - Kourou)

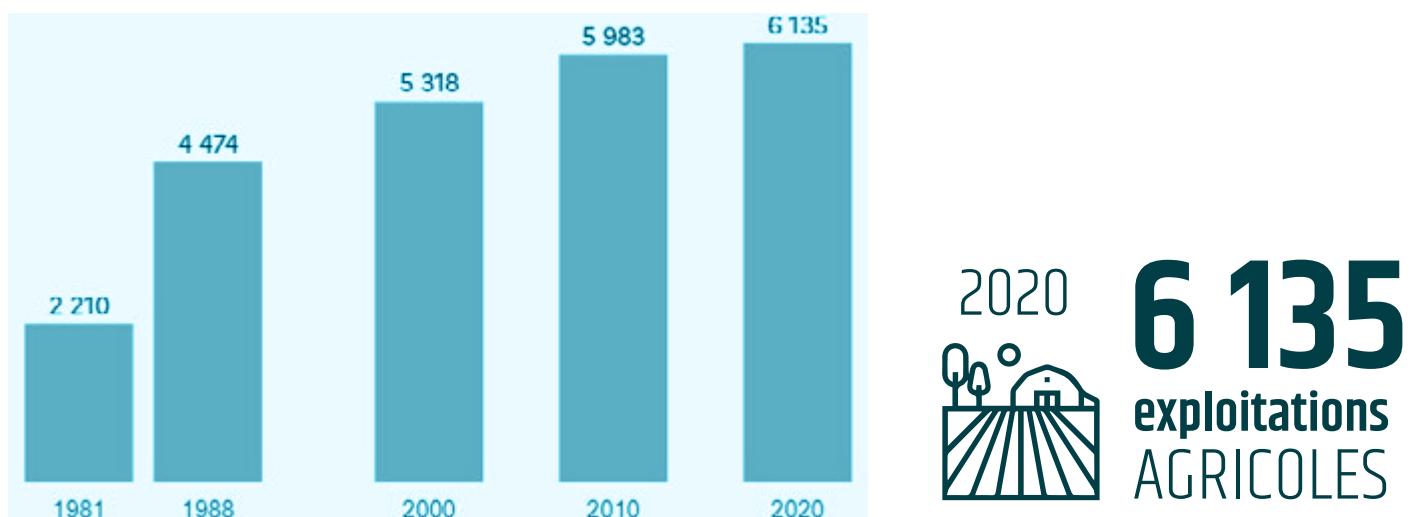




LA FILIÈRE AGRICOLE

Le nombre d'exploitations agricoles en Guyane est en croissance depuis les années 1990. Près de 6 135 exploitations agricoles sont dénombrées en 2020 contre 5 983 en 2010 et 5 318 en 2000. Cette augmentation du nombre d'exploitations résulte d'une politique active d'installation de jeunes agriculteurs au cours des vingt dernières années afin de répondre aux besoins essentiels de la population en augmentation constante. Cette action se traduit notamment par l'octroi d'aide aux jeunes agriculteurs, par un accompagnement à l'accès au foncier (via des baux emphytéotiques) et par une aide à l'acquisition de matériels.

Figure 14 : Evolution du nombre d'exploitations



Source : DAAF statistiques 2020



Agriculteur de Cacao

Diagnostic des filières (suite)



L'agriculture guyanaise se structure autour de trois pôles : les **exploitations traditionnelles, l'élevage de bovins et les exploitations maraîchères**.

« L'accès au foncier constitue un enjeu majeur pour les agriculteurs où plus de 90% du territoire relève du domaine privé de l'État »⁶. La progression de la Surface Agricole Utilisée (SAU) par le secteur privé est un enjeu clef. Lors de la signature du Plan d'Urgence en 2017⁷, le gouvernement s'est engagé à céder gratuitement 250 000 hectares à la CTG et aux communes au profit des agriculteurs. Dans la continuité des accords de Guyane, une SAFER a été créée dans le but d'étendre les superficies agricoles de manière contrôlée, d'améliorer et accélérer le processus d'accès au foncier agricole de qualité et de protéger la SAU contre le mitage et la spéculation foncière.

⁶ Source SAR de Guyane approuvé par décret en Conseil d'Etat n°2016-931 du 6 juillet 2016 page 68

⁷ Dossier de presse : "Plan d'urgence et accords pour la Guyane" site du Ministère de l'Outre- Mer

Figure 15 : Surfaces Agricoles Utilisées (SAU) en hectares en Guyane

Catégories	2000		2015		2018		2019***	
	Surface	%	Surface	%	Surface	%	Surface	%
Terres arables	13 005	56,1%	13 543	43,1%	13 300	40,4%	13 000	38,5%
Cultures fruitières permanentes	3 180	13,7%	5 300	16,9%	5 600	17,0%	6 000	17,8%
Herbage/élevage (STH*)	6 940	29,9%	12 400	39,5%	14 000	42,6%	14 800	43,8%
Surface agricole utilisée**	23 195	0,28%	31 403	0,38%	32 900	0,39%	33 800	0,4%
Surface Totale	8 353 400							

*Surface toujours en herbe

** En % de la surface totale

*** Provisoire

Source : Daaf

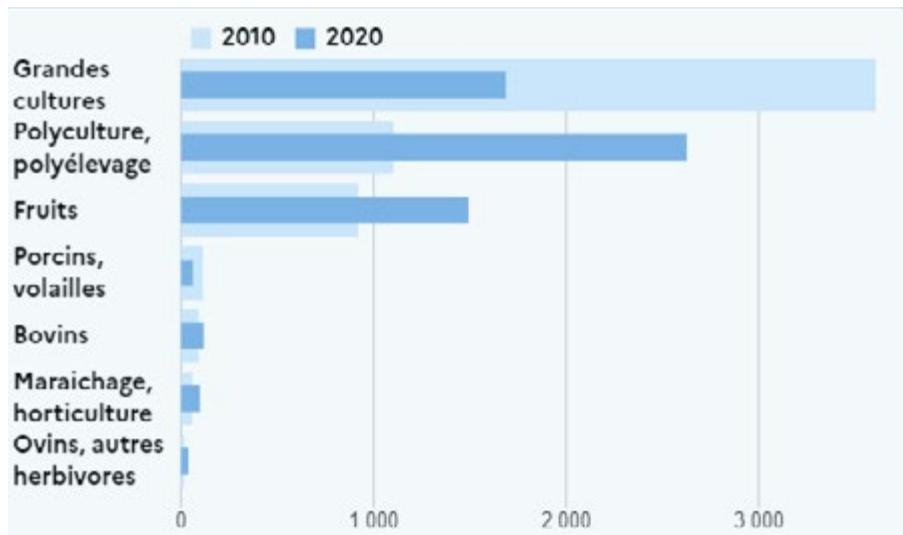
Source : IEDOM-Rapport annuel Guyane 2020

Le secteur agricole est en évolution depuis une dizaine d'années (figure ci-dessous). On constate une forte augmentation du nombre d'exploitations de polyculture et de poly élevage ainsi que des fruits au détriment des exploitations de grandes cultures. Cette évolution doit certainement s'expliquer en partie par les politiques publiques mises en place pour favoriser la diversification des cultures, notamment au travers du POSEI, dont une enveloppe est spécifiquement prévue pour financer la diversification agricole dans les DOM.

Par ailleurs, cette diversification correspond à un mode de culture fréquemment pratiqué par les agriculteurs pluriactifs, qui sont nombreux sur le territoire.



Figure 16 : Evolution du nombre d'exploitations par spécialité



Source : DAAF statistiques 2020



Élevage de zébus (Savane Matiti)

Diagnostic des filières (suite)



Filières d'avenir

Depuis plusieurs années, l'économie guyanaise s'inscrit peu à peu dans les grandes transitions nationales et internationales. Si les filières historiques sont en mutation, de nouvelles filières sont aussi en émergence et se présentent comme de nouveaux relais de croissance qu'il convient de consolider afin que le territoire prenne définitivement le virage d'un développement durable et équilibré.

Cette évolution passe par l'émergence d'un nouveau mode de production, par la prise en compte des transitions écologiques et énergétiques et par le développement d'une économie circulaire forte. En s'appuyant sur ces transitions, la Guyane a d'ores et déjà commencé à développer une véritable économie verte.

L'ÉMERGENCE D'UN NOUVEAU MODE DE PRODUCTION

Le mode de production hérité du fordisme, basé sur une standardisation des produits et des process tend à s'essouffler. Ce dernier était centré sur une organisation linéaire de l'économie : extraction des ressources, transformation, consommation, déchets laissés à la charge de la société. Toutefois, ce modèle est de moins en moins soutenable et accepté par les populations, au rythme de l'épuisement des ressources et des catastrophes écologiques.

Ce modèle de production et de consommation dit linéaire a généré un niveau de croissance sans précédent. Mais les ressources limitées, l'accroissement de la population, la forte progression des externalités négatives à l'échelle mondiale, conduisent le monde économique à reconstruire les modes d'utilisation des matériaux et de l'énergie.

Il s'avère nécessaire de se tourner vers l'économie circulaire qui offre un autre paradigme, en ciblant la gestion sobre et efficace des ressources.

Les crises écologiques engendrées par le mode de développement industriel linéaire (réchauffement climatique, pollution de l'air, épuisement des ressources halieutiques, érosion de la biodiversité...), combinées aux crises économiques (crises financières, volatilité du prix des matières premières, ruptures d'approvisionnement...), amplifient les crises sociales (inégalités sociales et géographique et leurs conséquences : migrations...). L'efficacité et l'efficience du mode linéaire remises en cause, il est urgent de trouver et d'appliquer un nouveau modèle économique assurant les besoins, sans détruire les écosystèmes. C'est ce que visent les politiques de développement durable (DD).

Le développement durable implique d'exploiter les ressources biologiques à un rythme qui n'entraîne pas leur appauvrissement, voire leur épuisement, mais rend possible le maintien de la productivité biologique de la biosphère pour les générations futures.



Centrale solaire de Kaw

LES TRANSITIONS ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE, ET L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

La transition écologique (stratégie nationale de transition écologique 2015-2020), la transition énergétique (Loi du 17/08/2015 relative à la transition énergétique pour une croissance verte), l'économie circulaire (Code de l'environnement art. L.110-1-1), la politique de protection de la biodiversité (loi pour la reconquête de la diversité, de la nature et des paysages du 08/08/2016), sont toutes des politiques publiques globales, intégrant les trois dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable.

La Guyane, dont 95% du territoire est couvert par la forêt amazonienne, est le territoire français et européen concentrant le plus d'enjeux en matière de transition écologique, énergétique et d'économie circulaire. Le défi à relever y est d'autant plus grand que la population, en forte croissance, aspire à atteindre des standards de qualité de vie comparables à ceux au niveau national. Or, le modèle jusqu'ici utilisé a montré ses limites, en Europe, comme en Guyane, où il n'est pas adapté. L'enjeu majeur est de s'appuyer sur ces grandes transitions pour faire émerger un modèle de développement propre au territoire qui saura répondre aux besoins des populations du territoire, et peut-être même servir d'exemple de développement durable en milieu intertropical.

• La transition écologique

La transition écologique, concept qui regroupe un ensemble de principes et de pratiques adoptés dans le but d'évoluer vers un renouvellement de notre modèle économique et social, traduit des changements dans nos manières de consommer, de travailler et de produire. Elle offre des réponses aux enjeux environnementaux majeurs - changement climatique, réduction de la biodiversité, extinction d'espèces, diminution des ressources, augmentation des risques environnementaux. « Transition », car il s'agit bien de repenser un modèle qui tienne compte de la place de l'homme dans l'environnement.

A cet égard, la Guyane abrite désormais une agence de l'Office Française de la Biodiversité, créé en 2020,

pour à la fois approfondir la connaissance de la biodiversité en Guyane, mener des actions de préservation et travailler à la valorisation économique de la biodiversité. Par ailleurs, l'université de Guyane et l'ensemble des partenaires scientifiques du territoire s'inscrivent dans cette dynamique, en portant un projet d'institut amazonien de la biodiversité et de l'innovation qui favorisera les recherches pluridisciplinaires autour de la biodiversité et l'innovation autour de trois axes principaux : l'alimentation saine, la santé globale et les constructions durables. Des entrepreneurs investissent dans le champ de la transition écologique, notamment dans la production d'éco-matériaux, la production de biostimulants pour la fertilisation des sols ou la valorisation de déchets organiques.

Diagnostic des filières (suite)



• La transition énergétique

La transition énergétique est un des volets majeurs de cette transition écologique, car l'énergie est omniprésente dans les activités humaines – production, consommation, cadre de vie... - et le modèle classique s'appuyait essentiellement sur des ressources non renouvelables, particulièrement le pétrole.

Cette transition énergétique joue un rôle crucial dans le changement de société recherché. Les secteurs et les opportunités pour agir sont nombreux : bâtiment, transport, énergie, consommation responsable, finance verte, valorisation des déchets - traitement, recyclage - et constituent des sources de valeur ajoutée et d'emplois conséquents, le plus couramment ignorées ou mésestimées.

Elle vise à :

- Réduire la consommation d'énergie en général et surtout les énergies fossiles
- Tendre vers une société bas carbone puis zéro carbone
- Développer les énergies renouvelables
- Consommer, produire, se déplacer « responsable », pour réduire les dépenses d'énergie et les GES (Gaz à Effet de Serre).

Sur la base de programmation pluriannuelle de l'Énergie (PPE) 2016-2023 en cours de révision, la Guyane a manifestement de solides atouts pour effectuer cette transition énergétique et en développer un modèle vertueux. La production d'énergie renouvelable représente déjà plus de 60% de son mix énergétique, et les projets en cours devraient permettre au territoire de se positionner comme une région européenne leader des énergies renouvelables. En effet,

pour répondre aux besoins énergétiques de la population croissante plusieurs projets de production d'énergie renouvelables sont en cours : centrales biomasse, centrales photovoltaïques, centrales à hydrogène vert, éoliennes.

En outre, des mesures normatives (RTAA DOM dans le bâtiment) et des mesures financières incitatives permettent aussi de favoriser l'efficacité énergétique des bâtiments.

La transition énergétique est en lien direct et en synergie avec les modèles proposés par l'économie verte, l'économie sociale et solidaire - ESS -, et/ou l'économie circulaire qui intègrent des critères sociaux et environnementaux dans leur objectif, leur fonctionnement ou à toutes les étapes de la production.

Il importe d'observer que la croissance verte, concept économique récent, s'inscrit dans la transition énergétique. Il s'agit de favoriser la croissance économique et le développement tout en limitant son empreinte écologique sur la planète, c'est-à-dire en veillant à ce que les actifs naturels continuent de fournir les ressources et services environnementaux dont dépend le bien-être des populations de la région.



Usine d'épuration (Kourou)

• L'économie circulaire

« L'économie circulaire vise à faire évoluer nos modèles de conception-production-recyclage, de logistique-distribution et de consommation vers une économie plus économique et plus efficace dans l'utilisation des ressources, et participe de ce fait à la transition écologique » (Site DREAL Guyane). Elle est l'une des

composantes de l'économie verte. Cette économie circulaire est encore embryonnaire en Guyane, notamment du fait de la faible taille des acteurs économiques. Mais des initiatives commencent à émerger (projet de réutilisation des déchets de poissons pour l'alimentation du bétail, réutilisation de la bagasse, recyclage du verre pour les routes, réutilisation des palettes pour la création de mobiliers).

L'ÉCONOMIE VERTE, UNE MUTATION INCONTOURNABLE

En 2016, 643 entreprises exercent une activité dans l'économie verte, employant 2 053 personnes (7,7% des effectifs salariés).

Entre 2008 et 2016, les effectifs salariés et non-salariés sont passés de 1 781 personnes à 2 545 (soit une progression de 43%). La Guyane est la région où le poids des effectifs associés à l'économie verte est le plus élevé (6,9%) et compte 2 053 salariés et 492 entreprises sans salariés. Ces effectifs se concentrent sur les activités de production d'énergie (32%), de protection de l'environnement (26%) et de recherche et développement (19%). Les domaines de l'assainissement ainsi que de la gestion des déchets regroupent une part plus faible des effectifs (respectivement 12% et 11%).

TABLEAU 6 : POIDS DE L'ÉCONOMIE VERTE EN GUYANE EN 2016

POIDS DE L'ÉCONOMIE VERTE EN GUYANE EN 2016	ENTREPRISES (EN NOMBRE)	EMPLOIS (EN NOMBRE)	EFFECTIFS SALARISÉS (EN NOMBRE)	ENCOURS DE CRÉDITS (MILLIONS D'EUROS)*
ASSAINISSEMENT	30	309	296	3
ÉNERGIES RENOUVELABLES ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE	380	806	488	27
GESTION DES DÉCHETS	57	279	247	4
GESTION DES ESPACES NATURELS ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	157	672	561	5
RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	19	479	461	0
TOTAL DE L'ÉCONOMIE VERTE	643	2 545	2 053	39
TOTAL DU SECTEUR MARCHAND NON AGRICOLE	13 440	36 798	26 553	2 048
PART (EN %)	4,8%	6,9%	7,7%	1,9%

Sources : Insee (REE), ACROSS, EDOM (SCR)

Diagnostic des filières (suite)

D'une manière générale, comparativement aux autres départements, en matière de croissance verte, les résultats de la Guyane sont appréciables.

Le poids de l'économie verte est plus important en Guyane que dans les autres DOM.

De même, en 2012, la collecte des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA), est de 398,98 kg/habitant en Guyane, contre 536 kg/habitant en Métropole. Pour un total de 92% de la population guyanaise desservie par un service de collecte à domicile⁸.

La Guyane a réalisé la 1^{re} installation de centrale photovoltaïque (sun concept) avec stockage et disposera en 2024 de la première centrale au monde à combiner production d'électricité photovoltaïque et stockage sous forme d'hydrogène (HDF Energy).

En Guyane, les énergies renouvelables représentent 64% du mix électriques en 2014. La loi transition énergétique pour la croissance verte impose d'atteindre l'autonomie énergétique en 2030. D'après l'ADEME, «les gisements d'énergies renouvelables sont abondants et variés en Guyane. Ils permettraient d'approcher l'objectif 100% d'autonomie énergétique sur

l'électricité d'ici 2030, en attendant d'y intégrer progressivement les transports »⁹.

La Programmation Pluriannuelle de l'énergie (PPE), qui détermine les objectifs énergétiques du territoire encourage le développement de centrales biomasse avec une prévision de production de plus de 60MW d'ici à 2028 contre 15MW produit en 2018. Aujourd'hui, trois centrales biomasse sont en fonctionnement sur le territoire et cinq sont en phase de développement.

Si les transports sont exclus de l'objectif des 100% ENR, le projet « Hyguane » piloté par un consortium, composé d'acteurs industriels du domaine spatial et de l'énergie, a pour but d'établir une usine pilote de production d'hydrogène vert afin de réduire l'empreinte carbone des lanceurs, viendra irriguer une partie de la mobilité dans le département avec la mise en place d'une station de distribution d'hydrogène.

⁸ Deloitte « Le potentiel de DD de la Guyane » nov. 2018

⁹ <https://guyane.ademe.fr/expertises/energies-renouvelables/lautonomie-energetique-en-guyane#:~:text=Les%20gisements%20d%C3%A9nergies%20renouvelables,y%20int%C3%A9grer%20progressivement%20les%20transports>

FOCUS SUR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE – ÉCONOMIE RESPONSABLE : LA GUYANE, TERRE D'EXCELLENCE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Indépendamment de la réglementation appliquée au SRDEII (Article L. 4251-13 du Code Général des Collectivités Territoriales « *La région élabore un SRDEII [...] les orientations en matière de développement de l'ESS, en s'appuyant notamment sur les propositions formulées au cours des conférences régionales de l'ESS* »). L'ESS revêt un intérêt capital pour la Guyane.



L'ESS, un mode d'entreprendre existant dans un cadre légal

L'ESS est juridiquement définie en France depuis 2014 (Loi N° 2014-856 du 31 juil. 2014 relative à l'ESS). C'est un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les secteurs d'activité : activités de production, de transformation, de distribution, d'échange et de consommation de biens ou de services mises en œuvre.

Les entreprises de l'ESS sont une combinaison de **statuts juridiques et de fonctionnements**, répondant à des principes d'utilité sociale et de solidarité :

- Statuts : associations, coopératives, mutuelles, foundations, structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) ou encore sociétés commerciales de l'ESS ;
- Fonctionnement et activités avec les conditions suivantes :
 - Un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices. Le profit individuel est proscrit ;
 - Une gouvernance démocratique et participative, définie et organisée par les statuts ;
 - Une gestion responsable (bénéfices réinvestis pour le développement et le maintien de l'activité et réserves impartageables).

La Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS) de Guyane est la tête de réseau de l'ESS sur le territoire. Elle existe depuis 1993 et s'attelle à la promotion et au développement de l'ESS en Guyane.

Ses **missions** sont :

- La représentation auprès des pouvoirs publics des intérêts de l'économie sociale et solidaire ;
- L'appui à la création, au développement et au maintien des entreprises ;
- L'appui à la formation des dirigeants et des salariés des entreprises ;
- La contribution à la collecte, à l'exploitation et à la mise à disposition des données économiques et sociales relatives aux entreprises de l'économie sociale et solidaire ;
- L'information des entreprises sur la dimension européenne de l'économie sociale et solidaire et l'appui à l'établissement de liens avec les entreprises du secteur établies dans les autres États membres de l'Union européenne ;
- A noter que dans les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution, les CRESS ont aussi pour mission, le développement et l'animation de la coopération internationale des collectivités concernées en matière d'économie sociale et solidaire.

Diagnostic des filières (suite)



Les chiffres clés de l'ESS en Guyane

Selon la CRESS, en Guyane les structures de l'ESS représentaient en 2018 10% des entreprises guyanaises et 15% de l'emploi privé. Le tableau ci-dessous reprend la répartition de l'emploi ESS par statut juridique des structures concernées.

TABLEAU 7 : RÉPARTITION DE L'EMPLOI ESS EN GUYANE PAR STRUCTURES JURIDIQUES CONCERNÉES (2018)

STATUTS	NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS	EFFECTIFS AU 31/12	EFFECTIFS EQTP	RÉMUNÉRATIONS BRUTES
COOPÉRATIVES	24	177	168	7 661 639 €
MUTUELLES	12	S	S	S
ASSOCIATIONS	396	3 859	3 482	111 096 430 €
FONDATIONS	1	S	S	S
TOTAL	433	4 156	3 770	123 442 853 €

Source : CRESS 2018

Les entreprises interviennent dans des domaines aussi variés que le médico-social, le crédit, le sport, l'agriculture, les services aux entreprises, les services à la personne, l'éducation (formation initiale et continue), ainsi que l'accueil des personnes handicapées.

Figure 17 : Chiffres clés de l'ESS en Guyane



Associations	91%
Coopératives	6 %
Mutuelles	3 %
Fondations	NS

=

4 156
salarié(e)s

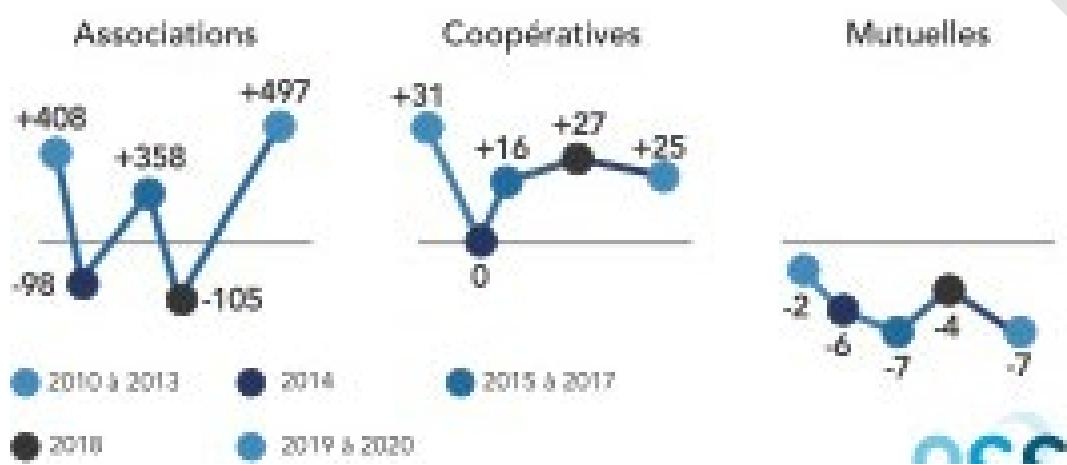
Associations	94 %
Coopératives	4 %
Mutuelles	NS
Fondations	NS

Source : CRESS 2018

Bâtiment Manifact au Camp de la
Transportation (Saint-Laurent du Maroni)

Si l'évolution du nombre d'emplois dans l'ESS entre 2010 et 2020 a connu différentes périodes, elle a globalement été positive dans les associations et les coopératives du territoire.

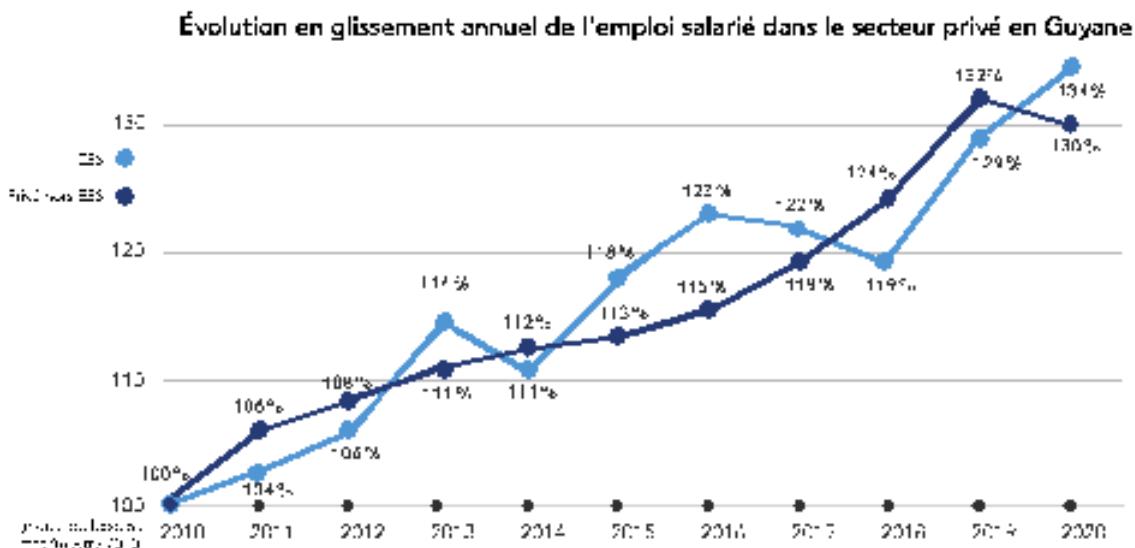
Figure 18 : Evolution de l'emploi dans l'ESS par statut juridique entre 2010 et 2020



Source : CRESS

Figure 19 : Evolution de l'emploi dans l'ESS entre 2010 et 2020

LA CONJONCTURE DE L'EMPLOI DANS L'ESS EN GUYANE ENTRE 2010 ET 2020



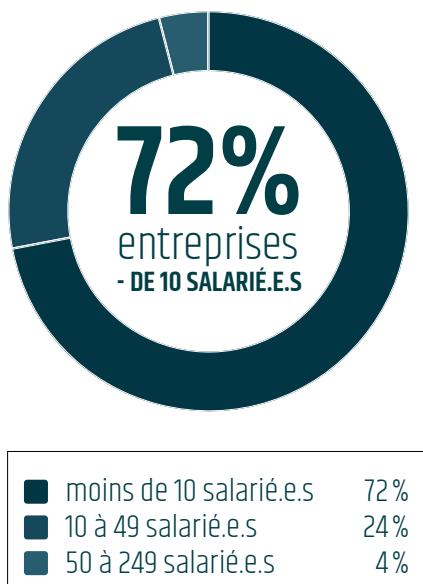
Source : CRESS

Diagnostic des filières (suite)



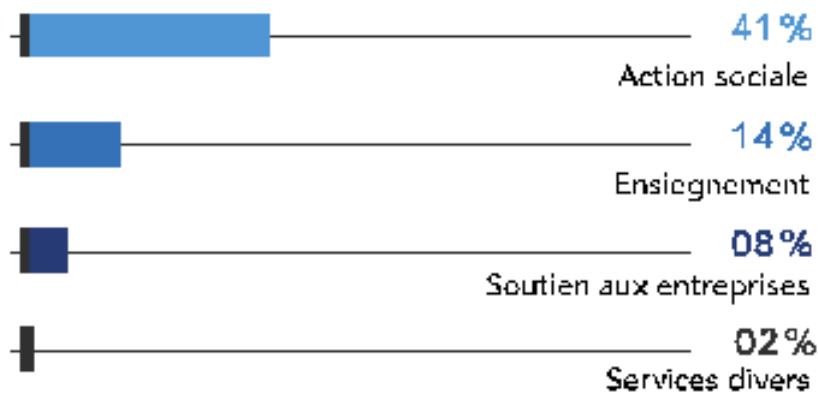
La majorité des établissements de l'ESS ont moins de 10 salariés et les salariés se concentrent dans l'action sociale.

Figure 20 : Répartition des établissements de l'ESS selon leur taille en 2018



Source : CRESS

Figure 21 : Répartition des salariés de l'ESS par secteur d'activité en 2018



Source : CRESS

Les femmes représentent la majorité des emplois salariés de l'ESS.



64%
de femmes salariées
dans l'ESS

36%
d'hommes salariés
dans l'ESS

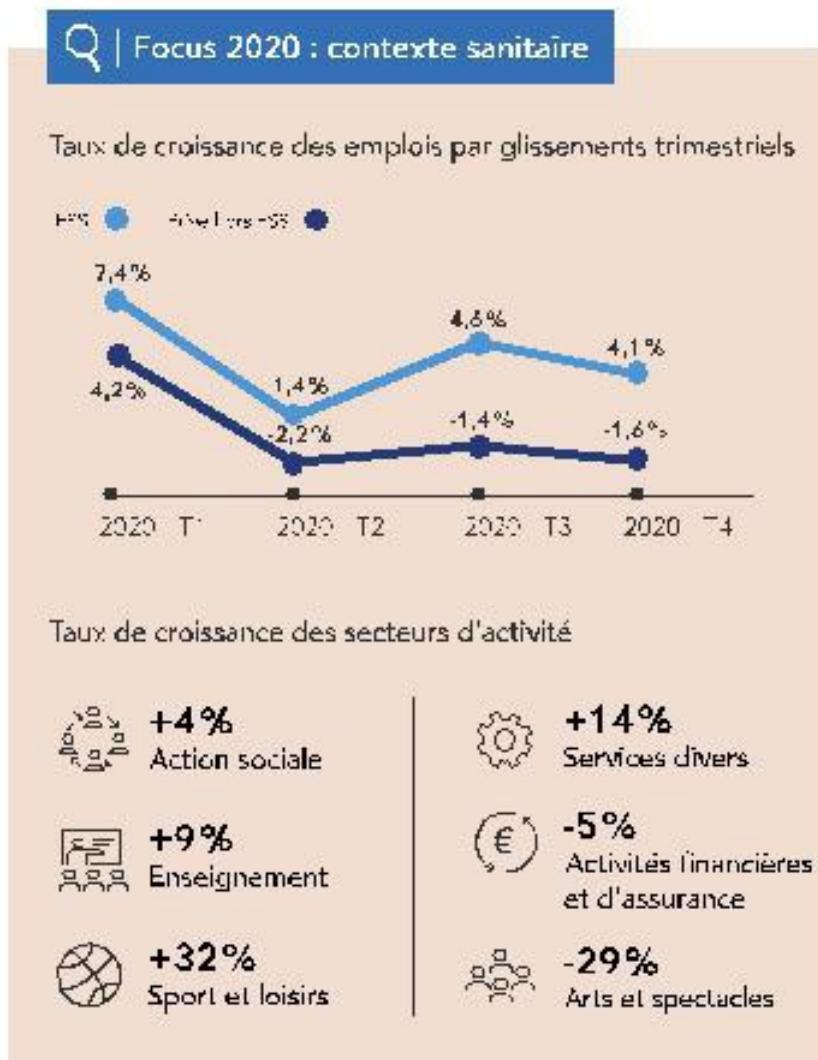


123 M€
Masse salariale
crute annuelle

Source : CRESS 2018



Figure 22 : Focus impact du contexte sanitaire sur l'ESS 2020



La réalité de l'ESS en Guyane est également différente selon les EPCI qui composent le territoire de la Guyane :

18%
de l'emploi privé
CCEG

- 29 emplois
- 3 entreprises
- dont 3 associations
- Masse salariale brute : 694 k€ environ

15%
de l'emploi privé
CACL

- 3 496 postes
- 326 entreprises
- dont 294 associations
- Masse salariale brute : 99 M€ environ

10%
de l'emploi privé
CCDS

- 455 postes
- 56 établissements
- dont 55 associations
- Masse salariale brute : 13 M€ environ

19%
de l'emploi privé
CCOG

- 417 emplois
- 53 entreprises
- dont 51 associations
- Masse salariale brute : 11 M€ environ

Source : CRESS 2020

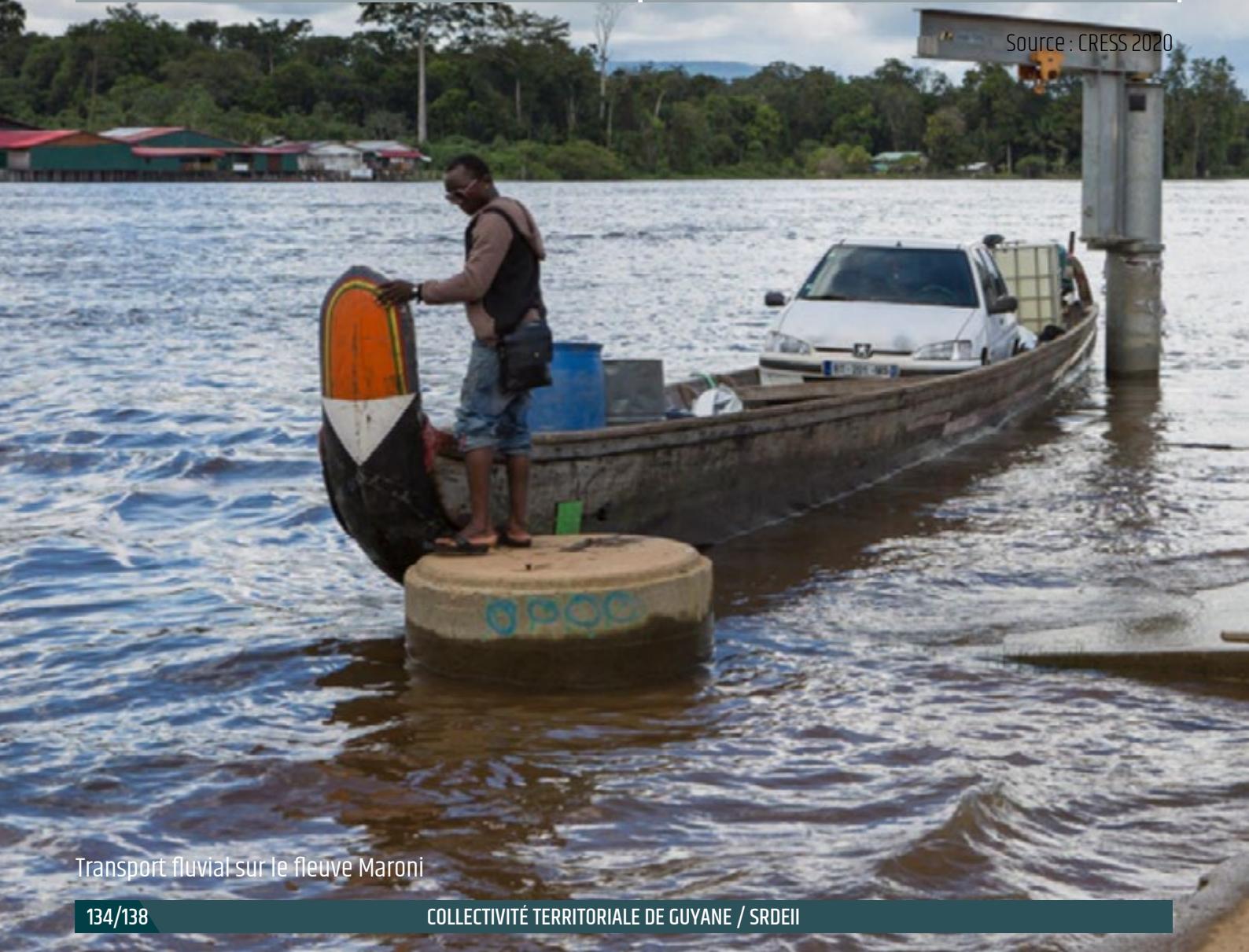
Diagnostic des filières (suite)



Selon la CRESS, les enjeux de l'ESS diffèrent donc en fonction des territoires de la Guyane.

CCEG	CCDS
<ul style="list-style-type: none">• Adresser la ruralité• Faire de l'ESS un levier de création d'activité économique• Économie informelle	<ul style="list-style-type: none">• Ruralité• ESS : levier d'un développement économique vertueux• Intégrer l'ESS dans une démarche globale• Accompagnement des acteurs publics et privés
CCOG	CACL
<ul style="list-style-type: none">• Économie informelle• Appui aux structures en démarrage• Réduction des fractures et des enclavements	<ul style="list-style-type: none">• Diffusion de l'ESS

Source : CRESS 2020



Transport fluvial sur le fleuve Maroni



Afin de définir la stratégie de l'ESS dans les différents territoires de la Guyane, la CRESS a lancé courant 2021 les « Forums de l'ESS ». La première session de concertation a eu lieu en novembre 2021 sur le territoire de la CCOG. Ce premier format original a réuni les acteurs publics ainsi que les acteurs de l'ESS de l'Ouest du territoire et a permis de faire émerger des témoignages, des idées, des perspectives et des réflexions pour le développement de l'ESS dans ce territoire. Cette séance de travail permettra notamment d'alimenter la stratégie de la CRESS Guyane. L'ESS, un atout pour la Guyane.

A mi-chemin entre les enjeux sociaux directement liés à l'insertion et ceux des prestations de services à commercialiser, l'ESS, sous ses formes de Structures d'Insertion par l'Activité Economique est en phase avec les réalités de la société guyanaise. Celles-ci se caractérisent d'une part, par d'importants besoins en emploi, tandis qu'une grande partie de sa population active est éloignée du monde du travail (En 2020, la part des personnes en emploi ou au chômage parmi la population des 15 à 64 ans perd 4 points par rapport à 2019 et s'établit à 50% de la population âgée de 15 à 64 ans. En outre, le chômage, qui augmente de 2 points par rapport à 2019, s'établit à 21% de la population âgée de 15 à 64 ans, source INSEE - Flash 2021). D'autre part, et particulièrement dans les communes isolées, l'animation économique des territoires reste à parfaire.

Plus globalement, plusieurs constats peuvent être faits quant au diagnostic de l'ESS en Guyane :

- Jusqu'ici, l'ESS n'a jamais été un axe à part entière des stratégies de développement régional. Et d'une manière générale, il n'existe pas de réelle politique coordonnée de soutien de l'ESS en Guyane ;

- La CRESS est encore en phase de réorganisation et de redéploiement sur le territoire, mais elle travaille à la réalisation d'une stratégie régionale ;
- La CTG mène des actions de soutien de l'ESS sur le territoire, étant donné que les entreprises du secteur contribuent au développement local ;
- L'ESS reste relativement méconnue, peu visible, et les structures se concentrent principalement dans les zones à forte densité de population : Cayenne et Rémire-Montjoly (80% en 2009, source INSEE), Kourou et dans une moindre mesure Saint-Laurent.
- L'ESS reste concentrée majoritairement dans les activités de service, santé, sociale, éducation, et est en revanche encore très faiblement représentée dans des secteurs, comme l'agriculture, l'artisanat d'art, la gestion des déchets et le BTP ;
- La culture de l'ESS, ses valeurs, et l'ingénierie des modèles économiques de l'ESS sont très peu partagées sur le territoire. En outre, les structures opèrent isolément sans réelle mise en réseau ;
- Et pour terminer, la sortie des activités conventionnées ou règlementées, la professionnalisation de la majorité des acteurs de l'ESS, restent à parfaire.

Acronymes et sigles

ADE : Agent de Développement Économique

ADL : Agent de Développement Local

ADN : Acide désoxyribonucléique

AFD : Agence Française de Développement

ARDI : Agence Régionale de Développement et d'Innovation

BCO : Bureau de Coordination des Opérations

BNR : Bâtiment Non Résidentiel

BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières

CACL : Communauté d'Agglomération du Centre Litoral

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CCDS : Communauté des Communes Des Savanes

CCEG : Communauté des Communes de l'Est Guyanais

CCOG : Communauté des Communes de l'Ouest Guyanais

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie

CEP : Contrat d'Étude Prospective

CERC : Cellule Économique Régionale de la Construction

CEROM : Comptes Économiques Rapides pour l'Outre-Mer

CESECE : Conseil Économique, Social, Environnemental, de la Culture et de l'Éducation

CLAP : Connaissance Locale de l'Appareil Productif

CMA : Chambre des Métiers et de l'Artisanat

CPER : Contrat de Plan État-Région

CRA : Chambre Régionale d'Agriculture

CGCT : Code Général des Collectivités Territoriales

CRESS : Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire

CRFB : Commission Régionale de la Forêt et du Bois

CRPMEM : Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins

CSG : Centre Spatial Guyanais

CTAP : Conférence Territoriale de l'Action Publique

CTG : Collectivité Territoriale de Guyane

DATAR : Délégation Interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale

DD : Développement Durable

DEAL : Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement

DFA : Département Français d'Amérique

DIECCTE : Direction des Entreprises de la Concurrence de la Consommation du Travail et de l'Emploi

DOM : Département d'Outre-Mer

EEDD : Éducation à l'environnement et au développement durable

EI : Entreprise d'Insertion

ENA : École Nationale d'Administration

ESS : Économie Sociale et Solidaire

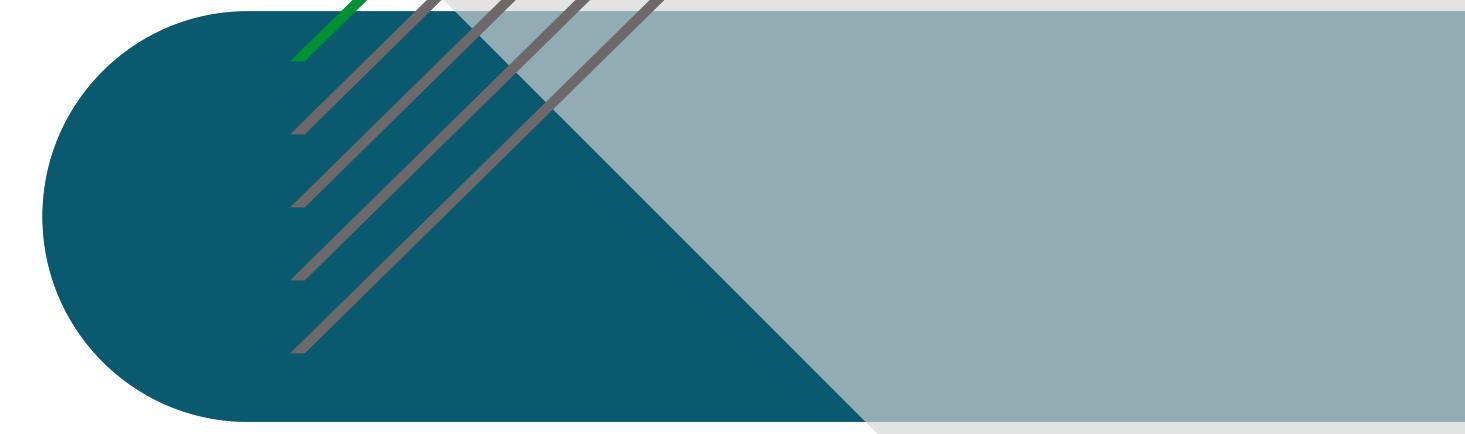
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

ETI : Entreprise de Taille Intermédiaire

ETP : Emploi Temps Plein

EUROSTAT : Office Statistique de l'Union Européenne

FEAMP : Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche



FEDER : Fonds Européen de Développement Régional	ter-entreprises
FEDOMG : Fédération des Opérateurs Miniers de Guyane	PO : Programme Opérationnel
FSE : Fonds Social Européen	POSEI : Programme d'Options Spécifiques à l'Éloignement et l'Insularité
GDI : Guyane Développement Innovation	PPE : Programmations Pluriannuelles de l'Énergie
MEDEF : Mouvement des Entreprises de France	PRFB : Programme Régional de la Forêt et du Bois
IEDOM : Institut d'Émission des Départements d'Outre-mer	PTCE : Pôle Territorial de Coopération Economique
INED : Institut National d'Études Démographiques	PTMG : Pôle Technique Minier de Guyane
INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques	RSMA : Régiment du Service Militaire Adapté
Loi NOTRe : Loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, du 7 août 2015	RUP : Région Ultra Périphérique
OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economique	SA : Société Anonyme
ONG : Organisation Non Gouvernementale	SAR : Schéma d'Aménagement Régional
OP : Organisation des Producteurs	SARL : Société à Responsabilité Limitée
OPMG : Organisation des Producteurs des produits de la Mer de la Guyane	SIDE : Schéma Intercommunal pour le Développement Economique
OT : Objectif Thématique	SRDE : Schéma Régional de Développement Economique
PACT : Plate-forme d'Appui aux Collectivités Territoriales	SRDEII : Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation
PAT : Projet Alimentaire Territorial	SRDTLG : Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs
PDRG : Programme de Développement Rural de la Guyane	SDOM : Schéma Départemental d'Orientation Minière
PER : Permis Exclusif de Recherche	SRI-SI : Stratégie Régionale d'Innovation - Spécialisation Intelligente
PME : Petite et Moyenne Entreprise	TER : Tableau Economique Régional
PNSI : Programme National pour des Synergies In-	TPE : Très Petite Entreprise
	UEBS : Union des Employeurs de la Base Spatiale
	VAC : Volume d'Affaires à Contractualiser



SCHÉMA RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION DE GUYANE



Collectivité
Territoriale
de Guyane

CTG

Carrefour Suzini - 4179 route de Montabo
97300 Cayenne
Tél. : 0594 300 600
Site Internet : www.ctguyane.fr

